

OIC/COMCEC-FC/18-2002/REP

**RAPPORT**  
**DE LA DIX-HUITIÈME RÉUNION**  
**DU COMITÉ DE SUIVI DU COMCEC**

Istanbul, 10-11 mai 2002

Bureau de Coordination du COMCEC  
Ankara, mai 2002

ADRESSE:

Bureau de Coordination du COMCEC

Necatibey Cad. 108

Ankara-TURKEY

Tel : 90-312-231 97 40

: 90-312-231 34 99

Fax : 90 312 2321066

Website : <http://www.dpt.gov.tr>

e-mail : [ftigli@dpt.gov.tr](mailto:ftigli@dpt.gov.tr)

[ykaraca@dpt.gov.tr](mailto:ykaraca@dpt.gov.tr)

## TABLE DES MATIERES

Page

Rapport de la dix-huitième Réunion du Comité de suivi du Comité permanent pour la coopération économique et commerciale de l'Organisation de la Conférence islamique.....	7
---	---

### A N N E X E S

I. Liste des participants à la dix-huitième réunion du Comité de suivi du COMCEC.....	25
II. Message de S.E. Ahmet Necdet SEZER, Président de la République de Turquie et Président du COMCEC.....	35
III. Discours d'ouverture de S.E. Dr Devlet BAHÇELİ, Ministre d'Etat et Vice Premier ministre de la République de Turquie.....	41
IV. Message de S.E. Dr. Abdelouahed BELKEZIZ, Secrétaire général de l'Organisation de la Conférence islamique.....	49
V. Ordre du jour de la dix-huitième réunion du Comité de suivi du COMCEC.....	53
VI. Rapport de base du Secrétariat général de l'OCI.....	57
VII. Rapport du Secrétariat général de l'OCI sur l'examen de la mise en oeuvre du Plan d'action.....	89
VIII. Projet de formulaire de Profil de projet.....	99
IX. Rapport de la Banque islamique de développement (BID) sur l'expansion du commerce entre les Etats membres de l'OCI/BID.....	107
X. Rapport du CIDC sur l'expansion du commerce intra-OCI.....	117

XI.	Rapport du CIDC sur la neuvième Foire commerciale islamique.....	139
XII.	Projet de Règlements des Foires commerciales islamiques (TFOIC).....	147
XIII.	Rapport sur l'assistance technique fournie par le Groupe de la Banque islamique de développement aux Etats membres de l'OCI concernant les questions liées à l'OMC.....	155
XIV.	Rapport du CIDC sur les questions relatives aux activités de l'Organisation mondiale du commerce.....	165
XV.	Projet d'ordre du jour de la dix-huitième Session du COMCEC.....	185
XVI.	Discours de clôture de S.E. Dr. Akin IZMIRLIOGLU, Président de la séance de clôture de la dix-huitième Réunion du Comité de suivi du COMCEC.....	189

**RAPPORT**  
**DE LA DIX-HUITIÈME RÉUNION DU COMITÉ DE SUIVI**  
**DU COMITÉ PERMANENT POUR LA COOPÉRATION ÉCONOMIQUE**  
**ET COMMERCIALE DE L'ORGANISATION**  
**DE LA CONFÉRENCE ISLAMIQUE**

**(Istanbul, 10 - 11 mai 2002)**



Original : Anglais

**RAPPORT**  
**DE LA DIX-HUITIÈME RÉUNION DU COMITÉ DE SUIVI**  
**DU COMITÉ PERMANENT POUR LA COOPÉRATION ÉCONOMIQUE ET**  
**COMMERCIALE DE L'ORGANISATION**  
**DE LA CONFÉRENCE ISLAMIQUE**

**(Istanbul, 10-11 mai 2002)**

1. La dix-huitième réunion du Comité de suivi du Comité permanent pour la coopération économique et commerciale de l'Organisation de la Conférence islamique (COMCEC) s'est tenue à Istanbul, les 10 et 11 mai 2002.

2. Ont participé à la réunion les représentants des Etats membres suivants du Comité:

-République de Turquie	Président (Permanent)
-Royaume d'Arabie Saoudite	Vice-président (Permanent)
-Etat de Palestine	Vice-président (Permanent)
-Etat du Qatar	Vice-président (Président en exercice de la Conférence islamique au Sommet)
-Etat du Koweït	Vice-président (Représentant la région arabe)
-République islamique d'Iran	Vice-président (Représentant la région asiatique)
-République fédérale du Nigeria	Vice-président (Représentant la région africaine)
-République islamique du Pakistan	Rapporteur
-République arabe syrienne	Membre du Bureau précédent
-Burkina Faso	Membre du Bureau précédent

La République d'Indonésie a assisté à la réunion en qualité d'invité.

3. Ont également pris part à la Réunion les représentants du Secrétariat général et des organes subsidiaires et institutions spécialisées et affiliées suivants de l'OCI:

- Centre de recherches statistiques, économiques et sociales et de formation pour les pays islamiques (SESRTCIC)
- Centre islamique pour le développement du commerce (CIDC)
- Université islamique de technologie (UIT)
- Banque islamique de développement (BID)
- Chambre islamique de commerce et d'industrie (CICI)
- Association des armateurs des pays islamiques (OAIA)

4. Les représentants des institutions suivantes ont également pris part :

- Fédération des consultants des pays islamiques (FCPI)
- Centre de l'ONUDI pour la coopération régionale à Ankara.

(Une copie de la liste des participants figure en Annexe I).

### **Séance d'ouverture**

5. La réunion a été ouverte par S.E. Devlet BAHÇELİ, Ministre d'Etat et Vice-premier ministre de la République de Turquie.

6. Dans son message adressé à la réunion, S.E. Ahmet Necdet SEZER, Président de la République de Turquie et Président du COMCEC, a souligné le rôle du COMCEC qui permet aux Etats membres d'examiner les voies et moyens de promouvoir la coopération entre eux et qui constitue également un forum permettant de discuter des divers événements qui surviennent sur la scène économique internationale. Il a ensuite évoqué l'impact négatif de la stagnation économique sur les économies des pays en développement et a souligné le rôle que les institutions internationales sont appelées à jouer pour les prévenir. Concernant les nouvelles initiatives de coopération économique régionale entre les pays en développement et leurs diverses dimensions en tant que moyen de stimuler le développement et de promouvoir le commerce, S.E. le Président SEZER a souligné l'importance vitale pour les pays en développement de mettre en place l'infrastructure de base adaptée à l'ère de l'information pour relever les défis qui se posent et garantir les profits que l'on pourrait en tirer. A cet égard, il a attiré l'attention sur la nécessité pour les Etats membres de tirer profit davantage du COMCEC en tant que plate-forme commune pour l'action collective face aux défis



internationaux. Se référant aux récents événements au Moyen-Orient qui sont une source de grande préoccupation et de grande douleur pour le monde islamique, S.E. le Président SEZER a déclaré qu'une paix juste et durable au Moyen-Orient ne pourra être instaurée que par des négociations basées sur les résolutions 242 et 338 du Conseil de Sécurité de l'ONU et sur le principe de « la terre contre la paix ». Il a ajouté que la détermination de la Turquie à contribuer à l'établissement d'une paix durable au Moyen-Orient ne faillira pas. S.E. le Président SEZER a exprimé ses remerciements à tous les participants et a exprimé à la Réunion du Comité de suivi ses vœux de plein succès.

(Une copie du texte du message de S.E. le Président Ahmed Necdet SEZER figure en Annexe II).

7. S.E. Devlet BAHÇELİ, Ministre d'Etat et Vice-premier ministre de la République de Turquie, a ensuite pris la parole. Souhaitant la bienvenue aux délégués, S.E. BAHÇELİ a souligné l'importance de l'expérience acquise au fil des ans par la famille de l'OCI face aux défis auxquels elle se trouve confrontée et tout particulièrement ceux posés par les récents événements politiques et économiques qui ont bouleversé la scène internationale. S.E. BAHÇELİ a également relevé que, fort de ses expériences, le COMCEC est en mesure d'envisager de nouveaux projets de coopération en sus des projets actuels pour écarter les obstacles physiques et autres qui entravent le renforcement de la coopération économique et commerciale entre les Etats membres. Se référant aux conditions nécessaires à un développement viable, il a rappelé les deux événements importants organisés sous l'égide des Nations Unies, à savoir la Conférence sur le Financement du Développement tenue à Monterey au Mexique en mars dernier et qui a donné lieu à la Convention de Monterey, ainsi que le Sommet mondial pour le développement durable qui se tiendra à Johannesburg en Afrique du Sud, du 26 août au 4 septembre 2002. Il a en outre lancé un appel aux Etats membres les invitant à participer activement aux événements mondiaux. S.E. BAHÇELİ a également évoqué les incidents tragiques survenus au Moyen-Orient et formulé le vœu que la paix et la stabilité remplacent la guerre et les violations et que la Conférence sur la Paix au Moyen Orient se tienne à Istanbul. Se référant aux points de l'ordre du jour et aux questions y relatives, il a souligné l'importance de l'expertise et de l'expérience des institutions concernées de l'OCI dans la promotion des idées et des projets de coopération entre les Etats membres dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'action. S.E BAHÇELİ a enfin remercié tous les Etats membres ainsi que les institutions de l'OCI pour leur contribution précieuse aux travaux du COMCEC et souhaité plein succès à la Réunion.

(Une copie du texte du discours de S.E. Devlet BAHÇELİ figure en Annexe III).

8. S.E. l'Ambassadeur Nabika DIALLO, Secrétaire général adjoint de l'OCI, a également pris la parole pour transmettre le message du Secrétaire général de l'OCI, S.E. Abdelouahed BELKEZIZ. Le Secrétaire général a exprimé sa gratitude à S.E. Ahmet Necdet SEZER, Président de la République de Turquie et Président du COMCEC, ainsi qu'au gouvernement de la Turquie pour l'engagement constant dont ils font preuve concernant la promotion de la coopération économique et commerciale entre les États membres. Le Secrétaire général de l'OCI a énergiquement condamné les actes d'agression qui continuent d'être perpétrés par Israël contre nos frères palestiniens et a lancé un appel à la communauté internationale afin que le peuple palestinien bénéficie de la protection internationale. Se référant à la mise en œuvre du Plan d'action, S.E. BELKEZIZ a formulé l'espoir que le Comité accordera l'importance qui lui est due aux recommandations de la Réunion du Groupe d'experts pour accélérer la mise en œuvre du Plan d'action, adoptées par la 17<sup>ème</sup> session du COMCEC. S.E. BELKEZIZ a exhorté les Etats membres à signer et ratifier les divers autres accords et statuts visant à assurer un cadre à la coopération économique intra-OCI. S.E. BELKEZIZ a enfin souhaité plein succès à la Réunion.

(Une copie du texte du message de S.E. Abdelouahed BELKEZIZ figure en Annexe IV).

9. Les chefs de délégation de l'Etat du Koweït, du Burkina Faso et de la République islamique du Pakistan ont ensuite pris la parole au nom des trois groupes régionaux à savoir les régions arabe, africaine et asiatique respectivement. Les chefs de délégations ont exprimé leur vive inquiétude à l'égard des événements tragiques qui se déroulent dans les territoires palestiniens occupés et condamné les actes d'agression perpétrés par Israël qui ont coûté la vie à des milliers de Palestiniens innocents et causé un effondrement économique à tous les niveaux. Les chefs de délégations ont ensuite mis l'accent sur la nécessité de renforcer davantage la coopération économique entre les Etats membres de l'OCI par des projets concrets et réalistes. Ils ont également exprimé leurs remerciements et leur appréciation au Président, au gouvernement et au peuple turc pour leur appui continu à la coopération économique et commerciale entre les Etats membres, pour l'accueil chaleureux dont ils ont fait l'objet ainsi que pour les excellents arrangements assurés pour la réunion.

10. Le chef de la délégation de Palestine a également pris la parole pour souligner la grave situation dans les territoires occupés et a appelé les Etats membres de l'OCI à accorder leur assistance politique et matérielle au cours de cette conjoncture critique.

### **Séances de travail**

11. Les séances de travail de la réunion ont été présidées par S.E. Dr. Akin IZMIRLIOĞLU, Sous-Secrétaire à l'Organisation de Planification d'Etat de la République de Turquie.

12. Après l'adoption de l'ordre du jour, la réunion a constitué un Comité de rédaction à composition non-limitée, sous la présidence du Rapporteur, S.E. l'Ambassadeur Qazi HŪMAYUN, chef de la délégation de la République islamique du Pakistan.

(Une copie de l'ordre du jour, tel qu'adopté par le Comité, figure en Annexe V).

### **Rapport de base du Secrétariat général de l'OCI**

13. Au point 3 de l'ordre du jour, S.E. l'Ambassadeur Nabika DIALLO, Secrétaire général adjoint de l'OCI, a présenté le rapport de base du Secrétariat général, qui a été ensuite résumé par S.E. l'Ambassadeur A.H.M. MONIRUZZAMAN, Directeur chargé des affaires économiques au Secrétariat général de l'OCI. Dans sa présentation, S.E. MONIRUZZAMAN a souligné les diverses activités entreprises par les Etats membres et les institutions de l'OCI dans la mise en oeuvre des résolutions du COMCEC.

14. Le Comité a pris note du rapport de base du Secrétariat général et a exprimé son appréciation pour sa préparation.

15. Le Comité a souligné l'importance de la mise en oeuvre des Accords et Statuts existants de l'OCI en matière de coopération économique. Dans ce contexte, le Comité a réitéré son appel aux Etats membres qui ne l'ont pas encore fait, à signer et à ratifier ces accords, dans les meilleurs délais, en particulier l'Accord-cadre sur le Système de préférences commerciales entre les pays islamiques (TPSOIC) afin d'accélérer sa mise en oeuvre, ce qui permettra de créer une Zone de préférences commerciales comme premier pas en vue de la création du Marché commun islamique.

16. Le Comité a renouvelé son appel aux Etats membres qui ont proposé des projets afin d'accélérer la formation des comités de projet tel qu'envisagé par le Plan d'action et cela en vue de mettre en œuvre les divers projets proposés au cours des réunions des groupes sectoriels d'experts.

17. Le Comité a demandé aux Etats membres qui ont déjà offert d'abriter des réunions sectorielles de groupes d'experts d'accélérer la tenue de ces dites réunions. Le Comité a également appelé les Etats membres à se proposer pour accueillir des réunions de groupes d'experts dans tous les autres domaines prioritaires du Plan d'action.

18. Afin d'améliorer la préparation du rapport de base du Secrétariat général, le Comité a estimé que dorénavant ses rapports devraient comporter les recommandations et les solutions appropriées et que son rapport devrait être communiqué au moins un mois avant la réunion.

19. Le Comité a été également d'avis que les institutions pertinentes de l'OCI pourraient dorénavant faire rapport directement sur leurs activités à la session du COMCEC tout en informant le Secrétariat général.

(Une copie du texte du rapport de base du Secrétariat général figuré en Annexe VI).

### **Examen de la mise en oeuvre du Plan d'action pour le renforcement de la coopération économique et commerciale entre les États membres de l'OCI**

20. Au point 4 de l'ordre du jour, S.E. l'Ambassadeur Nabika DIALLO, Secrétaire général adjoint de l'OCI, a présenté le rapport sur la mise en oeuvre du Plan d'action. S.E. l'Ambassadeur A.H.M. MONIRUZZAMAN, Directeur chargé des affaires économiques au Secrétariat général de l'OCI, a ensuite exposé le rapport. Le Comité a pris note avec appréciation du rapport de l'OCI.

21. Le Comité a souligné l'importance des recommandations du Groupe d'experts chargé d'accélérer la mise en œuvre du Plan d'action de l'OCI et a demandé que des mesures soient prises pour accélérer la mise en œuvre de ces recommandations par le biais de mécanismes appropriés devant être proposés par le Bureau de Coordination du COMCEC, en collaboration avec le Secrétariat général de l'OCI tout en mettant à profit l'expertise des institutions pertinentes de l'OCI à cet égard. Il a demandé en outre de présenter à la prochaine session du COMCEC un rapport sur les voies et moyens de mettre en œuvre ces recommandations.

22. Le Comité a examiné le formulaire de Profil de projet élaboré et présenté par le Bureau de Coordination du COMCEC conformément à la recommandation n°12 de la réunion du Groupe d'experts pour accélérer la mise en œuvre du Plan d'action de l'OCI. Il a recommandé que le projet soit communiqué aux Etats membres et aux institutions concernées de l'OCI par le biais du Secrétariat général jusqu'à une date limite ne dépassant pas la fin de juin 2002 pour qu'ils puissent faire part de leurs observations au Bureau de Coordination du COMCEC afin que le projet soit finalisé avant sa présentation à la 18<sup>ème</sup> session du COMCEC.

23. Se référant à la mise en œuvre de la recommandation n°13 du Groupe d'experts donnant mandat aux institutions concernées de l'OCI d'examiner, évaluer et fournir une assistance financière et technique aux projets de coopération proposés, le Comité a demandé au Bureau de Coordination du COMCEC de présenter, en coordination avec le Secrétariat général de l'OCI, la BID, le SESRTCIC, le CIDC, l'UIT, la CICI et l'OAIA, en leur capacité de points focaux, une étude expliquant les mandats éventuels de ces institutions dans la mise en œuvre des tâches importantes indiquées dans lesdites recommandations et de les soumettre, pour examen, à la prochaine session du COMCEC. Le Comité a également souligné la nécessité de communiquer cette étude aux Etats membres par le truchement du Secrétariat général de l'OCI, suffisamment de temps avant la prochaine session du COMCEC afin de recueillir leurs vues et leurs commentaires.

(Les rapports du Secrétariat général sur la mise en oeuvre du Plan d'action et le formulaire de Profil de Projet élaboré par le Bureau de Coordination du COMCEC figurent en Annexes VII et VIII).

#### **Rapport de la BID et du CIDC sur l'expansion du commerce Intra-OCI**

24. Au point 5 de l'Ordre du jour, les représentants de la BID et du CIDC ont présenté leurs rapports respectifs au Comité sur la promotion du commerce intra-OCI.

25. Le Comité s'est félicité des mesures prises par la BID et ses plans opérationnels pour mobiliser les ressources nécessaires. Le Comité a en outre exhorté les Etats membres à adhérer et à souscrire au Système de financement des exportations et aux programmes de la Société islamique d'assurance des investissements et des crédits à l'exportation ainsi qu'aux autres programmes destinés à encourager le commerce intra-OCI.

26. Le Comité a apprécié la décision de la BID d'allouer la somme de 1,06 milliards de dollars américains au titre du budget 2001/2002 de ses propres ressources, pour être utilisée en tant que catalyseur pour collecter la somme additionnelle de 940 millions de dollars américains au moyen d'un mécanisme de financement syndiqué et d'une Murabaha en deux étapes. Une allocation supplémentaire de 210 millions de dollars américains a été avancée par le Système de financement des exportations dans le but de financer le commerce intra-OCI/BID.

27. Le Comité a également apprécié les approbations s'élevant à 1.65 milliards de dollars américains offerts par la BID en 2001/2002 dans le cadre de ses guichets et programmes de financement du commerce.

28. Le Comité a également exhorté les Etats membres qui ne l'ont pas encore fait, à désigner leurs points focaux commerciaux dans le cadre des activités de la BID aussitôt que possible. En outre, il a invité les points focaux déjà désignés à jouer un rôle plus actif dans la promotion du programme de financement du commerce de la BID.

29. Le Comité a demandé aux Etats membres d'encourager les agents nationaux désignés dans le cadre du Système de financement des exportations à jouer un rôle plus actif en vue d'aider la BID à développer ses capacités de financement du commerce en général et du Système en particulier.

30. Le Comité a exhorté les institutions financières des Etats membres ainsi que leurs compagnies d'assurance à appuyer, entre autres, les efforts de la BID visant à accorder des conditions plus favorables aux transactions susceptibles de promouvoir le commerce direct entre les Etats membres.

31. Le Comité a remercié les Etats membres qui ont activement aidé à l'identification des opérations commerciales viables financées par la BID. Il a appelé les autres membres qui ne l'ont pas encore fait, à pleinement appuyer la BID dans ses efforts visant à l'augmentation du financement du commerce intra-OCI.

32. Le Comité a demandé à la BID d'examiner l'octroi d'une assistance technique au renforcement des capacités des points focaux de la BID dans les Etats membres.

33. Tout en appréciant les efforts que déploie la BID à cet égard, le Comité a appelé la Banque à examiner et à reconsidérer positivement ses taux de financement en vue de promouvoir le commerce intra-OCI. En outre, le Comité a exhorté la BID

à identifier les voies et moyens de rendre ses conditions de financement du commerce intra-OCI consacrés aux projets plus favorables pour les Etats membres.

34. Le Comité a demandé aux Etats membres de fournir au CIDC les données sur les statistiques et les règlements du commerce et des investissements.

35. Le Comité a également pris note du rapport présenté par le CIDC sur le développement du commerce intra-OCI et a noté avec appréciation que ce dernier a enregistré des résultats positifs vu que la part de celui-ci dans l'ensemble du commerce total des Etats membres a accusé une augmentation de 10% en 1997 à 11% en 1999 respectivement.

36. Le Comité a également exhorté les Etats membres à mettre en œuvre les recommandations du séminaire sur les « Effets des barrières non-tarifaires sur l'expansion du commerce entre les Etats membres » adoptées par la 17<sup>ème</sup> session du COMCEC.

37. Le Comité a mis l'accent sur l'importance des Foires commerciales pour la promotion du commerce intra-OCI et a apprécié à cet égard l'initiative du CIDC de tenir une réunion de Groupe d'experts les 26 et 27 mars 2002 pour préparer le Projet de Règlements des foires commerciales islamiques (TFOIC). Le Comité a examiné ce projet de règlements et a décidé de le soumettre à la dix-huitième session du COMCEC.

38. Le Comité a pris note du rapport présenté par le CIDC sur la 9<sup>ème</sup> Foire commerciale islamique devant se tenir à Sharjah, Etat des Emirats Arabes Unis, du 21 au 26 décembre 2002, sur le thème « Libre-échange et développement durable ». Le Comité a exprimé ses remerciements à l'Etat des Emirats Arabes Unis qui a bien voulu abriter cet important événement, ainsi qu'aux Etats membres et institutions qui ont formulé leur disposition à participer à cette Foire (26 Etats membres et 5 institutions). Le Comité a également invité les autres Etats membres à participer activement à la 9<sup>ème</sup> Foire commerciale islamique.

39. Le Comité a demandé au CIDC de préparer régulièrement un rapport d'activités sur les Foires commerciales islamiques et de le présenter sous un point séparé de l'ordre du jour des sessions du COMCEC.

40. Le Comité a demandé à la BID et au CIDC d'assurer le suivi de l'expansion du commerce intra-OCI et d'en faire rapport au COMCEC.

(Les rapports de la BID et du CIDC sur l'expansion du commerce intra-OCI, le rapport du CIDC sur la 9<sup>ème</sup> Foire commerciale islamique et les Règlements des Foires commerciales islamiques figurent en Annexe IX, X, XI et XII respectivement).

**Questions relatives à l'Organisation mondiale du commerce (OMC)**

41. Les représentants de la BID et du CIDC ont présenté des rapports concernant l'OMC et les questions connexes. Le Comité a également pris note avec satisfaction des rapports distribués.

42. Le Comité a apprécié les efforts déployés par la BID pour organiser des réunions consultatives afin de préparer les Etats membres à échanger leurs vues et coordonner leurs positions concernant les questions majeures dans le cadre des conférences ministérielles de l'OMC et autres négociations futures, outre l'assistance technique de la BID visant au renforcement des capacités telles que la préparation d'études sectorielles sur les accords de l'OMC, l'organisation de séminaires, d'ateliers de travail, de cours de politique commerciale et la fourniture d'assistance technique aux Etats membres.

43. Le Comité a appelé la BID à poursuivre son programme d'assistance technique aux Etats membres cherchant à adhérer à l'OMC et à poursuivre son assistance aux Etats membres de l'OCI déjà membres de l'OMC afin de leur permettre de participer plus efficacement au système commercial mondial.

44. Le Comité a également appelé la BID, le CIDC et les autres institutions concernées de poursuivre leur assistance aux Etats membres dans le cadre des futures négociations commerciales multilatérales.

45. Le Comité a appelé la BID et le CIDC de conjuguer et de coordonner leurs efforts en vue de renforcer les capacités humaines et institutionnelles des Etats membres de l'OCI afin de faciliter leur pleine intégration au système commercial multilatéral sur une base équitable et juste

46. Le Comité a pris note avec satisfaction du rapport présenté par le CIDC sur les résultats de la 4<sup>ème</sup> Conférence ministérielle de l'OMC tenue à Doha du 9 au 14 novembre 2001 et sur l'Agenda post-Doha de l'OMC.

47. Le Comité s'est félicité que les Etats membres de l'OCI jouent un rôle prééminent dans les négociations en cours, notamment depuis que plusieurs



ambassadeurs des Etats membres de l'OCI à Genève assument la présidence de certains organes de négociation au sein de l'OMC.

48. Le Comité a demandé à la BID et au CIDC d'assurer le suivi des questions relatives aux activités de l'OMC et d'en faire rapport à la session annuelle du COMCEC et autres fora de l'OCI.

(Les copies des documents soumis par la BID et le CIDC figurent en Annexes XIII et XIV respectivement).

**Préparation de l'échange de vues sur le thème: "Investissements du secteur privé dans les Etats membres et rôle de la BID "**

49. Suite à la présentation du représentant du COMCEC, le Comité a pris note des diverses propositions présentes et passées concernant les thèmes éventuels des séances d'échange de vues qui seront organisées au cours des futures Sessions du COMCEC à savoir:

- Réforme du système monétaire et financier mondial et effets de ce système sur les Etats membres de l'OCI.
- Allègement de la pauvreté dans les Etats membres.
- Aide extérieure et Etats membres les moins avancés.
- Impact du commerce électronique.
- Financement du développement.
- Développement durable.
- Utilisation de la technologie de l'information dans la promotion et le développement du commerce intra-OCI.

Le Comité a également estimé que d'autres propositions pourraient être formulées par les Etats membres et les institutions de l'OCI concernant leurs séances d'échange de vues aux futures sessions du COMCEC.

50. Conformément à la résolution de la dix-septième session du COMCEC, le représentant de la BID a informé le Comité des préparations concernant l'Atelier sur le thème « Investissements du secteur privé dans les Etats membres et rôle de la BID », qui se tiendra au plus tard durant la première moitié de septembre, dans la République de Turquie, en collaboration avec le Bureau de Coordination du COMCEC et avec la contribution du CIDC, du SESRTCIC, de la CICI, de l'UIT et

d'autres institutions de l'OCI. Le Comité a noté que la BID soumettrait un rapport sur cet Atelier à la dix-huitième session du COMCEC.

51. Le Comité a exprimé son appréciation au Gouvernement de la République de Turquie concernant son offre d'abriter l'Atelier et à la BID pour sa proposition de l'organiser et lancé un appel aux Etats membres et aux institutions concernées de l'OCI les invitant à y participer efficacement.

### **Coopération entre les secteurs privés des Etats membres de l'OCI**

52. Le Comité a pris note avec appréciation des efforts déployés par la CICI dans le cadre de la promotion et du renforcement du niveau de coopération entre les secteurs privés de l'OCI. La représentante de la CICI a indiqué les contraintes imposées au secteur privé dans ce domaine et a proposé certaines recommandations.

53. Le Comité a pris note avec appréciation de la tenue de la 1<sup>ère</sup> réunion du Groupe de travail sur les petites et moyennes entreprises (PME) par la CICI et d'un séminaire et une exposition au Bangladesh en janvier 2002 conformément à la résolution de la 27<sup>ème</sup> Conférence islamique des Ministres des affaires étrangères. Le Comité a également accueilli favorablement l'offre de la Mozambique d'accueillir la 2<sup>ème</sup> réunion du Groupe de travail sur les PME en 2003.

54. Le Comité a pris note de l'initiative de la CICI concernant la constitution d'un groupe de travail composé du Bureau de coordination du COMCEC, du Secrétariat général de l'OCI, de la BID, du SERSTCIC, du CIDC et de la CICI comme point focal ayant la responsabilité de contrôler le mécanisme chargé de la mise en œuvre des recommandations des réunions du secteur privé. Le Comité a ensuite demandé à la CICI de finaliser son étude dans ce contexte en coordination avec le Secrétariat général de l'OCI et ses institutions concernées et le Bureau de coordination du COMCEC et de la soumettre à la prochaine session du COMCEC pour suite à donner.

55. Le Comité a exprimé sa satisfaction à l'Etat des Emirats Arabes Unis et à la Chambre de commerce et d'industrie de Sharjah pour leur offre d'abriter la 9<sup>ème</sup> réunion du secteur privé du 21 au 23 décembre 2002 et demandé aux Etats membres d'encourager leurs secteurs privés à participer activement à la réunion.

56. Le Comité a exprimé son appréciation des efforts de la CICI pour consolider la coopération entre les secteurs privés des Etats membres, et a demandé à la CICI

d'organiser les réunions du secteur privé de préférence avant les sessions annuelles du COMCEC, tel que stipulé par la résolution pertinente du COMCEC, afin de soumettre les recommandations des réunions à la session du COMCEC pour suite à donner.

### **Projet d'Ordre du jour de la dix-huitième Session du COMCEC**

57. Le Comité a examiné et approuvé, avec certains amendements, le projet d'ordre du jour de la dix-huitième Session du COMCEC qui se tiendra du 22 au 25 octobre 2002, à Istanbul et a décidé de le soumettre à la dix-huitième Session du COMCEC.

(Une copie du projet d'ordre du jour de la 18<sup>ème</sup> session du COMCEC, tel qu'approuvé par le Comité, figure en Annexe XV).

### **Questions diverses**

58. Tout en appréciant les divers rapports et documents de travail présentés à la réunion par les diverses institutions de l'OCI, le Comité a toutefois constaté la nécessité de distribuer ces documents bien avant la tenue de la réunion afin de permettre aux Etats membres de les examiner et d'arriver bien préparés à la réunion.

59. Le Comité a également prié instamment le Secrétariat général de l'OCI et les institutions de l'OCI de mettre en place l'infrastructure de base et l'équipement nécessaires afin d'assurer l'utilisation de la technologie de l'information, en particulier les communications en ligne, y compris l'Internet pour la diffusion des documents des conférences.

### **Séance de clôture**

60. A la séance de clôture, présidée par S.E. Dr Akin IZMIRLIOGLU, Sous-secrétaire à l'Organisation de planification d'Etat de la République de Turquie, le Comité a adopté son rapport et ses annexes. Le Comité a prié le Secrétariat général de l'OCI de communiquer ce rapport aux Etats membres et de le soumettre à la dix-huitième Session du COMCEC.

61. S.E. l'Ambassadeur Qazi HÜMAYUN de la République islamique du Pakistan a proposé d'adresser un message de remerciements à S.E. Ahmet Necdet SEZER, Président de la République de Turquie et Président du COMCEC et cette proposition a été approuvée à l'unanimité par le Comité.

62. S.E. Abdul Muhsin AL HUNAIF, Vice-ministre des Finances et chef de la délégation du Koweït, a prononcé un discours au nom des délégués. Dans son

discours, il a exprimé ses remerciements sincères au gouvernement et au peuple de Turquie pour l'accueil chaleureux et la généreuse hospitalité réservés aux délégués au cours de leur séjour à Istanbul. Il a en outre remercié le Président de la réunion et l'ensemble du personnel d'appui pour l'excellente organisation de la réunion.

63. Dans son discours de clôture, S.E. Dr Akin IZMIRLIOĞLU, Sous-secrétaire à l'Organisation de planification d'Etat de la République de Turquie, a exprimé ses remerciements aux délégués pour leur précieuse contribution et leur esprit de coopération. SE. Dr IZMIRLIOĞLU a également remercié le Secrétariat général, ainsi que les organes subsidiaires et les institutions affiliées de l'OCI, pour leur précieuse contribution. Se référant aux délibérations et aux recommandations subséquentes de la Réunion du Comité de suivi, il a exprimé sa satisfaction de constater qu'une vaste gamme de questions, et un grand nombre de sujets importants, de réalisations concrètes et d'activités ont été examinés ce qui s'avérera fort utile dans la réalisation effective du Plan d'action de l'OCI. Pour conclure, S.E. Dr Akin IZMIRLIOĞLU a souhaité aux délégués un bon voyage de retour à leurs pays.

(Une copie du discours de clôture de S.E. Dr Akin IZMIRLIOĞLU figure en Annexe XVI).

## ANNEXES



**- I -**

**LISTE DES PARTICIPANTS  
À LA DIX-HUITIÈME RÉUNION DU COMITÉ DE SUIVI  
DU COMCEC**

**(Istanbul, 10-11 mai 2002)**





**LISTE DES PARTICIPANTS  
À LA DIX-HUITIÈME RÉUNION DU COMITÉ DE SUIVI  
DU COMCEC**

**(Istanbul, 10-11 mai 2002)**

**A. MEMBER STATES OF THE OIC**

**BURKINA FASO**

- H.E. OUMAR DIAWARA  
Ambassador of Burkina Faso to Riyadh & Permanent Représentative to the OIC
- Mr. NEBIE B. MOUSSA  
Director of International Coopération, Ministry of Foreign Affairs

**ISLAMIC REPUBLIC OF IRAN**

- Mr. MASOUD MORTAZAVI  
Expert, Ministry of Foreign Affairs

**STATE OF KUWAIT**

- HE. ABDUL MOHSIN AL-HUNAIF  
Deputy Minister, Ministry of Finance
- Mr. ISAAQ ABDELKAREEM  
Director of International Economie Dept., Ministry of Finance
- Mr. MESHAL AL-ARDFHI  
Head of the OIC Affairs Division, Ministry of Finance
- Mr. SALEM AL-BATHER  
Economie Researcher, Ministry of Finance

**FEDERAL REPUBLIC OF NIGERIA**

- HE. LAWAL MOHAMMED MUNIR  
Ambassador of Nigeria to Turkey
- Mr. CHARLES OJUKWU  
Minister Counsellor

**ISLAMIC REPUBLIC OF PAKISTAN**

- HE. QAZI HÜMAYUN  
Ambassador of Pakistan to Turkey
- Mr. JAUHAR SALEEM  
Counsellor, Embassy in Ankara
- Mr. NAJEEB KHAWAR AWAN  
Consul General, Istanbul
- Mr. NAJEEB DURRANI  
Vice Consul, Istanbul

**STATE OF PALESTINE**

- HE. FOUAD YASEEN  
Ambassador of Palestine to Turkey

**STATE OF QATAR**

- Mr. ALI HASSAN AL-KHALAF  
Director of the Economic Affairs Department  
Ministry of Economy and Trade
- Mr. AHMED SALEH AL-MOHANNADI  
Head of the International Relations Section  
Ministry of Economy and Trade
- Mr. AHMED KHALIFA AL-BINALI  
Economy Researcher at International Relations Section  
Ministry of Economy and Trade

**KINGDOM OF SAUDIARABIA**

- Mr. ABDULLAH BİN ABDELWAHAB AL-NAFISAH  
Head of Arabie and Islamic Affairs Department,  
Ministry of Commerce
- Mr. MOHAMMAD BIN HUSSEIN MADANI  
First Secretary, Ministry of Foreign Affairs
- Mr. ABDELAZIZ BIN OMAR JALLAL  
Economist Specialist, Ministry of Finance and National Economy

**SYRIAN ARAB REPUBLIC**

- Dr. MOHAMED KOUDAYMI  
Consul General, Istanbul
- Mr. FIRAS ALRASHIDI  
Vice Consul, Istanbul

**REPUBLIC OF TURKEY**

- H.E. Dr. DEVLET BAHÇELİ  
Minister of State, Deputy Prime Minister
- H.E. Dr. AKIN İZMİRLİOĞLU  
Undersecretary of State Planning Organization
- H.E. Ambassador ÖNDER ÖZAR  
Advisor of Ministry of Foreign Affairs
- H.E. Ambassador DENİZ BÖLÜKBAŞI  
Advisor of Foreign Affairs of Minister of State and Deputy Prime Minister
- Mr. İNAN ÖZYILDIZ  
Advisor for Foreign Affairs, President's Office
- Mr. MUSTAFA KALAYCI  
Chief Advisor of Prime Minister
- Mr. ARİF FIRTINA  
Director of Minister of State and Deputy Prime Minister's Office
- Mr. BAYRAM ÇAMKERTEN  
Président of Small and Médium Industry Development Organisation,  
Ministry of Industry and Trade
- Doç. Dr. ADİL TEMEL  
Director General of Economic Models & Stratégie Researches, SPO
- Mr. BAYRAM MECİT  
Deputy Président of Small and Médium Industry Development Organisation,  
Ministry of Industry and Trade
- Dr. SALİH YTLMAZ  
Deputy Director General, Undersecretariat of Treasury
- Mr. ABDULKADİR ATALIK  
Deputy Secretary General of State Planning Organization
- Mr. FERHAN ERKMENOĞLU  
Head of Department, Ministry of Foreign Affairs

- Mr. FAİK KURAL  
Head of Department, Undersecretariat of Foreign Trade
- Ms. CANDAN ÖZCAN  
Head of Department,  
Export Crédit Bank of Turkey
- Ms. DİCLE AKSOY  
Head of Department,  
Undersecretariat of State Planning Organization
- Mr. HALİL İBRAHİM AKÇA  
Expert, Undersecretariat of State Planning Organization
- Mr. ÖMÜR GENÇ  
Development Bank of Turkey
- Mr. HASAN DEMİRCİ  
Expert, Union of Chambers of Commerce & Industry of Turkey

**B. GUEST**

**REPUBLIC OF INDONESIA**

- Mr. ROSSALIS R. ADENAN  
Counsellor of the Indonesian Embassy, Ankara

**C. THE OIC GENERAL SECRETARIAT**

- HE. Ambassador THIerno NABIKADIALLO  
Assistant Secretary General for Economic Affairs
- HE. Ambassador A.H.M. MONIRUZZAMAN  
Director of Economic Affairs

**D. SUBSIDIARY ORGANS OF THE OIC**

**THE STATISTICAL, ECONOMIC AND SOCIAL RESEARCH AND TRAINING  
CENTRE FOR ISLAMIC COUNTRIES (SESRTCIC)**

- HE. Ambassador ERDİNÇ ERDÜN  
Director General
- Mr. OKER GÜRLER  
Director of Research Department

**THE ISLAMIC CENTRE FOR DEVELOPMENT OF TRADE (ICDT)**

- Mr. ALLAL RACHDI  
Director General
- Mr. EL HAS SANE HZ AINE  
Director of Studies and Training Department

**THE ISLAMIC UNIVERSITY OF TECHNOLOGY (IUT)**

- Prof. Dr. M. ANWAR HOSSAIN  
Vice-Chancellor

**E. SPECIALIZED INSTITUTIONS OF THE OIC**

**THE ISLAMIC DEVELOPMENT BANK (IDB)**

- Mr. AHMED A. ABDUL WASIE  
Opération Officer

**F. AFFILIATED INSTITUTIONS OF THE OIC**

**THE ISLAMIC CHAMBER OF COMMERCE AND INDUSTRY (ICCI)**

- Ms. ATTIYA NAWAZISH ALI  
Manager, Trade Promotion
- Mr. KHALID RABAH AL-HARBI  
Manager, Régional Office in Jeddah

**ORGANIZATION OF THE ISLAMIC SHEPOWNERS ASSOCIATION (OISA)**

- Mr. FEDA UR RAHMAN JAMIL  
Director of Finance

**G. OTHER INTERNATIONAL INSTITUTIONS**

**FEDERATION OF CONSULTANTS FROM ISLAMIC COUNTRIES (FCIC)**

- Mr. HASSAN EL-SAHFIE  
Président of the FCIC

**UNITED NATIONS INDUSTRIAL DEVELOPMENT ORGANIZATION (UNIDO)**

- Mr. CELAL ARMANGİL  
Director, UNIDO Centre for Régional Coopération in Ankara

**H. COMCEC COORDINATION OFFICE**

**General Directorate of Foreign Economic Relations,  
State Planning Organisation of the Republic of Turkey**

- Mr. AHMET CAFOĞLU  
Head of the COMCEC Coordination Office
- Mr. FERRUH TIĞLI  
Head of Department
- Ms. ŞERİFE MENĞİ  
Executive Secretary
- Mr. EBUBEKİRMEMİŞ  
Expert, Coordinator of Documentation
- Mr. YAKUP KARACA  
Expert, Drafting
- Mr. ATA ATALAY  
Expert, Protocol Relations
- Mr. ORHAN ÖZTAŞKIN  
Expert, Protocol&Press Relations
- Mr. FATİH ÜNLÜ  
Expert, Drafting
- Ms. SEMA FUMA  
Expert, Deputy Coordinator of Documentation
- Mr. MURAT DELİÇAY  
Expert, Drafting
- Mr. FAHRETTİN K. KADIOĞLU  
Expert, Drafting
- Mr. İRFAN HALICI  
Expert, Press Relations
- Mr. KEMAL ARSLAN  
Expert, Computer Services
- Ms. BİLGE GÜLLÜ  
Expert, List of Participants
- Ms. HAMİYET ÖZTAŞKIN  
Expert, Protocol Relations

**I. DEPARTMENT OF ADMINISTRATIVE AND FINANCIAL  
AFFAIRS OF THE STATE PLANNING ORGANIZATION**

- Ms. MÜKERREM ÖZKILIÇ  
Head of Section
- Mr. ADNAN DİNGİL  
Head of Section
- Mr. YAŞAR GÜLSOY  
Head of Section
- Mr. MEVLÜT YAŞAR  
Expert
- Mr. TAYFUR YÜKSEL  
Computer Programmer
- Mr. CAFER ERDOĞAN  
Treasurer
- Mr. SEYİT AMBARKÜTÜK  
Technician





**- II -**

**MESSAGE DE S.E. AHMET NECDET SEZER  
PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE DE TURQUIE  
ET PRÉSIDENT DU COMCEC**

**Dix-huitième Réunion du Comité de suivi  
Du COMCEC**

**(Istanbul, le 10 mai 2002)**



Original : Turc

**MESSAGE DE S.E. AHMET NECDET SEZER  
PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE DE TURQUIE  
ET PRÉSIDENT DU COMCEC**

**Dix-huitième Réunion du Comité de Suivi  
du COMCEC**

**(Istanbul, le 10 mai 2002)**

Monsieur le Président,  
Messieurs les Membres du Comité de Suivi,  
Honorables Délégués,

C'est pour moi un grand plaisir de vous souhaiter la bienvenue à Istanbul à l'occasion de la dix-huitième Réunion du Comité de Suivi.

Le Comité de Suivi du COMCEC, qui depuis 18 ans, établit l'ordre du jour et organise les travaux des sessions du COMCEC, apporte une importante contribution aux activités de ce dernier. Dans ce contexte, je suis convaincu que les recommandations de nos experts visant à activer la mise en œuvre du Plan d'action, recommandations qui ont été approuvées par le COMCEC, seront appliquées sans tarder grâce aux mesures que vous prendrez et donneront un nouvel essor au COMCEC.

Ces recommandations indiquent les méthodes et les mécanismes à mettre en œuvre pour remédier à la lenteur observée dans l'exécution du Plan d'action. Je suis confiant que, grâce à la précieuse contribution des institutions de l'Organisation de la Conférence islamique, les projets existants ou futurs seront exécutés avec le soutien et la contribution active les Etats membres, ce qui permettra à la communauté de l'OCI d'en bénéficier concrètement.

La crise et la stagnation économiques observées ces derniers temps dans certaines régions du monde, créent de sérieuses difficultés pour nos pays. Ces crises frappent surtout les pays membres de notre organisation qui sont en voie de développement ou moins développés. Les organisations internationales et les initiatives de coopération ont un rôle majeur à jouer dans la prévention des crises globales, régionales et nationales.

Avec l'accélération de l'intégration globale, l'importance du secteur public dans le domaine des activités économiques s'est progressivement réduite. Cette tendance a des répercussions importantes sur la coopération économique multinationale et internationale. La nouvelle conception de la coopération économique est basée sur l'élimination des obstacles administratifs et techniques entravant le commerce, la création d'un climat favorable à la coopération et la promotion de la coopération, de l'information et de l'orientation et accorde moins de place aux projets auxquels l'Etat participe. Je suis tout espoir que, grâce à votre expérience, vous apporterez de nouvelles dimensions et des contributions fondamentales à la coopération au sein de l'Organisation de la Conférence islamique.

Il est important d'assurer la stabilité macro-économique et financière au niveau national et international pour assurer la réussite des efforts de coopération économique. Un environnement macro-économique stable à l'échelle globale est la condition incontournable de la réalisation du potentiel économique et des objectifs de tous les pays.

Je voudrais ajouter ici que seuls les pays qui s'adaptent aux changements rapides survenant dans le monde, qui réussissent à assurer les connaissances nécessaires à leurs citoyens, qui sont capables de produire et d'utiliser l'information, pourront être efficaces et réussir dans leurs entreprises. Mais pour jouer un rôle majeur dans l'intégration économique globale, la technologie de la communication requiert une infrastructure appropriée des économies nationales.

Dans ce contexte, je pense que le COMCEC peut être considéré comme une plate-forme de réflexion et de coopération permettant aux pays membres de mieux se préparer au monde de demain; de parer aux crises globales et à la stagnation économique, et d'apporter des propositions valables pour résoudre les difficultés.

Monsieur le Président,  
Messieurs les délégués,

Permettez-moi de mentionner ici les événements regrettables qui se déroulent au Moyen-Orient et qui sont une source de grande tristesse et d'inquiétude pour la communauté islamique.

Le processus de paix a été mis en danger suite au drame sanglant où des centaines de personnes ont trouvé la mort ou ont été blessées. Le fragile climat de confiance établi avec difficulté entre les deux parties au long des années a de nouveau cédé la place aux soupçons et à l'hostilité. Cette situation constitue une

menace sérieuse à la stabilité de toute la région. L'expérience a bien démontré que la violence et l'usage de la force ne peuvent résoudre les problèmes.

Une paix équitable et durable au Moyen-Orient ne pourra être obtenue qu'en accord avec les Résolutions 242 et 338 du Conseil de Sécurité des Nations Unies et que par des négociations basées sur le principe de « la terre contre la paix ». Les deux parties disposent actuellement d'assez d'instruments pour amorcer des négociations, à savoir les principes établis par la Conférence de Madrid, les Accords d'Oslo, les Accords de Charm-el-Cheikh, le Plan Tenet, le Rapport Mitchell, et le plan de paix proposé par le Prince Héritier d'Arabie Saoudite qui a été agréé par la Ligue Arabe.

En ce moment, il est urgent de mettre fin au cercle vicieux de la violence et de reprendre les pourparlers au plus tôt. Nous souhaitons que les négociations permettent enfin à nos frères palestiniens de recouvrer leurs droits inaliénables et que les mesures nécessaires soient prises pour permettre à Israël de vivre en sécurité à l'intérieur des frontières reconnues.

Il est également vital qu'une atmosphère de confiance s'instaure à nouveau entre les deux parties et que la situation économique s'améliore pour permettre l'établissement d'une stabilité durable. Dans ce contexte, la communauté internationale doit assumer un rôle crucial dans le relèvement de la situation économique des Palestiniens, la reconstruction dans les territoires palestiniens et le développement économique.

La Turquie est pleinement décidée à continuer de contribuer aux efforts visant à la paix tant espérée au Moyen-Orient.

Monsieur le Président,  
Messieurs les délégués,

Je voudrais réitérer que la Turquie n'épargnera aucun effort pour soutenir et contribuer à la coopération économique entre les pays islamiques frères, vous remercier pour votre précieuse contribution et souhaiter que la 18<sup>ème</sup> Réunion du Comité de Suivi du COMCEC nous soit bénéfique à tous.

Ahmet Necdet Sezer  
Président de la République de Turquie et  
Président du COMCEC



**- III -**

**DISCOURS D'OUVERTURE DE  
S.E. DR DEVLET BAHÇELİ, MINISTRE D'ÉTAT  
ET VICE PREMIER MINISTRE DE LA RÉPUBLIQUE DE TURQUIE**

**Dix-huitième Réunion du Comité de suivi  
du COMCEC**

**(Istanbul, 10 mai 2002)**





Original : Turc

**DISCOURS D'OUVERTURE DE  
S.E. Dr. DEVLET BAHÇELİ,  
MINISTRE D'ETAT ET VICE-PREMIER MINISTRE  
DE LA REPUBLIQUE DE TURQUIE**

**Dix-huitième Réunion du Comité de suivi  
du COMCEC**

**(Istanbul, le 10 mai 2002)**

Honorables membre du Comité de suivi,  
Monsieur le Secrétaire général adjoint,  
Honorables délégués,

A l'occasion de la dix-huitième Réunion du Comité de suivi, je voudrais vous souhaiter la bienvenue au nom de mon pays et exprimer mon plaisir de prendre part à vos augustes assises à Istanbul.

Le COMCEC, qui entre dans sa 18<sup>ème</sup> année d'existence grâce à votre contribution et à vos efforts, a poursuivi ses activités au long d'une période marquée par de grands changements et de profondes transformations. Mais bien que cette période eut été hérissée de difficultés et de problèmes, elle nous a fait gagner une expérience considérable.

De la fin de la guerre froide à la globalisation rapide, des changements radicaux dans le système du commerce mondial au processus d'intégration à l'Union européenne, les développements survenus dans le monde nous ont tous influencés directement ou indirectement.

Le COMCEC qui, dès le début, poursuit une politique de coopération axée sur des projets, a mis en place des projets tels que le Mécanisme de financement des exportations, d'assurance des investissements et des crédits à l'exportation, l'Accord-Cadre sur le Système de Préférences Commerciales, le Réseau de Systèmes d'Information Commerciale et a complété avec succès bon nombre d'autres.

Je suis persuadé que votre auguste assemblée réussira à lever les obstacles qui entravent la coopération économique, et à améliorer les réglementations de manière à faciliter les activités du secteur privé. Ces améliorations pourraient être entreprises sous forme de projet et menées à bonne fin par votre auguste assemblée.

Le COMCEC pourrait, parallèlement à ses activités actuelles, servir de plateforme d'échange de vues et de coopération axé sur le redressement économique. Je voudrais, à cette occasion, exprimer l'espoir et le souhait de voir les projets menés à bonne fin par le COMCEC.

Messieurs les délégués,

Chers invités,

Pour être durable, la croissance économique doit tabler non seulement sur des mesures macro-économiques, le développement des ressources humaines et la communication et les innovations technologiques, mais aussi sur le développement urbain, la protection de l'environnement, l'augmentation de la productivité, les communications et l'énergie, sans oublier l'amélioration de la qualité de vie.

Nous savons tous qu'il existe un lien étroit entre le redressement économique et l'élimination de la pauvreté. Une étude a révélé qu'à l'exception de la République Populaire de Chine, les pays de l'Asie orientale ont marqué une croissance de 6% en 1980, et que le taux de pauvreté a baissé de 23% en 1987 à 14% en 1993.

Par contre, au cours de la même période, une réduction du revenu national a été observé dans les pays d'Amérique latine où le taux de pauvreté est passé de 22% à 24%. De même, la diminution du revenu national des pays du sud saharien a fait augmenter le taux de la pauvreté qui est passé de 180 millions à 219 millions de personnes.

Messieurs les délégués,

Chers invités,

Je voudrais souligner ici que le développement social n'est pas moins important que le développement économique. Dans le climat de globalisation rapide dans lequel nous vivons, le développement économique est de plus en plus difficile dans les pays où le développement social est insuffisant.

En fait, la croissance économique ne dépend pas seulement des deux intrants économiques fondamentaux, à savoir le capital et la main d'oeuvre, mais aussi de leur utilisation productive, en d'autres mots, à la productivité de l'ensemble des facteurs.

Dans ce contexte, je voudrais attirer votre attention sur le Sommet mondial du développement durable qui sera tenu en République d'Afrique du Sud, à

Johannesbourg, entre le 26 août et le 4 septembre 2002, et souligner qu'il est important que les pays membres de l'Organisation de la Conférence Islamique suivent activement des travaux pour en profiter au maximum.

Messieurs les délégués,

Chers invités,

Une augmentation moyenne de 2.5% du produit global est prévue pour l'an 2002. Comme vous le savez, une telle augmentation est en général considérée comme le seuil de la stagnation globale.

D'autre part, le commerce global a diminué de deux pour mille en 2001. La réduction de 1.5% dans les importations des pays développés au cours de l'année 2001 a engendré de grosses difficultés pour les pays en développement dont les économies sont basées sur l'exportation.

Une grande responsabilité incombe aux organisations internationales dans la prévention des crises globales qui créent de grands problèmes pour nos pays. La stabilité d'un climat économique international dépend en grande partie de la réduction de l'écart entre les pays en ce qui concerne le développement.

Dans ce cadre, je voudrais dire quelques mots au sujet de la Réunion sur le financement du développement, tenue récemment à Monterey au Mexique.

L'Accord de Monterey, adopté à l'issue de cette Conférence, est un nouveau document politique qui confirme que le développement est un des thèmes les plus importants à l'ordre du jour du monde.

La signature d'un « Accord pour le Financement du Développement » à l'échelle mondiale est un acquis pour nous tous. Mais il est clair que cela n'est pas suffisant. En cette époque où la globalisation gagne de plus en plus du terrain, il est impératif de faire régner la justice de par le monde et d'agir de concert. Je voudrais souligner encore une fois ici l'importance des entreprises de coopération économique régionale.

Messieurs les délégués,

Chers invités,

Je voudrais à cet égard évoquer une question qui touche de près à l'avenir commun et la paix de l'humanité.

Les événements qui se déroulent depuis des années au Moyen Orient, berceau des religions révélées qui prônent la paix et la fraternité, ont malheureusement pris une tournure tragique. Il est devenu impératif de briser au plus tôt le cercle vicieux de l'occupation des territoires palestiniens, les violations flagrantes des droits de l'homme et les actes de terrorisme dont sont victimes des innocents.

Face à cette situation qui est une source de grande tristesse pour nous tous, je souhaite ardemment que les conflits, l'occupation et la terreur prennent fin au plus tôt et que la paix espérée revienne rapidement au Moyen-Orient.

Il est extrêmement important que le spectre de la guerre soit dissipé au Moyen-Orient et qu'un climat de paix et de stabilité règne dans la région et particulièrement dans les relations entre Israël et la Palestine. Une aide humanitaire doit être apportée sans tarder au peuple palestinien et le contrôle et l'influence des Nations Unies doivent être absolument assurés.

Tous les Etats et toutes les communautés de la région doivent s'abstenir de toute politique qui risquerait de compromettre la paix et le bien-être et les empêcherait de vivre en bon voisinage.

Je fonde également de grands espoirs sur la Conférence de Paix au Moyen-Orient qui devrait se tenir au mois de juin prochain. Il n'y a aucun doute qu'il serait très utile et important que cette Conférence se tienne à Istanbul.

Messieurs les délégués,  
Chers invités,

Au cours de cette réunion, nous allons nous pencher sur les thèmes de coopération inscrits à l'ordre du jour et prendre les décisions concrètes pour des progrès dans ce domaine.

Les travaux entrepris dans le but d'activer la mise en œuvre du Plan d'Action ont été pleinement appréciés.

Je pense qu'il serait utile d'établir un organe responsable du suivi de la mise en pratique de chaque recommandation afin d'arriver à une application plus efficace de ces recommandations.

Je suis persuadé que la mise en œuvre rapide de ces recommandations pourra s'effectuer grâce à l'expertise et l'expérience accumulées par les institutions de l'OIC et au soutien des membres du COMCEC.

L'attribution d'un rôle plus actif aux institutions de l'OIC dans la mise en pratique du Plan d'Action s'accorde avec les tendances globales. En effet, les organisations internationales multiplient actuellement leurs activités pour établir de nouvelles normes dans plusieurs domaines concernant directement la vie des hommes, tels que, le commerce extérieur, les droits de propriété intellectuelle et l'environnement.

Je voudrais également souligner l'importance du thème « Investissements du secteur privé dans les pays islamiques et rôle de la Banque islamique de développement » qui sera débattu au cours de la séance d'échange de vues de cette année.

Le secteur privé est aujourd'hui la locomotive du redressement économique dans plusieurs pays.

Je voudrais saisir cette occasion pour remercier encore une fois le Secrétariat général de l'Organisation de la Conférence islamique, la Banque islamique de développement, le Centre d'Ankara, le Centre de Casablanca, la Chambre islamique de commerce et d'industrie et l'Institut islamique de Technologie pour leur soutien à nos efforts de coopération et aux activités du secteur privé.

Messieurs les délégués,  
Chers invités,

La Turquie accorde une grande importance au renforcement et à la diversification de ses relations dans tous les domaines avec le monde extérieur et déploie de grands efforts à cet effet. Le monde islamique, auquel nous sommes unis par des liens historiques, spirituels et culturels, occupe une place importante dans cette vision.

Je voudrais réitérer que, de concert avec les pays membres frères, la Turquie n'épargnera aucun effort pour assurer le succès de l'Organisation de la Conférence Islamique et du COMCEC.

Pour conclure, je voudrais vous souhaiter la bienvenue ainsi que le plein succès dans vos travaux.

Je vous remercie.



**-IV-**

**MESSAGE DE S.E. DR. ABDELOUAHED BELKEZIZ,  
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE L'ORGANISATION  
DE LA CONFÉRENCE ISLAMIQUE**

**Dix-huitième Réunion du Comité de suivi  
du COMCEC**

(Istanbul, 10 mai 2002)





Original : Arabe

**MESSAGE DE S.E. DR. ABDELOUAHED BELKEZIZ,  
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE L'ORGANISATION DE  
LA CONFÉRENCE ISLAMIQUE**

**Dix-huitième Réunion du Comité de suivi  
du COMCEC**

**(Istanbul, le 10 mai 2002)**

**BISMILLAHİ RAHMANI RAHİM**

Monsieur le Président,  
Honorables délégués,  
Mesdames, Messieurs,

Assalamou Alaikoum Wa Rahmatoullahi Wa Barakatouhou

Je voudrais, tout d'abord, adresser mes chaleureuses et fraternelles salutations à tous les participants à cette 18<sup>ème</sup> réunion du Comité de Suivi du COMCEC et exprimer toute ma gratitude au Gouvernement de la République de Turquie pour avoir bien voulu accueillir cette importante réunion du Comité de Suivi du COMCEC.

Je voudrais également profiter de l'occasion qui m'est ainsi offerte de rendre un hommage particulier à Son Excellence Ahmed Necdet Sezer, Président de la République de Turquie et Président en exercice du COMCEC pour la sagesse et la perspicacité avec lesquelles il a su diriger si admirablement les travaux de cette importante réunion du Comité Permanent de l'OCI.

Aujourd'hui notre réunion se tient à un moment décisif de la Oummah islamique, à une période éprouvante pour nos frères et sœurs Palestiniens qui traversent une phase difficile. Comme vous vous en doutez bien, je condamne fermement les actes d'agression israélienne et appelle la communauté internationale à une grande mobilisation pour assurer la protection internationale du peuple palestinien et à faire pression au niveau du Gouvernement israélien pour l'obliger à se conformer aux résolutions pertinentes du Conseil de Sécurité des Nations Unies.

Comme vous le savez, la tâche du Comité de Suivi consiste non seulement à dresser le bilan des progrès réalisés dans la mise en œuvre des diverses décisions et résolutions des sessions précédentes du COMCEC, mais aussi à élaborer l'ordre du jour de la prochaine session. C'est dire que le Comité de Suivi constitue également le forum idéal pour une évaluation complète des progrès réalisés dans la mise en œuvre du Plan d'Action pour le renforcement de la coopération économique et commerciale entre les Etats membres.

En vérité, la dernière Session du COMCEC qui s'est tenue en mai l'année dernière avait examiné les importantes recommandations de la réunion du Groupe d'experts pour accélérer la mise en œuvre du Plan d'Action de l'OCI pour le renforcement de la coopération économique et commerciale entre les Etats membres.

A cet égard, je suis convaincu que le Comité de Suivi accordera toute l'attention requise à cette question en raison de son importance capitale.

L'importance de l'expansion du commerce entre les Etats membres de l'OCI a déjà fait l'objet d'importants débats mais les progrès escomptés n'ont jamais été réalisés. Le Commerce intra-OCI est un autre domaine où les Etats membres de l'OCI doivent entreprendre des actions décisives, mais le commerce entre les Etats membres de l'OCI stagne et ne représente que 10 % du commerce total des Etats membres. A ce propos, je voudrais souligner ici qu'un certain nombre de plans et de projets visant au renforcement de la coopération commerciale ont été élaborés pour la promotion du Commerce intra-OCI. Il convient de rappeler, encore une fois, le rôle prépondérant joué, dans ce sens, par la Banque islamique:

Je voudrais également mentionner les avantages non négligeables de l'Accord-Cadre sur le Système de préférences commerciales entre les Etats membres de l'OCI, et j'exhorte tous les Etats membres qui ne l'ont pas encore fait à ratifier et signer cet Accord. Du reste, il existe un certain nombre d'accords et des statuts visant à fournir un cadre juridique à la coopération économique entre les Etats membres de l'OCI, aux investissements conjoints et au renforcement de la coopération avec le secteur privé. J'exhorte aussi les Etats membres à signer et ratifier ces accords et statuts.

Le rôle du secteur privé dans la promotion du commerce intra-OCI et dans la coopération économique a été souligné dans les récentes résolutions des Sommets islamiques et Conférences islamiques des Ministres des Affaires Etrangères. Aussi est-il impérieux de créer des conditions favorables pour permettre au secteur privé de jouer pleinement son rôle. A cet égard, il est important d'accélérer la mise en œuvre des décisions et recommandations des diverses réunions du secteur privé des Etats membres de l'OCI. A cet égard, je suis particulièrement heureux de constater que le Comité de travail que j'avais mis en place pour le développement d'un programme visant à redynamiser les petites et moyennes entreprises et les pays enclavés de l'OCI s'est honorablement acquitté de ses tâches et a organisé sa première réunion au mois de janvier cette année à Doha.

Je suis convaincu que les délibérations de cette réunion aboutiront à d'importantes conclusions qui auront, à n'en pas douter, des impacts positifs sur la prochaine réunion du COMCEC prévue en Octobre de cette année à Istanbul.

Avant de conclure, je voudrais vous faire part de ma satisfaction quant aux précieuses contributions faites par les diverses institutions de l'OCI notamment la Banque islamique de Développement (BID), le Centre de Recherches statistiques, économiques et sociales et de formation pour les pays islamiques (SESTRIC), le Centre islamique pour le développement du Commerce (CIDC), l'Université islamique de Technologie (UIT), la Chambre islamique de Commerce et d'industrie (CICI), l'Association islamique des Armateurs (OAlA), en soumettant leur rapport au Comité pour examen. Je voudrais enfin donner l'assurance aux honorables délégués ici présents de la coopération pleine et entière et du soutien sans faille du Secrétariat général de l'OCI et de toutes ses institutions au Comité de Suivi du COMCEC

Je souhaite plein succès aux travaux de la 18<sup>ème</sup> réunion du Comité de Suivi du COMCEC.

**- V -**

**ORDRE DU JOUR  
DE LA DIX-HUITIÈME RÉUNION  
DU COMITÉ DE SUIVI DU COMCEC**

**(Istanbul, 10 -11 mai 2002)**



Original: Anglais

**ORDRE DU JOUR  
DE LA DIX-HUITIÈME RÉUNION  
DU COMITÉ DE SUIVI DU COMCEC**

**(Istanbul, 10-11 mai 2002)**

1. Séance d'ouverture
  - Discours du Président du Comité de suivi
  - Discours du Secrétaire général de l'OCI
  - Discours des chefs de délégation
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Rapport de base du Secrétariat général de l'OCI
4. Évaluation de la mise en œuvre du Plan d'action pour le renforcement de la coopération économique et commerciale entre les États membres de l'OCI
5. Rapports de la BID et du CIDC sur l'expansion du commerce intra-OCI
6. Questions relatives aux activités de l'Organisation mondiale du commerce
7. Préparatifs en vue de l'échange de vues sur les "Investissements du secteur privé dans les pays membres et rôle de la BID", qui sera organisé durant la dix-huitième Session du COMCEC
8. Coopération entre les secteurs privés des pays membres de l'OCI
9. Projet d'ordre du jour de la dix-huitième Session du COMCEC
10. Questions diverses
11. Adoption du rapport
12. Fin de la réunion



**- VI -**

**RAPPORT DE BASE DU  
SECRETARIAT GÉNÉRAL DE L'OCI**

**Dix-huitième Réunion du Comité de suivi  
du COMCEC**

**(Istanbul, 10-11 mai 2002)**





**RAPPORT DE BASE DU  
SECRETARIAT GÉNÉRAL DE L'OCI**

**Dix-huitième Réunion du Comité de suivi  
du COMCEC**

**(Istanbul, 10-11 mai 2002)**

**I- INTRODUCTION:**

Depuis que les activités de l'Organisation de la Conférence Islamique ont été élargies aux questions économiques lors de la 2<sup>ème</sup> Conférence Islamique au Sommet, tenue à Lahore en 1974, plusieurs initiatives ont été prises pour catalyser et impulser la coopération économique entre les Etats membres. Un certain nombre de conférences ministérielles ont été tenues dans divers secteurs. Une large panoplie d'instruments juridiques a été développée en vue de mettre en place un cadre approprié pour la coopération économique et commerciale entre les Etats membres de l'OCI. C'est ainsi que la 3<sup>ème</sup> Conférence Islamique au Sommet, tenue à Makkah Al-Moukarramah/Taef en 1981, a créé le Comité Permanent pour la Coopération Economique et Commerciale (COMCEC) et l'a investi de la mission d'assurer le suivi de la mise en œuvre des résolutions adoptées par l'OCI dans les domaines de l'économie et du commerce. Un ensemble d'organes subsidiaires et d'institutions spécialisées et affiliées ont été créés en vue du renforcement de la coopération économique entre les Etats membres.

L'objet de ce rapport est de fournir des informations de base actualisées sur ces initiatives et ce, sur les trois grands volets que voici:

- Le développement de la coopération économique et commerciale,
- L'état des signatures et des ratifications des statuts et accords.
- L'examen des activités des organes subsidiaires et des institutions spécialisées et affiliées de l'OCI opérant dans le domaine de la coopération économique.

**II - DEVELOPPEMENT DE LA COOPERATION ECONOMIQUE ET COMMERCIALE**

**a) Coopération pour la promotion du commerce entre les Etats membres de l'OCI :**

Au cours de la première session du COMCEC, tenue en novembre 1984, les ministres du Commerce des Etats membres de l'OCI se sont retrouvés pour explorer les voies et moyens de renforcer la coopération dans le domaine du commerce. Ils ont identifié un certain nombre de priorités dans le domaine du commerce et ont adopté une résolution sur la «réalisation du

programme à court terme de développement du commerce entre les Etats membres de l'OIC». La résolution est assortie de recommandations portant sur la mise en place d'un certain nombre de projets/programmes.

Lors de sa première session, le COMCEC a examiné et approuvé les propositions relatives à l'élaboration de trois programmes financiers multilatéraux destinés à promouvoir le commerce entre les Etats membres. Il s'agissait d'un Programme de financement à plus long terme du commerce, d'une la Société islamique d'assurance des investissements et des crédits à l'exportation et d'une Union islamique multilatérale de compensation. Le progrès enregistré dans la mise en place et dans le fonctionnement de chacun de ces programmes de même que les autres efforts visant au renforcement du commerce entre les Etats islamiques en général sont résumés ci-dessous:

**i) Programme de financement des exportations :**

Suite à son approbation par le COMCEC, le Programme de financement à plus long terme du commerce a été approuvé par la 10<sup>ème</sup> réunion annuelle de la Banque islamique de Développement tenue à Amman, Jordanie, en mars 1986. Récemment, l'intitulé de ce programme a été modifié de telle sorte qu'il s'appelle désormais: Programme de financement des exportations (PFE).

Ce programme, devenu opérationnel en 1408H, vise à promouvoir l'exportation des produits non conventionnels aussi bien entre les Etats membres de l'OIC qu'entre eux et les Etats non membres et ce, en dégagant les fonds nécessaires pour le court et le moyen termes. Les délais de paiement des crédits accordés dans le cadre de ce programme variaient au départ entre 6 et 60 mois pour les exportations des Etats membres participant au Programme vers tout autre Etat membre de l'OIC. Cette période est maintenant allongée à dix ans pour les biens d'équipement tels que les navires, les machines, etc. A la fin de l'année 1418H, 24 Etats membres ont adhéré au Programme. Chacun des Etats membres qui participent à ce programme dispose d'une ou de plusieurs agences nationales chargées de la coordination des actions visant à promouvoir le financement des opérations d'exportation dans leurs pays respectifs.

A la fin de l'année 1421 H, le montant total du capital souscrit par les Etats membres du Programme s'élevait à 317 millions de Dinars islamiques dont 167 millions ont été libérés. La Banque islamique de Développement a contribué au programme pour un montant de 150 millions de Dinars islamiques dont la moitié a déjà été libérée. Ainsi, le capital libéré s'élève à 133.25 millions de Dinars islamiques

Le programme avait été conçu au départ pour financer les exportations d'un Etat membre à l'autre. Cependant, pour élargir le cadre du programme et promouvoir les exportations des Etats membres, le Conseil des directeurs exécutifs de la Banque islamique de Développement, a amendé le Programme en 1417H pour permettre l'exportation vers les pays membres de l'Organisation pour la Coopération et le Développement Economiques (OCDE). En

élargissant ainsi le champ du programme, on espère créer un plus grand marché pour les exportations des Etats membres.

Depuis la mise en place du Programme et jusqu'à la fin de l'année 1421 H, le montant net des crédits approuvés s'élève à la somme de 771, 55 millions de Dollars américains pour 176 opérations; le montant le plus important ayant été approuvé en 1421 H et s'étant élevé à plus de 220 millions de Dollars américains pour 24 opérations.

**ii) La Société islamique d'Assurance des Investissements et des Crédits à l'Exportation :**

La Société islamique d'Assurance des Investissements et des Crédits à l'exportation (SIACE) est une filiale de la Banque islamique de Développement. Créé en 1994 avec un capital de 100 millions de Dinars islamiques (150 millions de dollars des Etats unis d'Amérique), ses activités ont démarré en 1995. Les Etats membres de la Société sont ceux de la Banque islamique de Développement et de l'Organisation de la Conférence islamique qui ont signé et ratifié ses statuts et libéré leur souscription à son capital. La Banque islamique de Développement a souscrit 50% de ce capital et la majorité des Etats membres de l'OCI ont signé les statuts de la Société et se trouvent à différentes phases du parachèvement des procédures d'adhésion. (A ce jour, 29 Etats sont membres de la Société).

L'objectif de la SIACE est d'élargir le cadre des transactions commerciales et le flux des investissements au niveau des Etats membres de l'OCI. La SIACE fournit les prestations ci-après :

- (i) l'assurance et la réassurance des crédits à l'exportation pour couvrir le non-paiement des créances d'exportation découlant de risques commerciaux (l'acheteur) ou non commerciaux (pays) et ;
- (ii) l'assurance et la réassurance des investissements contre les risques des pays, notamment ceux liés aux restrictions en matière de transfert de devises, à l'exportation, à la guerre, aux conflits civils et à la violation de contrats.

A la fin de l'année 1421 H, le montant total des engagements destinés à couvrir les risques de paiements des souscripteurs de 25 Etats membres, s'est élevé à la somme de 174 millions de dollars américains. Le montant total déclaré par les détenteurs de polices d'assurance pour les exportations et les financements accordés, s'élevaient en 1421H à 32.5 millions de dollars américains, par rapport au montant de 59 millions de dollars américains pour l'année 1420H. Cette baisse est due à l'annulation de certaines opérations approuvées au cours de l'année 1420H et à la non réalisation d'un grand nombre d'opérations approuvées par la société. Les primes et les recettes d'honoraires générées par les déclarations et perçues au cours de l'année 1421 H, s'élève à 526.000 dollars américains. A la fin de 1421 H, le montant total du plafond de financement de la société a atteint 56.3 millions de dollars américains. Ce montant relève des souscripteurs et des banques de 17 Etats membres.

Durant l'année 1421 H, la SIACE a poursuivi la mise en œuvre de ses stratégies de promotion en organisant, à l'échelle nationale et internationale, des séminaires de promotion et de présentation, des visites de suivi dans les Etats membres et de rencontres avec des exportateurs et des banquiers. Ainsi, elle a reçu 752 demandes d'informations, 45 demandes de polices d'assurance pour les exportations et deux demandes de polices d'assurance pour les investissements. La SIACE a émis 41 nouvelles polices d'assurance pour les crédits à l'exportation et en a renouvelé 25 autres en même temps qu'une police d'assurance pour les investissements. Ainsi, à la fin de l'exercice en question, le nombre total des polices d'assurance en cours étaient de 66.

**iii) Union Islamique Multilatérale de Compensation :**

A la demande du COMCEC, la Banque islamique de Développement a étudié le projet. La 8<sup>ème</sup> session du COMCEC, tenue en 1992, a pris note avec appréciation de la finalisation, par la Banque, de "l'Accord relatif à l'Union islamique Multilatérale de Compensation". Elle a approuvé l'accord dans le principe et a fait sienne les recommandations adoptées par les Gouverneurs des Banques centrales et des autorités monétaires des Etats membres réunis au Caire en 1990.

La 10<sup>ème</sup> session du COMCEC tenue du 22 au 25 octobre 1994 à Istanbul a, entre autres, invité les Etats Membres à examiner la possibilité d'élaborer des accords de compensation entre eux, à condition que ces accords soient flexibles quant à la gamme des produits qu'ils couvrent, que l'adhésion soit volontaire, et que ces accords soient conclus entre les sous-groupes d'Etats Membres désireux d'y participer, avec pour ultime objectif la création d'une Union islamique Multilatérale de Compensation.

**iv) Création d'un réseau d'informations commerciales :**

La 1<sup>ère</sup> session du COMCEC, tenue en 1984, a adopté une résolution demandant la création d'un réseau d'informations commerciales pour les Etats membres, afin de faciliter la collecte, le traitement, l'analyse et la diffusion d'informations commerciales au profit des usagers. Le Centre islamique pour le Développement du Commerce (CIDC) a été chargé d'entreprendre une étude de faisabilité sur les modalités d'un tel réseau. L'étude préparée a été soumise à la 2<sup>ème</sup> session du COMCEC. Un groupe d'experts a été créé pour revoir l'étude de faisabilité dans le but de mettre en place un "système de bases de données" sur les informations commerciales concernant les Etats membres de l'OIC et d'assurer une utilisation optimale des moyens dont disposaient déjà les Etats membres.

Le CIDC a finalisé la conception des bases de données et tous les modules sont déjà prêts et opérationnelles. Cette base de données est pratiquement identique au modèle de base de l'OICIS-NET agréé par la Banque islamique de Développement. La diffusion des informations s'effectue par les moyens habituels (courrier, fax, Tijaris). Il est également possible de diffuser ces informations sur le support CD-ROM ainsi que par les consultations à distance à travers l'Internet ou le système de communication de l'OICIS-NET qui peut être utilisé aussitôt après son entrée en fonction. Il convient de noter que le CIDC dispose d'un site sur le réseau Internet à l'adresse suivant: [www.icdt.org](http://www.icdt.org).

La 17<sup>ème</sup> session du COMCEC a recommandé aux Etats membres d'utiliser pleinement cette facilité.

**v) Foires commerciales islamiques :**

Les foires commerciales islamiques sont régulièrement organisées par le Centre islamique de Développement du Commerce en collaboration avec le ministère concerné dans les pays hôtes et avec le soutien de la Chambre islamique de Commerce et d'Industrie (CICI). Ces foires jouent un rôle très important dans le renforcement des échanges intra-OCI et ce, en mettant en contact les entreprises et les hommes d'affaires et en faisant connaître leurs produits. A ce jour, 8 Foires commerciales islamiques ont été organisées avec succès.

La 8<sup>ème</sup> foire commerciale islamique a été organisée du 15 au 20 octobre 2000 à Doha, Etat de Qatar par le Centre islamique de Développement du Commerce en coopération avec le Ministère des Finances, de l'Economie et du Commerce de Qatar, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Qatar et la Chambre islamique de Commerce et d'Industrie. La République du Sénégal avait, préalablement, offert d'accueillir la 9<sup>ème</sup> foire commerciale islamique en l'an 2002. Plus tard, l'Etat des Emirats Arabes unis s'est proposé pour remplacer le Sénégal dans l'organisation de cette 9<sup>ème</sup> foire. A la demande du COMCEC, les deux parties se sont consultés et il a été convenu que l'Etat des Emirats Arabes unis accueille la 9<sup>ème</sup> foire commerciale islamique du 21 au 26 décembre 2002. La République de Guinée a offert d'accueillir la 10<sup>ème</sup> Foire en 2004.

**vi) Coopération entre les secteurs privés des Etats membres de l'OCI :**

L'une des principales préoccupations du COMCEC est le développement du secteur privé dans le monde islamique. La 9<sup>ème</sup> session du COMCEC a convenu d'adopter une approche flexible en ce qui concerne le rôle que le secteur privé pourrait jouer dans les activités globales du COMCEC. La décision de tenir annuellement et de manière régulière des réunions du secteur privé avant les sessions du COMCEC est une mesure importante destinée à soutenir le secteur privé dans les Etats membres. Ces réunions regroupent les entrepreneurs et les entreprises d'affaires des Etats membres en vue de développer des projets d'investissement conjoints et de réfléchir sur leur mise en œuvre au niveau des Etats membres de l'OCI. A ce jour, 8 réunions du secteur privé ont été tenues avec succès.

La 8<sup>ème</sup> réunion du secteur privé s'est tenue du 9 au 11 octobre 2001 à Conakry, République de Guinée. L'Etat des Emirats Arabes unis a offert d'accueillir du 21 au 23 décembre 2002 à Sharjah, la 9<sup>ème</sup> réunion du secteur privé.

**vii) Echange de vues lors des sessions annuelles du COMCEC :**

La 10<sup>ème</sup> session du COMCEC avait convenu d'inscrire à l'ordre du jour des prochaines sessions du COMCEC, un point à part permettant aux participants d'échanger des points de vues sur les problèmes économiques du monde contemporain et pouvant intéresser les Etats membres. Depuis lors, des séances d'échanges de vues se sont tenues sur les thèmes ci-après:

(1) les implications des négociations commerciales du cycle d'Uruguay et de la création de l'Organisation mondiale du Commerce (OMC) pour le commerce extérieur des Etats membres de l'OIC (11<sup>ème</sup> session du COMCEC) ; (2) les expériences des Etats membres de l'OIC en matière de privatisation (12<sup>ème</sup> session du COMCEC) ; (3) les implications des groupements économiques régionaux, et en particulier l'Union européenne, pour les économies des Etats membres (13<sup>ème</sup> session du COMCEC) ; (4) le commerce intra-OIC, les investissements, la stabilisation économique et les réformes structurelles dans les Etats membres (14<sup>ème</sup> session du COMCEC) ; (5) le développement des ressources humaines pour une croissance économique durable et les progrès réalisés dans les Etats membres (15<sup>ème</sup> Session du COMCEC); (6) Le renforcement des petites et moyenne entreprises confrontées à la mondialisation et à la libéralisation (16<sup>ème</sup> session du COMCEC) ; et (7) les effets des barrières non tarifaires sur le commerce extérieur des Etats membres (17<sup>ème</sup> COMCEC).

« Les investissements du secteur privé dans les Etats membres et le rôle de la Banque islamique de Développement » a été retenu lors de la 17<sup>ème</sup> session du COMCEC comme le thème à débattre de la 18<sup>ème</sup> session du COMCEC. Comme il a été demandé par le COMCEC, la Banque islamique de Développement, en collaboration avec les institutions concernées de l'OIC, à savoir, le SESRTCIC, le CIDC, l'Université islamique de Technologie et la Chambre islamique de Commerce et d'Industrie et d'autres organisations, organisera un atelier sur ce thème avant la 18<sup>ème</sup> session du COMCEC à laquelle, elle soumettra son rapport.

**b) Coopération dans le domaine de la sécurité alimentaire et du développement agricole :**

Le problème de la sécurité alimentaire n'est toujours pas résolu dans un certain nombre d'Etats membres de l'OIC, notamment en Afrique. Le Secrétariat général, en coopération avec la Banque islamique de Développement, la Banque africaine de Développement et le gouvernement du Sénégal, avait organisé un symposium sur la sécurité alimentaire dans les pays islamiques au mois de décembre 1991, à Dakar, République du Sénégal, en marge de la Sixième session de la Conférence Islamique au Sommet. Le 6<sup>ème</sup> Sommet, après avoir examiné le rapport du Symposium de Dakar, a adopté une déclaration portant sur la « Décennie de la Sécurité Alimentaire » dans les Etats membres de l'OIC, par laquelle il a, entre autres, lancé un appel aux Etats Membres pour qu'ils apportent des ressources supplémentaires aux institutions financières concernées pour leur permettre d'accroître leur assistance aux Etats africains membres de l'OIC en vue de la mise en oeuvre diligente et efficace de leur stratégie nationale en matière de sécurité alimentaire. Un Comité ad hoc de Suivi, établi lors du symposium et présidé par le Ministre du Développement Rural et de l'Hydraulique de la République du Sénégal fait de son mieux pour la mise en oeuvre des recommandations du symposium de Dakar. Deux réunions d'experts et deux autres au niveau des hauts responsables ont déjà été tenues. Une mission comprenant des représentants du gouvernement du Sénégal, de la Banque islamique de Développement et de la Banque africaine de Développement, a déjà visité un certain nombre de pays pour évaluer leurs programmes respectifs dans le domaine de la sécurité alimentaire.

Le gouvernement de la République Islamique d'Iran a accueilli du 14 au 16 janvier 1995, à Téhéran, la 4<sup>ème</sup> Conférence Ministérielle sur la Sécurité alimentaire et le Développement agricole. Elle a adopté une Déclaration soulignant la nécessité d'explorer les voies et moyens d'accroître la production agricole et a décidé de procéder, périodiquement, à l'examen de la situation de la sécurité alimentaire dans tous les Etats membres de l'OIC. Le gouvernement de la République arabe d'Egypte a offert d'accueillir une réunion de Groupe d'experts sur l'alimentation, l'agriculture et le développement rural. Le Secrétariat général de l'OIC est en contact avec le gouvernement du pays hôte pour arrêter la date de la réunion.

**c) Coopération dans le domaine de l'industrie :**

Conformément aux décisions arrêtées par la Troisième Consultation Ministérielle sur la coopération industrielle, tenue en 1987, la Banque islamique de Développement a organisé, en novembre 1987 à Djeddah, une réunion du "groupe de travail sur la promotion de projets conjoints" qui a examiné dans le détail le mécanisme de promotion de ce genre de projets conjoints entre les Etats membres, tel que préconisé par les Ministres.

La 9<sup>ème</sup> session du COMCEC, tenue du 1 au 4 septembre 1993 à Istanbul, a invité les Etats membres, qui ne l'ont pas encore fait, à examiner les recommandations du groupe de travail concernant le mécanisme proposé et à communiquer, au Secrétariat général de l'OIC, leurs points de vue et leurs commentaires à ce sujet afin de faciliter l'examen de la question par la Quatrième Consultation Ministérielle. Le COMCEC a, encore une fois, lancé un appel aux Etats membres pour qu'ils accueillent la 4<sup>ème</sup> Consultation ministérielle dans le but de finaliser ce projet.

**d) Coopération dans le domaine des Transports :**

La première réunion des ministres des transports de l'OIC s'est tenue du 7 au 10 septembre 1987 à Istanbul, parallèlement à la troisième session du COMCEC. Convaincus que le secteur des transports est un élément important pour le développement de la coopération économique et commerciale entre les Etats islamiques, les ministres ont décidé de coopérer pour le développement du transport routier, maritime et ferroviaire et pour la promotion de la formation dans le domaine des transports.

La 11<sup>ème</sup> session du COMCEC, tenue du 5 au 8 novembre 1995 à Istanbul, a exhorté les Etats Membres et les organes concernés de l'OIC à prendre les mesures nécessaires pour la mise en oeuvre des résolutions adoptées par la première réunion des Ministres du transport des Etats Membres et a invité ces Etats à accueillir la deuxième réunion des Ministres du transport. Le gouvernement de la République arabe d'Egypte a offert d'accueillir la réunion du groupe d'experts sur le transport. Le Secrétariat général poursuit les contacts avec le gouvernement du pays hôte pour arrêter la date de la réunion.

e) **Coopération dans le domaine des Télécommunications :**

La 1<sup>ère</sup> session de la Conférence islamique des Ministres des Télécommunications s'est tenue en septembre 1988 à Istanbul, Turquie, concomitamment avec la 4<sup>ème</sup> session du COMCEC. Quant à la deuxième session, elle s'est tenue du 5 au 8 novembre 1991 à Bandoeng, Indonésie. La première réunion a adoptée une importante recommandation portant sur la réduction des tarifs de télécommunication applicables aux organes d'information. Une réunion du groupe d'experts chargés de réfléchir sur les voies et moyens de réduire les tarifs de télécommunication applicables aux organes d'information s'est tenue du 28 au 29 septembre 1993 au Caire.

La 10<sup>ème</sup> session du COMCEC, tenue du 22 au 25 octobre 1994 à Istanbul, a exhorté les Etats membres et les organes concernés de l'OCI à prendre les mesures nécessaires pour la mise en oeuvre des résolutions adoptées par la 1<sup>ère</sup> et la 2<sup>ème</sup> sessions de la Conférence islamique des Ministres des Télécommunications.

Le gouvernement de la République islamique d'Iran a accueilli du 8 au 11 juillet 1996 à Téhéran, la 3<sup>ème</sup> session de la Conférence islamique des Ministérielle des Télécommunications. La Conférence a adopté une résolution en 25 points, identifiant les secteurs de coopération ainsi que des recommandations précises portant sur la coopération entre les Etats membres dans le domaine des PTT. Au nombre des grandes actions envisagées par la réunion, on note la création d'une Banque de données sur les experts des PTT et Télécommunications dans les Etats membres de l'OICIS-NET; la définition d'un mécanisme permettant aux Etats membres de tirer profit des études et des recherches déjà menées par d'autres Etats membres dans le domaine des PTT; l'établissement d'un document actualisé sur la coopération technique et les opportunités de formation existant dans les Etats membres; le recensement des besoins et des possibilités des Etats membres accompagnés d'idées et propositions de projets réalisables ou d'autres activités et la promotion des investissements conjoints pour le développement et la fabrication d'équipements de télécommunications.

La réunion a décidé de créer un comité de suivi pour la mise en oeuvre des résolutions de la 3<sup>ème</sup> session de la réunion ministérielle de l'OCI sur les postes et télécommunications et de convoquer des réunions annuelles au niveau des groupes d'experts ainsi que des séminaires et des symposiums ne serait-ce qu'au niveau régional, avec la participation du secteur privé. Elle a, en outre, décidé de tenir la réunion ministérielle sur les postes et télécommunications plus fréquemment, une fois tous les trois ans.



La 12<sup>ème</sup> session du COMCEC a approuvé le rapport de la réunion ministérielle de l'OCI sur les postes et télécommunications tenue à Téhéran. Le gouvernement de la République du Soudan a offert d'accueillir la 4<sup>ème</sup> réunion ministérielle sur les postes et télécommunications et l'on s'attend à ce qu'il en fixe la date.

**f) Coopération dans le domaine de l'énergie :**

La 1<sup>ère</sup> réunion ministérielle des Etats membres de l'OCI sur l'énergie s'est tenue du 3 au 6 septembre 1989 à Istanbul, Turquie, parallèlement à la 5<sup>ème</sup> session du COMCEC. Conscients que les questions énergétiques constituent des éléments importants de la coopération entre les Etats membres, les Ministres ont adopté une résolution exhaustive appelant les Etats membres à améliorer le rendement des installations énergétiques, à accélérer les transferts de technologie d'énergie entre eux, à encourager la recherche en matière d'énergies nouvelles et renouvelables et à créer des réseaux interconnectés dans le domaine de l'énergie électrique.

La 10<sup>ème</sup> session du COMCEC tenue les 24 et 25 octobre 1994 à Istanbul, Turquie, a appelé les Etats membres et les organes concernés de l'OCI à prendre les mesures nécessaires pour la mise en œuvre des résolutions adoptées par la première réunion ministérielle de l'OCI et a invité les Etats membres à accueillir la 2<sup>ème</sup> réunion ministérielle sur l'énergie. Le gouvernement de la République du Soudan a offert d'accueillir une réunion sectorielle du groupe d'experts sur l'énergie et les mines dont les dates restent à fixer.

**g) Coopération dans le domaine des infrastructures et des travaux publics :**

La première réunion des Ministres chargés des infrastructures et des travaux publics de l'OCI s'est tenue du 6 au 9 octobre 1991 à Istanbul, République de Turquie, parallèlement à la 7<sup>ème</sup> session du COMCEC. Elle a, entre autres, exhorté les Etats membres à renforcer la coopération dans ce domaine et a demandé qu'une rubrique distincte du budget soit réservée aux travaux publics et aux infrastructures en tant qu'un des secteurs prioritaires du « Plan d'action pour le renforcement de la coopération économique entre les Etats membres ». Elle a également recommandé de promouvoir les potentialités et projets existant dans ce domaine au sein du système de l'OCI.

La 10<sup>ème</sup> session du COMCEC, tenue du 22 au 25 octobre 1994 à Istanbul, Turquie, a pris note de la résolution adoptée par la 1<sup>ère</sup> réunion ministérielle sur les infrastructures et les travaux publics tenue du 6 au 9 octobre 1991 et a lancé un appel à toutes les parties concernées de prendre les mesures nécessaires pour la mise en œuvre des résolutions adoptées par cette 1<sup>ère</sup> réunion des Ministres des infrastructures et des travaux publics. Elle a pris note de la proposition de la République d'Indonésie relative à la coopération dans le domaine des infrastructures urbaines et du développement rural.

**h) Coopération dans les domaines du travail et de la sécurité sociale :**

La 2<sup>ème</sup> réunion du groupe d'experts sur le travail et la sécurité sociale, tenue à Kuala Lumpur, Malaisie, en octobre 1984, a mis sur pied deux groupes de travail : l'un, pour mettre au point le "Projet d'accord bilatéral sur la sécurité sociale", et le second pour finaliser, le "Projet d'accord - type bilatéral sur le travail et l'échange de main d'oeuvre." Le groupe de travail sur la sécurité sociale s'est réuni à Amman, Jordanie, en 1985 et a mis au point le projet d'accord. La réunion du second groupe de travail sur le travail et l'échange de main d'oeuvre s'est tenue à Istanbul, Turquie, du 27 au 29 mai 1989 et a mis au point le projet d'accord.

En faisant parvenir aux Etats membres les rapports du groupe de travail sur le travail et l'échange de main d'oeuvre en même temps que le projet d'accord, le Secrétariat général a tenu à les informer que les deux projets d'accord seront soumis à la troisième réunion du groupe d'experts sur le travail et la sécurité sociale pour examen.

Le gouvernement d'Indonésie a offert d'accueillir l'atelier international sur l'emploi et l'échange de main d'oeuvre. Le gouvernement du Soudan a, de son côté, offert d'accueillir la réunion sectorielle du groupe d'experts sur le développement des ressources humaines. L'on s'attend à ce que les dates de l'une et l'autre réunions soient bientôt fixées.

i) Coopération dans le domaine du tourisme :

La 7<sup>ème</sup> session de la Conférence islamique au sommet, tenue en 1994 à Casablanca, a mis l'accent sur la nécessité de renforcer la coopération entre les Etats membres de l'OIC et a adopté pour la 1<sup>ère</sup> fois, une résolution à part sur la coopération dans le domaine du tourisme. La 23<sup>ème</sup> session de la Conférence islamique des Ministres Affaires étrangères, tenue en 1995 à Conakry, a réaffirmé la résolution antérieure et a souligné que le tourisme est un pilier principal du développement économique, de l'échange culturel et du rapprochement entre les nations. Elle a invité les Etats membres à coopérer dans un certain nombre de domaines y compris l'échange d'informations, les événements touristiques et les investissements dans le domaine de l'industrie du tourisme. Les sessions ultérieures de la Conférence islamique au Sommet et de la Conférence islamique des Ministres Affaires étrangères ont adopté des résolutions similaires sur la coopération dans le domaine du tourisme.

Le gouvernement de la République islamique d'Iran a accueilli, du 2 au 4 octobre 2000 à Ispahan, la 1<sup>ère</sup> session de la Conférence islamique des ministres du Tourisme. La conférence a souligné l'importance du tourisme comme domaine de coopération entre les Etats membres de l'OIC et le besoin d'avoir une stratégie de coopération active visant à élargir la part de marché du tourisme mondial de ces Etats. Elle a arrêté un certain nombre de domaines de coopération en accordant la priorité au développement de l'infrastructure touristique. Elle a, en outre, décidé la création d'un comité de suivi qui s'est réuni les 27 et 28 août 2001 à Téhéran.

Le rapport du comité de suivi et le communiqué de Téhéran sur le tourisme ont été soumis à la 2<sup>ème</sup> session de la Conférence islamique des ministres du Tourisme tenue du 10 au 13 octobre 2001 à Kuala Lumpur. La Conférence a adopté une résolution sur le développement du tourisme et a approuvé le programme d'action de Kuala Lumpur pour le développement et la promotion du tourisme dans les Etats membres de l'OIC. Elle a appelé à la tenue d'une réunion d'un groupe d'experts chargés de réfléchir sur les voies et moyens de mettre en œuvre le programme d'action. La conférence a adressé ses remerciements à la République islamique d'Iran, à la Malaisie et à la République d'Indonésie pour s'être proposés de servir de points focaux respectivement pour les activités relatives à la recherche et à la formation dans le domaine du tourisme, au marketing et aux facilitations en matière de tourisme. Le gouvernement de la République islamique d'Iran a offert d'accueillir la réunion du groupe d'experts sur le tourisme et le Secrétariat général est en contact avec le gouvernement de ce pays pour en fixer la date

j) Coopération technique entre les Etats membres de l'OIC :

La 1<sup>ère</sup> réunion ministérielle sur la coopération technique s'est tenue en même temps que la 6<sup>ème</sup> session du Comité Permanent pour la Coopération Economique et

Commerciale (COMCEC) du 7 au 10 octobre 1990 à Istanbul, République de Turquie. Par la suite, cinq réunions des points focaux nationaux de coopération technique des Etats membres ont été organisées à Istanbul, entre 1990 et 1994. Ces réunions ont examiné l'état de la coopération technique entre les Etats membres et ont adopté des recommandations en vue de renforcer cette coopération. Elles ont souligné la nécessité de renforcer les capacités administratives et financières des points focaux nationaux de coopération technique. Les contacts bilatéraux ont permis d'actualiser les programmes de coopération et d'élaborer de nouveaux programmes.

La 21<sup>ème</sup> session de la Conférence islamique des Ministres des Affaires étrangères et la 9<sup>ème</sup> session du COMCEC ont recommandé le renforcement de la coopération technique entre les Etats membres en mettant l'accent sur la formation dans les domaines économique, culturel et social et sur la formation des formateurs.

La 10<sup>ème</sup> session du COMCEC, tenue du 22 au 25 octobre 1994 à Istanbul a, entre autres, noté que la réunion des points focaux de la coopération technique se tenait régulièrement chaque année à Istanbul et a apprécié le soutien apporté par la Turquie et les institutions de l'OIC, telles que la Banque islamique de Développement, le Centre de recherches statistiques, économiques, sociales et de formation des pays islamiques, le Centre islamique de Développement de Commerce et l'Université islamique de technologie. Elle a également appelé les Etats membres et les organes de l'OIC à mettre en oeuvre les résolutions adoptées par la première réunion ministérielle sur la coopération technique tenue du 7 au 10 octobre 1990 à Istanbul.

La République de Turquie a accueilli la réunion du groupe d'experts sur la coopération technologique et technique tenue du 6 au 8 mai 1998 à Istanbul. Les propositions formulées par le groupe et celles soumises ultérieurement par la République Islamique d'Iran ont été transmises à tous les Etats membres pour action appropriée. Les réponses reçues de certains Etats membres intéressés ont été envoyées au gouvernement de la République de Turquie dans le but de mettre sur pied le comité des projets conformément au mécanisme de suivi et de mise en oeuvre du plan d'action.

### **III. ETAT DES SIGNATURES ET RATIFICATIONS DES STATUTS ET ACCORDS :**

La 9<sup>ème</sup> session de la Conférence islamique au Sommet, la 28<sup>ème</sup> session de la Conférence islamique des ministres des Affaires étrangères et la 17<sup>ème</sup> session du COMCEC ont exhorté les Etats membres qui n'ont pas encore signé ou ratifié les divers accords et statuts de l'OCI sur la coopération économique et commerciale, à bien vouloir le faire dans les meilleurs délais. Un tableau actualisé faisant le point de la situation concernant la signature et la ratification des six accords et statuts de l'OCI ci-dessous indique ce qui suit :

#### **i) L'accord général sur la coopération économique, technique et commerciale :**

L'Accord général sur la coopération économique, technique et commerciale a été approuvé par la 18<sup>ème</sup> session de la Conférence islamique des Ministres Affaires étrangères tenue en 1397H (1977). Cet accord vise à promouvoir le transfert des capitaux, les investissements et l'échange de données, d'expériences et de connaissances techniques et technologiques entre les Etats membres. Il vise aussi à réserver un traitement équitable et non discriminatoire à ces Etats membres et à prêter une attention particulière aux Etats membres les moins développés. A ce jour, l'accord a été signé par 41 Etats et a été ratifié par 27. Il est entré en vigueur le 28 avril 1981.

#### **ii) L'Accord sur la promotion, la protection et la garantie des investissements :**

L'Accord sur la promotion, la protection et la garantie des investissements entre les Etats membres a été adopté par la 12<sup>ème</sup> session de la Conférence islamique des Ministres Affaires étrangères tenue en 1401H (1981). Il définit les principes de base de la promotion du transfert des capitaux entre les Etats membres et protège les investissements de ces Etats contre les risques commerciaux, tout en garantissant le transfert des capitaux et de leurs recettes à l'étranger. A ce jour, cet accord a été signé par 30 Etats membres et a été ratifié par 19. Puisque l'accord a été ratifié par plus de dix (10) pays, il est entré en vigueur en février 1988.

#### **iii) L'Accord-cadre sur le système des préférences commerciales :**

L'accord-cadre sur le système des préférences commerciales a été approuvé en octobre 1990 par la 6<sup>ème</sup> session du COMCEC. Vingt-trois Etats membres l'ont jusqu'ici signé tandis que neuf l'ont ratifié. Il faut au moins la ratification de dix Etats membres pour que l'accord puisse entrer en vigueur.

#### **iv) Statuts du Conseil islamique de l'aviation civile :**

Les statuts du Conseil islamique de l'aviation civile ont été signés par 16 Etats membres et ratifiés par 4 seulement.

#### **v) Statuts de l'Union des télécommunications des Etats islamiques :**

Les statuts de l'Union des télécommunications des Etats islamiques ont été adoptés par la 15<sup>ème</sup> session de la Conférence islamique des Ministres Affaires étrangères tenue en 1405 H (1984). Ils ont été signés par treize Etats membres et ratifiés par dix. Ils ne sont pas encore entrés en vigueur, en raison vu l'absence du nombre de ratifications requis.

vi) **Statuts de l'Institut de Normalisation et de Métrologie des Pays islamiques** :

La 14<sup>ème</sup> session du COMCEC a adopté les statuts de l'Institut et a invité les Etats membres désireux de participer à ses activités à signer et à ratifier les statuts de cet institut. A ce jour, six (6) Etats membres ont signé les statuts tandis qu'un Etat membre seulement l'a ratifié.

#### **IV- ACTIVITES DES ORGANES SUBSIDIAIRES, DES INSTITUTIONS SPECIALISEES ET DES INSTITUTIONS AFFILIEES OEUVRANT DANS LE DOMAINE ECONOMIQUE ET COMMERCIAL**

Un sommaire des activités des six organes subsidiaires, spécialisés et affiliés de l'OIC oeuvrant dans le domaine de la coopération économique et commerciale entre les Etats membres figure ci-après. De plus amples informations peuvent être tirées des rapports individuels que ces institutions ou organes concernés sont censés soumettre.

- a) Centre islamique de recherches statistiques, économiques, sociales et de formation des pays islamiques (SESRTCIC) - Ankara

Le Centre islamique de recherches statistiques, économiques et commerciales et de formation pour les pays islamiques (SESRTCIC) a été créé à Ankara, en Turquie, en vertu de la résolution n° 2/8-e adoptée par la huitième CIMAE tenue en mai 1977 à Tripoli. Le Centre, plus connu sous le nom de Centre d'Ankara, est opérationnel depuis le 1<sup>er</sup> juin 1978 en tant qu'organe subsidiaire de l'OIC.

Le SESTRCI chaque année, entreprend, en plus de la mise en oeuvre régulière de ses activités qui lui sont assignées dans divers domaines, des tâches majeures pour élaborer et soumettre des documents d'arrière plan et des rapports aux diverses réunions de l'OIC sur la coopération économique et technique. Au cours de ces dernières années, le Centre a soumis un nombre considérable de documents dans les diverses instances de l'OIC

L'année dernière, le Centre a élaboré et soumis les documents et rapports suivants :

1. Le rapport économique annuel sur les pays de l'OIC, an 2001.
2. L'architecture financière internationale et ses impacts sur les pays de l'OIC.
3. Les accords de l'OMC et ses impacts pour les pays de l'OIC.
4. L'impact de l'Euro sur les économies des pays membres de l'OIC.
5. Les problèmes économiques des pays les moins développés et enclavés, membres de l'OIC (2001) et le programme d'action des Nations Unies pour les PMD, (2001-2010).
6. Le problème de la pauvreté et de la santé dans les pays les moins développés et dans les Etats membres de l'OIC à faibles revenus.
7. La situation de la dette extérieure des pays africains et autres Etats membres de l'OIC.
8. Les mesures pratiques et conséquences possibles de la création d'un marché commun islamique.
9. Méthodes possibles pour la création d'une bourse de valeurs islamiques et d'une chambre de compensation islamique.

10. Le développement du tourisme dans les Etats membres de l'OCI : renforcement de la coopération.
11. Le transport dans les pays membres de l'OCI et les modalités de renforcement de la coopération.
12. Les accords de l'OMC sur les barrières non-tarifaires et ses impacts pour les pays de l'OCI. Les valeurs douanières, l'inspection des navires, les certificats d'origine et les licences d'importation.
13. Les normes commerciales et professionnelles dans les pays de l'OCI.
14. Le rapport sur la Guyane.

En outre, le centre a publié le 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> bulletin du volume 22 et le bulletin du volume de 23 de son bulletin trimestriel sur la coopération économique entre les Etats membres. La publication du journal se poursuit depuis 1997. Le centre a également publié une série d'articles portant sur d'importantes questions dans son autre bulletin trimestriel, son info report en anglais, en arabe et français (N° 45 à 48) qui comporte des nouvelles sur l'OCI et une mise à jour des activités du centre ainsi que celles qu'il compte entreprendre. De même il fait état des récentes acquisitions de la bibliothèque du centre.

Le Centre joue un rôle prépondérant dans la collecte et diffusion des données auprès des divers pays membres de l'OCI. La majeure partie des données provient directement des organisations statistiques nationales des pays membres de l'OCI. Chaque année, un questionnaire comportant des questions précises sur une gamme d'indices de développement socio-économique est circulé et les données ainsi obtenues sont utilisées pour la mise à jour des données de base du centre (BASEIND). Ces données de base sont accessibles aux usagers par le site Internet du centre et sont largement utilisées dans les travaux de recherche. Le Centre utilise ces données de base pour ses publications en matière de statistiques.

Des efforts ont été réalisés pour l'amélioration du site Internet du centre ([WWW.SESTRIC.ORG](http://WWW.SESTRIC.ORG)). Par ailleurs, le site contient d'amples informations sur les activités du Centre et l'OCI en tant qu'Organisation ainsi que des données statistiques sur une gamme d'indices de développement socio-économique pour chaque pays membre. Le nombre de pays de notre site Internet a atteint 2676 et son contenu est constamment actualisé en arabe, en anglais et en français.

Le Sestric a organisé dans le domaine de la formation une série d'ateliers à court terme dans des domaines d'intérêt choisis au bénéfice des pays membres de l'OCI. L'année dernière, le Centre, en coopération avec les institutions internationales, régionales et nationales a organisé des stages de formation auxquels ont pris part 162 participants venus des divers membres de l'OCI. Les thèmes des séminaires ont porté sur :

1. la coopération technique dans le domaine des incubateurs d'entreprise.
2. les indices de développement.
3. les statistiques dans le domaine de l'industrie.



4. les politiques d'analyse et de gestion en matière d'hydraulique pour le développement de l'agriculture dans les pays d'Asie centrale.
5. les défis et réformes relatifs aux réglementations économiques dans les pays du MENA.
6. les questions liées au renforcement du développement durable et les considérations relatives à l'impact environnemental dans la planification et l'analyse des projets d'investissement agricoles.

Le Centre a également envoyé un participant à un séminaire sur la gestion des ressources hydrauliques.

Le Centre a publié son bulletin annuel sur les opportunités de formation pour l'an 2002 et disponibles sur le site Internet du centre : <http://WWW.SESRTCIC.ORG/PUBS/TROP/DEFAULT.SHTML>.

1635 cours de formation figurant sur le bulletin.

#### **b) Centre islamique pour le développement du commerce (CIDC) à Casablanca**

Le CIDC, organe subsidiaire de l'OIC, n'a ménagé aucun effort en l'année 2001/2002, pour promouvoir les échanges commerciaux entre les Etats de l'Organisation à travers les activités ci-après :

##### **a) promotion du commerce et des investissements**

L'Organisation de foires commerciales particulièrement par le biais a foires commerciales islamiques dont la 9<sup>ème</sup> édition, se tiendra du 21 au 26 décembre 2002 à Sarjah, Emirats Arabes Unis.

Participation à d'autres événements commerciaux comme la première foire islamique internationale de Jeddah (9-14 juin 2000 à Jeddah), exposition et débat sur les produits halal (24-27 septembre 2001 à Riyadh, Arabe Saoudite), la huitième réunion du secteur privé (9-11 octobre 2001, Conakry, Guinée), semaine sur la confection et l'industrie du textile dans les pays arabes (17-19 octobre 2001, Marrakech, Maroc) ; table ronde sur « le rôle du secteur privé et services dans le développement économique de l'Union arabe des pays du Maghreb (14-15 janvier 2002, Rabat) ; forum sur « l'investissement en Afrique du nord » organisé par la Commission économique nationale pour l'Afrique (7-8 février 2002, Casablanca).

En application de la résolution 1 de la 17<sup>ème</sup> session du COMCEC le CIDC a organisé les 26 et 27 mars 2002 à Casablanca « une réunion du groupe d'experts pour l'adoption des règlements de la foire commerciale des pays islamiques (IFOIC).

### **Séminaires et formation**

(b) organisation de divers stages de formation, tel que le séminaire sur le commerce électronique et les nouvelles technologies de l'information, récemment organisé par le CIDT, en mars 2001, à Casablanca à l'intention des pays anglophones de l'OCI et le séminaire sur les opportunités de commerce entre l'OCI et les pays de l'Afrique de l'Ouest membres de WAEMN (Casablanca, 31 janvier 2001) ; l'atelier sur les effets des barrières non-tarifaires sur l'expansion du commerce entre les membres de l'OCI (12-14 juin 2001, Casablanca), la cinquième réunion des Conseillers économiques des missions diplomatiques de l'OCI accrédités à Rabat (13 septembre 2001, Maroc, Rabat), un séminaire sur « l'importance de l'accord cadre sur le système de commerce préférentiel entre les pays islamiques (TPS/OIC) » (19 octobre 2001, Turquie, Istanbul).

### **Informations commerciales**

( c ) Création d'un centre d'information commerciale pour les pays islamiques (anglais : TINIC) avec site Internet comprenant sept bases de données :

opportunités d'affaires, opérations économiques ; indices économiques ; statistiques commerciales ; expositions et événements ; guide par des pays, du commerce et des investissements ; études et publications ; magazine on line.

Afin d'assurer la promotion du site Internet du CIDC, le Centre a organisé le 5 février 2002 à Casablanca, séminaire d'une journée sur les bases de données du réseau d'informations commerciales des pays islamiques consacrés aux médias notamment la presse étrangère et les agences de presse accrédités au Maroc.

### **(d) Etudes :**

Elaboration de diverses études dans le domaine de la promotion du commerce entre les pays islamiques ainsi que les incidences des développements économiques internationaux sur les Etats membres : Etude sur le « commerce international, les nouvelles technologies de l'information ; bilan et perspectives (janvier 2001) ; effet des barrières non-tarifaires sur le commerce extérieur des Etats membres de l'OCI (mai 2001) ;

Elaboration d'études sur le développement du commerce entre les Etats membres de l'OCI et sur ces incidences des changements économiques internationaux sur ces Etats membres : une étude sur « le commerce international, les nouvelles technologies de l'information (NTI) ; bilan et perspectives (janvier 2001) ; une étude sur « les effets des barrières non tarifaires sur le commerce extérieur des Etats membres de l'OCI » (mai 2001) ; un cours de formation sur « qualité exportation et l'expertise pour les petites et

moyennes entreprises « (janvier 2002), et des études régionales sur « le commerce des services dans les Etats membres de l'OIC et les perspectives des nouvelles négociations commerciales multilatérales » (janvier 2002), « le flot des investissements entre les Etats membres de l'OIC et la région de l'Afrique du nord (février 2002).

**Publications :**

- (e) publication d'un rapport annuel sur le commerce intra-OIC et du magazine Tirajis (le magazine trimestriel du CIDC sur le commerce inter islamique et international) publié en arabe et en anglais, le guide des investissements et la liste des experts en matière de commerce international dans les Etats membres de l'OIC ; publication des études sectorielles, produits alimentaires ; poissonnerie ; textiles et investissements), publication du livre du Dr Massudel Alam Chadhuri « les dynamiques de développement du commerce dans le monde musulman ; publication des travaux du séminaire sur les « effets des barrières non tarifaires sur l'expansion du commerce entre les Etats membres de l'OIC ». travaux du séminaire sur « l'importance de l'accord cadre sur le système de commerce préférentiel entre les pays islamiques (TPS/OIC)

**Assistance technique**

- (f) assistance technique aux Etats membres et programmes de coopération OIC/ONU visant à améliorer la compétitivité de certains pays de l'OIC et à gérer l'expertise de certains entrepreneurs originaires de ces pays.

**Négociations commerciales internationales**

- (g) suivi des négociations du commerce international par l'élaboration d'études, l'organisation de séminaires et la participation à différentes réunions de l'OMC : et l'UNCTAD. Le CIDC s'est investi dans la préparation de la participation des Etats membres de l'OIC à la quatrième conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce (réunions sponsorisées par la BID à Genève, juillet 2002, Jeddah, octobre 2002 et Doha, novembre 2002.

Le CIDC a représenté le Secrétariat général de l'OIC à la quatrième conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce tenue du 9 au 14 novembre 2001 à Doha et a pris part à la conférence des ministres arabes du commerce tenue les 11 et 12 mars 2002 à Koweït.

En plus de la mise en œuvre de son programme de travail, le Centre a élaboré une série de documents et de rapports qui ont été soumis à diverses instances de l'Organisation de la Conférence islamique, qui se tient annuellement à des niveaux divers. Le CIDC en coopération avec la Banque islamique de développement participe à la mise en oeuvre de programmes additionnels pour le renforcement du commerce intra-OIC.

### **Université islamique de technologie**

2. Le changement de nom intervenu le 27 juin 2001 de l'Institut islamique de technologie avec l'approbation de la 28<sup>ème</sup> session de la CIMAE tenue à Bamako, République du Mali et son adhésion en qualité de membre de l'Association internationale des universités qui relève de l'UNESCO a donné un nouvel élan à ses activités.
3. La quinzième année académique a commencé avec la tenue de la quinzième cérémonie de la remise des diplômes prévu le 29 octobre 2001 sous le haut patronage de l'honorable Premier Ministre du pays hôte, invitée d'honneur et de S.E. le Secrétaire général de l'OCI en qualité de Chancelier.
4. La seizième année académique 2001-2002 a commencé le 02 décembre 2001. sur un total de 1260 demandes d'admission émanant de 21 Etats membres, seuls 316 candidats pourraient être sélectionnés et 222 candidats ont été invités à s'inscrire. Pour l'année académique en cours 2001-2002, un programme post-graduat a déjà été approuvé débouchant pour la première fois sur la délivrance d'un maîtrise en sciences, en ingénierie mécanique. L'université a déjà pris des mesures pratiques pour accroître le nombre d'étudiants en provenance des pays membres.
5. Outre les programmes académiques réguliers, l'université a organisé des cours à court terme depuis la dernière session du COMCEC et a activement participé à la première réunion du groupe de travail et au séminaire sur la gestion des P et M entreprises conjointement organisée par la Banque islamique de développement, la Chambre islamique de commerce et d'industrie et la fédération des chambres de commerce et d'industrie du Bangladesh tenu du 27 au 29 janvier 2002 à Dhaka. Le vice-chancelier de l'UIT a représenté S.E. le Secrétaire général de l'OCI à la réunion susmentionnée. Un document intitulé « Le rôle de la recherche et des institutions de technologie dans la formation des petites et moyennes entreprises grâce à la technologie moderne et au développement des aptitudes professionnelles » a été préparé par l'UIT au cours du séminaire.
6. L'Université reconnaît la nécessité d'une internationalisation du corps professionnel en raison de sa population estudiantine multiculturelle et multilingue. Récemment l'université a recruté des professeurs de haut niveau à partir de pays tels que le Bangladesh, le Cameroun, l'Egypte et le Pakistan conformément aux dispositions en vigueur dans le cadre de l'OCI.

7. Les travaux de construction du Centre médical de l'université ont débuté avec les fonds mis à la disposition de l'université par l'Association de l'appel islamique mondial. La pose de la première pierre tant attendu gymnasium a récemment eu lieu grâce à un prêt de la Banque islamique de développement garanti par le gouvernement du pays hôte, le Bangladesh.
  8. En vue de préparer la Oummah à faire face aux défis du 21<sup>ème</sup> siècle, l'université a élaboré une série de propositions visant à élargir et à rehausser le niveau des programmes académiques actuels en se concentrant davantage sur les nouvelles technologies. Les préparations en sont au stade final pour ce qui concerne la création d'un nouveau département d'ingénierie civil et des sciences de l'environnement avec l'approbation du Conseil d'administration qui a réalisé la nécessité d'inclure cette discipline dans le programme universitaire pour favoriser le développement des Etats membres. L'Université envisage d'établir un réseau universitaire au niveau du campus en utilisant des câbles de fibres optiques et d'élaborer de nouveaux programmes relatifs à l'ingénierie bio-médical et à l'ingénierie du système d'information. Ainsi, tous les programmes offerts sont constamment examinés et révisés en tenant compte des changements qui s'opèrent à tous les niveaux.
1. L'université islamique de technologie (UIT), anciennement institut islamique de technologie (HT) un Organe subsidiaire de l'OCI, a pour mission de mettre en valeur les ressources humaines des Etats membres dans les domaines de l'ingénierie, de la technologie et de l'enseignement technique en dispensant des cours réguliers à long terme tant au niveau moyen que supérieur et en organisant des stages de perfectionnement des compétences à court terme, des cours spéciaux de formation, des séminaires et ateliers régionaux et internationaux, etc, y compris des travaux de recherche technologique et industrielle.

#### **d) BANQUE ISLAMIQUE DE DEVELOPPEMENT**

La BID, institution spécialisée de l'OCI, connaît une importance de plus en plus grande en raison du volume croissant de son financement, du nombre de ses activités et de la diversification de ses modes de financement totalement compatibles avec les principes de la Chari'a. Ceci lui a permis d'obtenir des résultats importants dans le cadre de ses efforts visant à favoriser le développement économique et social des pays membres et de la Oummah en général.

En fait, le montant total du financement approuvé par la BID depuis sa création en 1395 H (octobre 1975), jusqu'à la fin de l'exercice 1421 H (25 mars 2001), s'élève à

24,259 milliards de \$EU dont 9,270 milliards de \$ EU pour le financement des projets et de l'assistance technique et 14,989 milliards \$EU pour les échanges commerciaux.

La BID a toujours fait preuve de dynamisme dans le cadre de la mise en application des résolutions de la Conférence islamique au Sommet portant sur les échanges intra-communautaires, la formation, la santé et l'éradication de l'analphabétisme dans les pays membres.

Afin de faciliter la réalisation de la cible visant à augmenter de 3% les échanges intra-communautaires sur une période de trois années, la BID a dégagé 1 milliard de \$ EU de ses propres ressources en 1420 H et encore 1 milliard de \$ EU en 1421 H. Tous ces deux montants sont destinés au financement du commerce qui doit être appuyé par d'autres ressources devant être mobilisées à travers le nouveau programme de la BID appelé le financement moubaraha en deux étapes (FMDE) et le financement en consortium impliquant des banques et d'autres institutions financières islamiques. Ces deux mécanismes devraient permettre à la BID de mobiliser au total 2 milliards de \$ EU chaque année pour financer des opérations de commerce à partir de 1420 H et au-delà. Jusqu'à la fin de 1422 H, le total cumulatif du commerce inter-Etat (ITFD) approuvé par la BID (1420-1422 H) en faveur des Etats membres de l'OCI s'élevait à environ 2.318 milliards de \$ EU.

Les efforts de la BI D visant à augmenter les échanges intracommunautaires comprennent entre autres

- i) la désignation de points de liaison (PL) appelés à travailler en étroite coopération avec elle pour la réalisation de l'objectif fixé. Il est donc à noter, qu'à ce jour, 29 pays ont déjà désigné leurs points de liaison ;
- ii) le souci de faire en sorte que les biens et services soient acquis auprès des pays membres dans le cadre de ses opérations de financement des projets. A cet effet, elle a intensifié ses efforts de promotion pour renforcer l'utilisation de ses systèmes de financement du commerce. De tels efforts sont particulièrement orientés vers les sociétés du secteur privé dans les pays membres.
- iii) l'évolution permanente des clauses, conditions et procédures des systèmes de financement du commerce de la BID afin qu'elles soient toujours compétitives sur le marché international ;
- iv) l'allocation, par le Conseil des directeurs exécutifs d'un montant de 5 millions de \$EU pour le programme de coopération et de promotion du commerce (PCPC) et pour renforcer, sur trois ans (1420 H-1422 H), la coopération commerciale entre les pays membres.
- v) la mise en place prochainement du système de promotion des informations commerciales de la BID (SPIC) à travers le site Web acheteurs/vendeurs (buyers sellers Website). Ce site Web permettra, entre autres, aux exportateurs et l'importateur d'échanger des informations sur leurs besoins et leur capacités d'exportation.

S'agissant maintenant de la formation, l'objectif était de porter à 30% le nombre de personnes à former par les différentes institutions de l'OCI et la BID, dans leur domaine de compétence respective au cours des trois années à venir. En conséquence, le groupe de travail de l'OCI chargé de la formation a décidé, lors de sa réunion tenue en août 1998 à Djeddah, de parrainer quatre programmes de formation. Ces derniers ont déjà été réalisés en 1420 H et 1421 H tandis que quatre autres sont prévus en 1421 H. Le projet concernant la publication d' « un répertoire sur les opportunités de formation » a vu le jour en 1421 H. Des copies de ce répertoire ont été distribuées aux Etats membres de l'OCI. Pour la phase III prévue en 1422 H, la BID a reçu quatre propositions de programme de formation émanant des institutions de l'OCI pour parrainer des programmes de formation dans les pays membres.

Dans le domaine de la santé, l'objectif était de parvenir à l'autosuffisance en vaccins sur une période de trois ans. La 190<sup>ème</sup> réunion du Conseil des directeurs exécutifs de la BID a approuvé une allocation de 5,6 millions de \$ EU pour financer le travail requis dans ce contexte. A cet effet, la BID a mis en place un comité interne de coordination pour élaborer des procédures de mise en oeuvre et assurer le suivi de l'exécution effective du programme. La BID est chargée de coordonner le processus de sélectionner des membres de l'équipe technique devant visiter les installations de production de vaccins disponibles dans les pays membres.

Dans le domaine de l'éradication de l'analphabétisme et de l'éducation, l'objectif était de réduire sensiblement le taux d'analphabétisme dans les pays membres de l'OCI sur une période de trois ans. Le Conseil des directeurs exécutifs, lors de sa 190<sup>ème</sup> réunion, a alloué un montant de 3,5 millions de \$ EU, à titre d'assistance technique pour aider les pays membres confrontés à des taux élevés d'analphabétisme. Une liste sélective des pays membres éligibles a été dressée et ces derniers ont été informés des programmes et invité à soumettre chacun, pour évaluation, un projet intégré de lutte contre l'analphabétisme. A cet égard, le total des projets bilingues d'éradication approuvé par la BID jusqu'en fin 1422 H élevé à 22 pour une enveloppe globale de 33.890 millions de dollars.

En dehors des programmes mentionnés ci-dessus, la BID a été très active en matière de financement de projet d'éducation à partir de ses propres ressources, ce qui est en conformité avec son plan stratégie à moyen terme pour la promotion des ressources humaines et la préparation de la Oummah au XXI<sup>ème</sup> siècle. Ce financement a été accordé principalement aux pays membres les moins avancés (PMA) de la BID et au profit de ceux qui sont à faible revenu.

### C) CHAMBRE ISLAMIQUE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE (CICI)

La chambre islamique de commerce et d'industrie, (CICI-OCI) filiale de l'OCI, maintient le cap sur son programme de coopération économique et commerciale au sein du secteur privé des pays membres de l'OCI. Elle met en oeuvre dans ce cadre de nombreux projets et programmes qui ont vu le jour aux termes de son troisième plan d'action de trois ans (2001-2003). Ce plan a adopté, à titre prioritaire, les projets préconisés par le groupe de travail de la Banque islamique de développement (BID) et relatifs à la formation et au commerce intra islamique. Ces plans d'action sont

élaborés en accord avec les directives visant au renforcement de la coopération économique au sein des pays membres.

La CICI a, depuis 1994, poursuivi activement son programme au regard du secteur privé et organisé à cet effet huit réunions du secteur privé : en Turquie (1994), en Egypte (1995), en Indonésie (1996), au Pakistan (1997), au Liban (1998), au Qatar (2000) et à Conakry (2001). Les recommandations issues de ces réunions ont été soumises, en vue de leur considération, aux sessions du COMCEC. Les réunions du secteur privé se sont relevées être un lieu de prédilection pour le ralliement des entrepreneurs, les opérateurs économiques et les représentants des institutions financières, au cours desquelles ils s'entretiennent sur les avenues futures de coopération et les moyens d'acquiescer de nombreux marchés pour leurs produits. La 9<sup>ème</sup> réunion du secteur privé a eu lieu du 21 au 23 décembre 2002 à Sarjah aux Emirats Arabes Unis.

Afin qu'une suite soit donnée aux recommandations qui découlent des réunions du secteur privé, on a été avancé l'idée, lors de la 6<sup>ème</sup> réunion du secteur privé en octobre 1999 au Cameroun, de constituer une cellule de Monitoring dont la fonction serait de vérifier la mise en oeuvre des recommandations. Cette proposition a reçu l'approbation de la 15<sup>ème</sup> session du COMCEC en novembre 1999 et par la suite a été adoptée et appuyée par la 27<sup>ème</sup> Conférence islamique des ministres des Affaires étrangères en juin 2000 à Kuala Lumpur et par le 9<sup>ème</sup> sommet islamique en novembre 2000 à Doha dans l'Etat du Qatar.

Le développement des petites et moyennes entreprises (PME) des pays membres islamiques constitue un autre secteur auquel la chambre islamique accorde une grande importance. La 27<sup>ème</sup> Conférence islamique des ministres des Affaires étrangères et le 9<sup>ème</sup> sommet islamique ont également souscrit à ce plan. Un groupe de mission a été constitué ayant pour fonction d'élaborer des programmes à mettre en application au cours de l'année 2001, année de promotion et de développement. La première réunion du groupe de travail de l'OIC sur les PME et l'Organisation d'un séminaire parallèlement à une exposition, a eu lieu du 27 au 29 janvier 2002 à Dhaka, Bangladesh. Les recommandations du groupe de travail portent sur la nécessité de promouvoir les PME grâce à une politique active de compétitivité. Les dispositions à prendre pour le renforcement des PME porteraient sur leurs besoins en matière de finance, d'information, de formation, d'outils de gestion, de technologie, d'aptitudes professionnelles et des relations avec les institutions d'appui.

Afin de promouvoir les investissements des Etats membres, la chambre islamique organise également des conférences sur les investissements dans le pays hôte à l'occasion des réunions statutaires. A cet égard, deux conférences ont eu respectivement lieu à Amman, Royaume Hachémite de Jordanie (janvier 2002) et à Aden, République du Yémen (avril 2002)

Dans l'intention de promouvoir et développer dans les pays islamiques certains secteurs communs, tels que les textiles, le cuir et l'agriculture, la chambre islamique a formé des conseils pour chacun de ces secteurs. Il convient de noter qu'au cours de la réunion ministérielle sur le tourisme qui eut lieu récemment en octobre 2000 à Isfahan en République islamique d'Iran, suite à la proposition de l'Egypte, l'idée de constituer un conseil du tourisme de la chambre islamique a été largement débattue.



A cet égard, la Chambre islamique a organisé les 4 et 5 mars 2002 en coopération avec l'Agence pour le développement du tourisme, un symposium sur la promotion du tourisme dans les Etats membres de l'OIC.

Par ailleurs, en vue de susciter une interaction de plus grande ampleur entre les hommes d'affaires des pays islamiques, la CICI a dépêché des délégations économiques dans plusieurs pays africains. La première s'est rendue au Niger, au Burkina Faso et au Mali alors que la seconde se rendait en Guinée, en Gambie, Sierra Leone et au Sénégal.

La CICI coopère également avec le centre islamique de développement du commerce pour l'organisation de foires commerciales islamiques. En outre, elle arrange des expositions en marge des réunions du secteur privé.

Au titre de ses services envers ses chambres membres, la CICI a entrepris un programme auquel figure l'organisation de séminaires et d'ateliers. On retiendra jusqu'à présent ceux de Karachi en 1996 et au Mali en 1997 ; l'atelier portant sur le « développement de la gestion industrielle et les compétences de commercialisation pour les entreprises privées des pays membres de l'OIC » du 3 au 6 avril 2000 à Istanbul en Turquie en collaboration avec l'Union des chambres turques et un autre atelier qui traitait de la « facilitation du commerce et des expositions pour les chambres membres des EIC » du 28 octobre au 1<sup>er</sup> novembre 2000 au Caire en Egypte dans le cadre du Mde signé entre le fonds égyptien et la chambre islamique.

Compte tenu de l'envolée de l'informatique, la chambre islamique loin d'adopter une politique d'autruche, s'efforce de constituer une banque de données parfaitement intégrée. Ces banques de données renforcent les informations sur les pays membres de l'OIC avec une orientation spécifique vers le commerce, l'économie, l'industrie, les foires commerciales et autres données pertinentes. A cet égard, la Chambre islamique de commerce coopère avec les réseaux de l'OIC pour toutes les questions relatives à la BID.

La chambre islamique a mis sur pied un conseil d'arbitrage afin de juger les conflits commerciaux et d'investissement qui éclatent et opposent le secteur privé au sein des pays de l'OIC. Ce conseil a abrité avec succès des conflits opposant des sociétés du Liban, de l'Arabie Saoudite et du Koweït et des sociétés du Pakistan.

Dans l'optique de stimuler le commerce et l'industrie intra islamiques, la chambre islamique a signé des mémorandums d'entente et des accords de coopération avec plusieurs institutions et organisations internationales.

La générosité de Sa Majesté Khadim al-Harimain al-Shrifain, le Roi Fahd Bin Abdulaziz al-Saoud et les efforts de S.E. Cheikh Ismail Ali Abudawood, président de la chambre islamique ont débouché sur l'ouverture par la chambre islamique de sa première branche régionale à Djeddah dans les locaux de la chambre de commerce et d'industrie de Djeddah. On envisage l'ouverture d'autres branches en Tunisie et au Cameroun.

## **ORGANISATION DE L'ASSOCIATION ISLAMIQUE DES ARMATEURS DJEDDAH**

L'Organisation de l'Association islamique des Armateurs a été fondée en 1981 en vertu d'une résolution de la 3<sup>ème</sup> Conférence islamique au sommet tenue en 1981 avec pour objectif de servir la Oummah islamique dans le domaine du transport maritime. L'Organisation est basée à Jeddah où elle a installé son siège principal à l'aimable invitation du gouvernement du Royaume d'Arabie Saoudite qui ne lui ménage pas son soutien matériel et moral. Elle compte trente-trois Etats membres représentés par plus de soixante six compagnies de navigation et établissements maritimes.

L'Organisation engage les procédures nécessaires en vue de mettre en œuvre les trois projets ci-après :

### **i) Création du club islamique de protection et d'indemnisation**

Les représentants des Etats et des compagnies membres de l'OAIA ont décidé lors de la réunion commune du 13<sup>ème</sup> Conseil exécutif et de la 15<sup>ème</sup> Assemblée générale (Doha, 10-12 octobre 2001) de créer un club islamique de protection et d'indemnisation.

Les études nécessaires sont déjà prêtes. Et les différentes commissions ont été constituées afin d'aller de l'avant dans la mise sur pied de ce club. Le comité issu de l'OAIA, qui s'est penché sur la question à sa réunion du 4 au 5 mai 2001, à Doha, a examiné les conditions relatives à la création du club. Le 23<sup>ème</sup> Conseil exécutif et la 15<sup>ème</sup> Assemblée générale ont pris, au cours de la réunion mixte organisée à Doha du 10 au 12 octobre 2001, une décision finale qui a constitué le véritable acte de naissance du club islamique P et I.

C'est ainsi que le club asiatique P et I a donné son accord pour travailler sous la férule de l'Association islamique des Armateurs en changeant de dénomination pour prendre celle de « club islamique de protection et d'indemnisation ». Le club nouvellement créé élira domicile dans la zone franche de l'Ille de Kushem, en République islamique d'Iran.

Il s'agit en l'occurrence d'une société d'assurance sans but lucratif qui compte à ce jour quelques 46 navires de tous tonnages. L'adhésion sera ouverte aussi bien aux Etats et aux compagnies membres de l'OAIA qu'aux non-membres. Si le club devait réussir à regrouper l'ensemble des bâtiments battant pavillon des Etats et compagnies islamiques, il permettra d'économiser plus de 200 millions de dollars par an, somme mirobolante qui allait que profit des clubs P et I étrangers. C'est dire que riches ou pauvres, les Etats islamiques pourraient ainsi réaliser des substantielles économies.

Ce projet vital est d'un apport indéniable, que le 9<sup>ème</sup> sommet islamique (session de l'intifadha d'al-Aqsa), réuni à Doha, au Qatar, avait salué en demandant à l'Association islamique des armateurs d'engager sans délai les procédures de mise en place du club islamique P et I dans l'Ille iranienne de Kushem et en pressant les Etats membres d'inciter leurs compagnies de navigation à se joindre à ce club.

**ii) La compagnie islamique de navigation  
(compagnie de navigation Bakkah « Basco)**

En application de la résolution adoptée par les ministres des Affaires étrangères de l'OICI, en leur 21<sup>ème</sup> session à Karachi, en 1993, par laquelle ils ont donné instruction à l'OAIA de diligenter la création d'une compagnie islamique de navigation, l'OAIA a pris les contacts nécessaires avec les bureaux d'études internationalement réputés en matière de création de compagnies de navigation. Toutes les études menées dans l'intervalle ont établi la rentabilité et l'importance de la création d'une telle compagnie, d'autant plus que la Oummah islamique a sérieusement besoin de briser le monopole des pavillons étrangers. Les statuts et la convention de création de la compagnie ont été élaborés en consultation avec un conseiller juridique et ont d'ores et déjà obtenu approbation du Conseil exécutif et de l'Assemblée générale. Le 8<sup>ème</sup> sommet islamique tenu à Téhéran, République islamique d'Iran et la 9<sup>ème</sup> Conférence islamique au Sommet tenue à Doha, Etat du Qatar, ont approuvé la création d'une compagnie appelé Bakkah Shipping Company (Basco) et on exhorté les Etats, les compagnies, le secteur privé et les particuliers à souscrire au capital de la compagnie.

Accédant au voeu des membres, le Conseil ministériel du gouvernement de l'Arabie Saoudite a accepté, que la compagnie de navigation Bakkah élise domicile à Jeddah. SAR le Prince Héritier de Dubaï a donné des directives pour que la compagnie puisse être enregistrée à 100% sans être obligé de passer par un sponsor ou un agent local et a mis une parcelle de terrain idéalement située à la disposition de la compagnie pour abriter la base opérationnelle de BASCO. Vu que les adhésions à cette compagnie n'ont pas été au niveau des ambitions, le sous-comité s'est réuni pour adopter un train de mesures relatives à la compagnie de navigation Bakkah qui ont notamment consisté à ramener le capital déclaré à 30.000.000 Us \$ (trente millions de dollars). Ces nouvelles mesures ont été soumises à l'appréciation de la réunion du comité exécutif et de l'Assemblée générale de l'Association tenue récemment à Dubaï, aux Emirats Arabes Unis. Les membres du comité ont décidé de demander au Président du comité exécutif et au Secrétaire général d'adresser une nouvelle correspondance aux compagnies membres de l'OAIA pour solliciter leurs avis et commentaires et faire connaître au comité exécutif leur décision définitive de participer ou non à la compagnie de navigation Basco dans le délai de six mois.

**iii- Système d'information coopératif**

L'Association a mené *une* étude exhaustive sur la mise en place d'un système d'information coopératif lequel a été examiné et adopté par le comité exécutif de l'Association et l'Assemblée générale. L'étude a identifié les besoins nécessaires pour un réseau d'information de haute performance. Le système sera installé *au* siège de l'Association à Jeddah et permettra aux membres d'échanger des informations dans des domaines tels que l'organisation de charters, l'affrètement, le carénage, les assurances sans l'intervention des courtiers ou d'intermédiaires lorsque des navires sont proposés en leasing ou en vente ferme.

L'Association a opté pour une politique consistant à se concentrer sur un seul projet plutôt que de chercher à réaliser plusieurs projets à la fois.

## ANNEX-I.

**LISTE DES ETATS MEMBRE AYANT SIGNE ET/OU RATIFIE**  
**LES DIFFERENTS ACCORDS ET STATUTS ENTRANT**  
**DANS LE CADRE DE LA COOPERATION ECONOMIQUE**  
**COMMERCIALE ET TECHNIQUE ENTRE**  
**LES ETATS MEMBRES DE L'OIC**

NOM DE L'ETAT	Accord général de coopération économique et commerciale		Accord sur la promotion, la protection et la garantie des investissements		Accord cadre sur le système de préférences commerciales		Statut du Conseil islamique de l'Aviation civile (CIAC)		Statuts de l'Union des télécommunications des pays islamiques (UIPI)		Statut de l'Institut islamique des Normalisations et métrologie pour les pays islamiques (SMIIC)	
	Adoptée par la rés. No 1/8-E de la 8 <sup>ème</sup> CIMAE Tripoli/Libye 16-22/5/1977		Adoptée par la Res. No 7/12-E de la 12 <sup>ème</sup> CIMAE Bagdad/Iraq 1-5/6/1981		Adoptée par la Res. No 1 du 6 <sup>ème</sup> session du COMCEC Istanbul/Turquie 7-10/10/1990		Adoptée par la Res. No 16/13-E de la 13 <sup>ème</sup> CIMAE Niamey/Niger 22-26/8/1982		Adoptée par Res. No 17/15-E de la 15 <sup>ème</sup> CIMAE Sana'a/Yémen 18-22/12/1984		Adoptée par Res No.1 de la 14 <sup>ème</sup> session du COMCEC Istanbul/Turquie 1-1/11/1998.	
	Sign	Ratifié	Sign	Ratifié	Sign	Ratifié	Sign	Ratifié	Sign	Ratifié	sign	Ratifié
Afghanistan	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Algérie	20/5/80	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Albanie	-	-	15/11/96	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Azerbaïdjan	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Bahrain	21/05/80	30/08/80	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Bangladesh	05/12/77	18/04/78	04/11/97	-	4/11/97	-	10/9/83	-	16/4/88	-	-	-
Bénin	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Brunei Darussalam	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Burkina Faso	23/12/85	-	-	19/5/92	14/9/93	-	21/10/01	-	-	-	21/10/01	-
Cameroun	23/01/78	02/08/83	25/10/94	-	25/10/94	-	-	-	-	-	-	-
Comores	28/0-1/78	16/01/81	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
République de Kyrgyz	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Kazakhstan	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Djibouti	21/0-4/79	-	25/05/82	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Egypte	08/11/77	06/06/-8	-	16,12/S	15/11/96	31/12/99	-	-	11/6/87	7/5/88	-	-
Emirats Arabes Unis	29/12/77	1979	12/02,89	14,01/89	-	-	30/5/89	21-3-89	30/5/89	21/3/89	-	-
Gabon	23/01/78	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Gambie	21/05/80	-	04/09/93	-	08/11/95	-	S/1 1/95	-	8/11/95	-	-	-
Guyane	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Guinée	26/12/77?	10/02/81	08/11/95	.	05/09/93	30/5/95	8/11/95	-	8/11/95	-	-	11/10/01
Guinée-Bissau	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Indonésie	30/04/79	08/01/80	01/05/83	3/12/83	04/02/92	-	-	-	-	-	-	-
Iraq	02/07/78	1978	-	-	24/01/01	-	-	-	-	-	-	-
Iran	08/1 1/95	07/11,95	08/11/95	15,9/94	08/11/95	12,5, 93	8/11/95	L 4/9/93	6/10/93	-	-	-
Jordanie	29/12/77	10/05/79	04/11/98	25/2,99	01/02/93	21/12/98	25/10/94	.12/3/88	8/4/86	-	-	-
Koweït	05/12/77	10/05/80	18/11/81	12/4/83	-	-	-	-	-	-	-	-
Liban	15/11/96	-	15-11-96	-	15-11-96	-	-	-	-	-	-	-
Libye	5/12/77	15/04/78	25/10/94	13/2/96	05/11/92	02/11,92	-	-	04/01/89	-	-	-
Malaisie	18/05/78	14/01/81	30/09/87	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Maldives	7/12/77	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Mali	27/04/78	08/08/81	24/05/82	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Maroc	23/01/78	16/04/79	02/11,80	07/05/90	29/09/93	-	26-10-00	-	30/12/85	-	-	-

## Annexe VI à OIC/COMCEC-FC/18-02/REP

## ANNEX-I

-2-

NOM DE L'ETAT	Accord général de coopération économique et commerciale		Accord sur la promotion, la protection et la garantie des investissements		Accord cadre sur le système de préférences commerciales		Statut du Conseil islamique de l'Aviation civile (CIAC)		Statuts de l'Union des télécommunications des pays islamiques (UIPI)		Statut de l'Institut islamique des Normalisations et métrologie pour les pays islamiques (SMIIC)	
	Adoptée par la rés. No 1/8-E de la 8 <sup>ème</sup> CIMAE Tripoli/Libye 16-22/5/1977		Adoptée par la Res. No 7/12-E de la 12 <sup>th</sup> CIMAE Bagdad/Iraq 1-5/6/1981		Adoptée par la Res. No 1 du 6 <sup>ème</sup> session du COMCEC Istanbul/Turquie 7-10/10/1990		Adoptée par la Res. No 16/13-E de la 13 <sup>ème</sup> CIMAE Niamey/Niger 22-26/8/1982		Adoptée par Res. No 17/15-E de la 15 <sup>ème</sup> CIMAE Sana'a/Yémen 18-22/12/1984		Adoptée par Res No.1 de la 14 <sup>ème</sup> session du COMCEC Istanbul/Turquie 1-4/11/1998.	
	Sien	Ratifié	Sien	Ratifié	Sien	Ratifié	Sien	Ratifié	Sien	Ratifié	Sien	Ratifié
Mauritanie	08/11/77	09/05/79	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Mozambique	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Niger	18/05/78	07/08/78	-	-	-	-	8/12/84	-	-	-	-	-
Nigeria	4/11/98	-	4/11/98	-	4/11/98	-	4/11/98	-	4/11/98	-	-	-
Oman	15/04/80	28/04/81	25/10/94	10/12/94	-	-	-	-	-	-	-	-
Ouganda	08/08/78	-	26/11/78	10/2/78	05/09/93	-	-	-	-	-	-	-
Pakistan	14/01/78	1978	20/12/81	10/7/82	25/10/94	11/10/93	-	1989	-	30/4/86	-	-
Palestine	28/04/78	18/03/80	15/03/82	15/3/82	10/09/92	-	22/5/83	-	3/01/87	11/11/86	7-1199	-
Oatar	24/09/78	09/09/80	26-10-00	-	-	-	21/10/01	-	-	-	-	-
Arabie Saoudite	14/01/78	27/06/79	23/9/85	17/9/84	10/09/92	-	-	-	-	-	-	-
Sénégal	25/12/77	28/02/79	17/6/87	30/6/94	01/9/91	30/6/94	17/6/87	4/2/89	17/6/87	4/2/89	-	-
Sierra-Leone	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Somalie	24/12/78	-	19/12/83	25/11/84	-	-	-	-	-	-	-	-
Soudan	14/01/78	-	20/12/81	-	13/5/92	-	4/9/93	-	4/9/93	-	26-10-00	-
Syrie	04/06/78	15/07/80	21/10/01	-	-	-	-	02-04-02	-	-	7-11-99	-
Suriname	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Tadjikistan	04/11/97	-	04/11/97	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Tchad	27/04/78	-	-	-	14/1/92	-	-	-	-	-	-	-
Togo	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Tunisie	27/01/79	13/04/80	10/06/82	11/11/83	21/1/93	31/7/00	6/1/83	11/11/83	8/11/95	14/2/00	18/9/01	-
Turkev	29/12/77	02/07/82	16/07/87	09/2/91	23/9/91	28/11/91	-	-	-	-	7-11-99	-
Turkménistan	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Ouzbékistan	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Yémen	29/12/77	-	12/06/82	-	-	-	25/10/94	-	25/10/94	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>41</b>	<b>27</b>	<b>30</b>	<b>19</b>	<b>23</b>	<b>9</b>	<b>16</b>	<b>5</b>	<b>13</b>	<b>10</b>	<b>6</b>	<b>1</b>

ACCORD



**- VII -**

**RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE L'OIC  
SUR L'EXAMEN DE LA MISE EN OEUVRE DU PLAN D'ACTION**

**Dix-huitième Réunion du Comité de suivi  
du COMCEC**

**(Istanbul, 10-11 mai 2002)**





**RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE L'OIC  
SUR L'EXAMEN DE LA MISE EN OEUVRE DU PLAN D'ACTION**

**Dix-huitième Réunion du Comité de suivi  
du COMCEC  
(Istanbul, 10- 11 mai 2002)**

**L INTRODUCTION**

La 17<sup>ème</sup> Session du COMCEC a demandé au Secrétariat Général (paragraphe 25, Résolution I), de continuer à soumettre à la Session Annuelle du COMCEC un compte-rendu périodique sur la mise en œuvre du Plan d'Action. L'évaluation ci-après s'inscrit donc dans le cadre de cette résolution.

**II. Données de base sur le Plan d'Action :**

La Sixième Session de la Conférence Islamique au Sommet a chargé le COMCEC de concevoir une nouvelle stratégie pour le Plan d'Action destiné au renforcement de la Coopération économique et commerciale entre les Etats membres de l'OIC, en prenant en compte les mutations qui se sont opérées au niveau mondial depuis l'adoption du Plan d'Action initial en 1981. En conséquence, un Plan révisé a été approuvé par la Dixième Session du COMCEC (Novembre 1994).

Le document y afférent a été ultérieurement entériné en même temps que la stratégie proposée par le COMCEC, par la 7<sup>ème</sup> Session de la Conférence islamique en Sommet (Casablanca, décembre 1994), par sa résolution 8/7-E(IS).

Le 7<sup>ème</sup> Sommet islamique a noté, entre autres que la stratégie de coopération économique adoptée par le COMCEC tend à privilégier la coopération entre les sous-groupes régionaux et se fonde sur les principes du libéralisme économique, de la promotion du secteur privé et de l'intégration dans une économie mondialisée tout en respectant les structures économiques, politiques, juridiques et constitutionnelles des Etats membres, ainsi que leurs engagements internationaux. Il a également noté que le Plan d'Action reste perfectible et susceptible d'être amélioré en cours de route. Le Sommet a néanmoins insisté sur l'urgence de la mise en œuvre de ce plan et appelé les Etats membres à accueillir les réunions intersectorielles des Groupes d'experts prévus au chapitre du suivi et de la mise en œuvre.

A sa 11<sup>ème</sup> Session, le Comité de Suivi du COMCEC a examiné les aspects techniques et organisationnels des réunions internationales et a recommandé qu'au lieu de tenir une réunion inter sectorielle pour amorcer la mise en œuvre du Plan d'Action il serait plus pratique et judicieux d'en tenir plusieurs afin de traiter soit un thème isolé soit plusieurs question reliée entre elles. La 11<sup>ème</sup> Session a retenu cette dernière recommandation et a appelé les Etats membres à abriter à la fois des réunions sectorielles et des réunions inter-sectorielles.

**III) Mécanisme de mise en œuvre du Plan :**

Comme prévu par les dispositions du mécanisme de suivi de la mise en œuvre, qui fait partie intégrante de ce Plan, le processus d'exécution des projets de coopération spécifiques dans chacun des deux domaines prioritaires doit démarrer avec la tenue des réunions sectorielles d'Experts. Le mandat donné à ces réunions d'experts dans chaque secteur ou volet du Plan est d'identifier les besoins et de faire des

organisés annuellement au niveau régional au sujet de la coopération dans le domaine des postes et télécommunications en y associant le secteur privé. Il a été également décidé d'organiser de façon plus fréquente la réunion ministérielle sur les postes et télécommunications à raison d'une fois au moins tous les trois ans.

La première réunion ministérielle de l'OCI sur le Tourisme s'est tenue du 2 au 4 octobre 2000 à Isfahan. Elle a également décidé de mettre en place un Comité de suivi qui s'est tenue les 27 et 28 Août.2001. La deuxième Conférence Islamique des Ministres du Tourisme s'est tenue du 10 au 13 Octobre 2001 à Kuala Lumpur et adopté une résolution sur le développement du tourisme en même temps que le Programme d'Action de Kuala Lumpur.

La 8<sup>ème</sup> édition de la Foire Commerciale islamique s'est tenue du 15 au 20 octobre 2000 à Doha, Etat de Qatar en même temps que la 7<sup>ème</sup> réunion du Secteur privé (15-17 octobre 2000). La Foire a été organisée par le CIDC en collaboration avec le gouvernement de Qatar et la Chambre de Commerce et d'Industrie de Qatar en marge de la réunion du Secteur privé organisé par la CICI et en collaboration avec la Chambre de Commerce et d'Industrie du Qatar. La 8<sup>ème</sup> réunion du Secteur privé s'est tenue du 9 au 11 Octobre 2001 à Conakry.

#### VI. ACTIVITES DE SUIVI DES RESOLUTIONS DE LA 17<sup>ème</sup> SESSION DU COMCEC :

L'appel lancé par la 17<sup>ème</sup> Session du COMCEC a tous les Etats membres n'ayant pas encore signé ni ratifié les divers Accords et Statuts élaborés sous les auspices de l'OCI en vue d'intensifier la coopération économique entre ces Etats a été relayé par le Secrétariat général et retransmis à toutes les parties concernées. Simultanément, la Chambre islamique de Commerce et d'Industrie a été invitée à demander à toutes les Chambres nationales qui y sont représentées de faire tout leur possible pour diligenter la signature et la ratification des Accords et Statuts de l'OCI par leurs Gouvernements respectifs et répondre à l'appel du COMCEC.

La 17<sup>ème</sup> Session du COMCEC s'est félicitée des offres faites par les Gouvernements de la République Arabe d'Egypte, la République du Soudan, le Burkina Faso, la République Islamique d'Iran, la République Gabonaise, l'Etat de Palestine, la République d'Indonésie, la Malaisie et la République de Turquie en vue d'accueillir différentes réunions ministérielles, réunions sectorielles au niveau du Groupe d'experts, ou séminaires et ateliers régionaux. Le Secrétariat général est en contact avec ces Etats membres en vue de prendre les dispositions nécessaires pour la tenue de ces réunions et séminaires / ateliers.

La 15<sup>ème</sup> Session du COMCEC a demandé au Secrétariat général de continuer à suivre de près les activités en cours et les résultats des trois réunions sectorielles du Groupe d'experts, et ce dans la perspective de constituer les Comités de Projet chargés de piloter les propositions de projets annoncées au cours de ces réunions, comme prévue dans le Plan d'Action. Les Etats membres ont été en outre instamment invités à faire connaître la suite qu'ils attendent donner aux propositions de projets émanant des

propositions. Il incombe donc à ces experts de définir des projets de coopération spécifiques dans les secteurs prioritaires. Des « Comités de projets » sont censés être constitués avec les Etats membres et présidés par le pays ayant initié le projet. La responsabilité du pilotage de chaque projet incombera entièrement au Comité concerné.

#### IV) Réunions du Groupe d'Experts :

Depuis l'adoption du Plan révisé, toutes les réunions du COMCEC, aussi bien que celles de Conférence Islamique des Ministres des Affaires Etrangères, ont appelé les Etats membres à accueillir des réunions sectorielles de Groupes d'experts.

Le gouvernement de la République de Turquie a abrité du 1<sup>er</sup> au 3 Septembre 1997 à Istanbul la réunion du groupe d'experts sur la monnaie, les finances et le mouvement des capitaux à Istanbul. Le Gouvernement de la République Islamique du Pakistan a organisé les 24 et 27 Octobre 1997 à Karachi la réunion du Groupe d'Experts sur « la facilitation du Commerce Extérieur des Etats membres de l'OCI ». Le Gouvernement de la République de Turquie a organisé du 6 au 8 Mai 1998 la réunion du Groupe d'Experts sur la Technologie et la Coopération Technique.

Au cours de ces réunions un certain nombre de projets de coopération et d'idées de projets ont été formulées. Le Secrétariat général a communiqué le rapport des réunions du Groupe d'Experts et les propositions de projets à tous les Etats membres et attend leurs réponses. D'autre part les Etats membres qui ont l'intention de soumettre des idées de projets sont invités à les faire suivant le formulaire réservé au profil des projets. Les Etats membres qui ont eu à manifester leur intérêt pour des projets proposés par des institutions de l'OCI ont été invités à soumettre ces derniers comme étant leurs propres projets pour qu'ils puissent être transmis aux Etats membres.

Les réponses aux propositions / idées des projets envoyés par certains Etats membres jusqu'à la fin Janvier 2001 figurent en annexe. Les noms des pays intéressés par un (des) projet (s) spécifique (s) ont été communiqués aux pays initiateurs de ces projets.

#### V. RECENTES ACTIVITES MENEES DANS LE CADRE DU PLAN D'ACTION :

Le gouvernement de la République Islamique d'Iran a abrité du 14 au 16 janvier 1995 à Téhéran la 4<sup>ème</sup> Conférence ministérielle de l'OCI sur la sécurité alimentaire et le Développement agricole. La Déclaration issue de cette Conférence a mis l'accent sur la nécessité d'explorer les voies et moyens d'accroître la production agricole dans les zones qui en ont les potentialités et a décidé de passer en revue de manière périodique la situation de la sécurité alimentaire dans l'ensemble des Etats membres de l'OCI.

La 3<sup>ème</sup> Conférence ministérielle de l'OCI sur les Postes et Télécommunications s'est tenue du 8 au 11 juillet 1996 à Téhéran, République Islamique d'Iran. La résolution en 25 points adoptée par la Conférence précise les domaines de coopération et fait des recommandations spécifiques sur l'action à mener par les Etats membres. La réunion a décidé que des réunions de Groupes d'experts, des séminaires et des symposium soient

réunions sectorielles d'experts pour permettre la mise en place desdits Comités de projet dans les meilleurs délais possibles. En conséquence, le Secrétariat général a promptement fait circuler les propositions de projet susmentionnées tout en invitant les Etats membres à lui indiquer le plus rapidement possible, celles qui auront éventuellement retenu leur intérêt. Un certain nombre de réponses ont été reçues et aussitôt transmises au (x) pays initiateur (s) du (ou des) projet (s) afin de diligenter la mise en place des Comités de Projet avec les Etats membres intéressés, comme la grande majorité des Etats membres n'ont pas encore fait connaître leur sentiment, une note de rappel a été adressée par le Secrétariat général à tous les Etats membres pour les exhorter à diligenter leur réponse.

Ayant décidé de faire « des investissements du Secteur Privé dans les Etats et le Rôle de la Banque Islamique de Développement » le thème de séances d'échanges de vues à organiser au cours de sa 18<sup>ème</sup> Session, la 17<sup>ème</sup> Session du COMCEC a demandé au SESRTCIC en collaboration avec le CIDC, CICI et la BID et les autres institutions islamiques et internationales concernées d'organiser un atelier sur ce thème précis avant la 18<sup>ème</sup> Session du COMCEC. Un atelier sur ledit thème sera organisé par la BID.

#### VII. EVALUATION DE L'ETAT GENERAL DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION :

A la demande de la 14<sup>ème</sup> Session du COMIAC, le Secrétariat général a soumis un rapport détaillé sur l'état général de la mise en œuvre du Plan d'Action à la 15<sup>ème</sup> Session du COMCEC tenue du 4 au 7 novembre 1999 à Istanbul. Un certain nombre d'observations et de conclusions tirées de l'évaluation de l'expérience acquise des réunions de Groupes d'experts tenus jusqu'à nos jours, ont été consignées dans le rapport susmentionné.

Après un débat approfondi sur le bilan susmentionné soumis par le Secrétariat Général, la 15<sup>ème</sup> Session du COMCEC a adopté une résolution exprimant sa préoccupation concernant la lenteur de la mise en œuvre du « Plan d'Action » et recommandé au Comité de suivi, à l'occasion de sa prochaine réunion de « proposer les meilleurs remèdes possibles à la situation ». C'est ainsi que le Comité de suivi, lors de sa 16<sup>ème</sup> réunion tenue du 9 au 11 mai 2000 à Istanbul, a examiné les voies et moyens possibles permettant de diligenter la mise en œuvre du Plan, et a décidé de transmettre les recommandations suivantes à l'examen de la 16<sup>ème</sup> Session du COMCEC.

La 16<sup>ème</sup> Session de la réunion du COMCEC a exprimé sa préoccupation face à la lenteur dans la mise en œuvre du Plan d'Action et a exhorté les Etats membres à entreprendre des actions appropriées pour sa mise en œuvre immédiate. Elle a préconisé à cet égard la tenue d'une réunion à participation illimitée du Groupe d'experts avant la 17<sup>ème</sup> réunion du Comité de Suivi prévue du 9 au 10 Mai, 2001, « pour explorer les voies et moyens d'accélérer la mise en œuvre du Plan d'Action ». En conséquence une réunion du Groupe d'experts s'est tenue les 6 et 7 mai 2001 à Istanbul.

Le rapport de la dite-réunion contenant les conclusions et recommandations a été soumis à la 17<sup>ème</sup> Session du Comité de suivi du COMCEC qui a décidé de soumettre les recommandations à la 17<sup>ème</sup> Session du COMCEC pour examen.

Le COMCEC en sa 17<sup>ème</sup> Session a examiné le rapport de la réunion du Groupe d'Experts figurant en annexe du rapport de la 17<sup>ème</sup> Session du Comité de suivi du COMCEC a adopté les recommandations de la réunion du groupe d'experts tout en mettant l'accent sur leur importance. Le Secrétariat Général a communiqué aux Etats membres le rapport de la réunion du groupe d'experts.

### **VIII. Récents développements :**

Le Gouvernement de la République Arabe d'Egypte a offert, en octobre 2001, d'accueillir du 5 au 7 janvier 2002 une réunion du Groupe d'experts sur l'alimentation, l'agriculture et le développement rural et dans le même mois une réunion du groupe d'experts sur le Transport. Cependant compte tenu de la nécessité d'accorder le temps de préparation nécessaire aux Etats membres pour la participation effective à ces réunions, les deux réunions ont été reportées jusqu'à une date ultérieure qui sera fixée dans le courant de cette année. La réunion du Groupe d'experts sur le Transport est prévue en Octobre 2002 et le Secrétariat Général attend d'être informé sur le calendrier de réunion des autres groupes d'experts.

En prévision de la tenue de la réunion de deux d'experts, le Secrétariat Général a fait circuler à nouveau le rapport de la réunion du Groupe d'experts sur l'accélération de la mise en œuvre du Plan d'Action pour le renforcement de la Coopération économique et Commerciale entre les Etats membres tout en mettant sur l'accent des consultations à mener les Etats membres en matière de coopération pour le développement des projets. A cet égard, l'accent a été mis sur la nécessité d'un développement de projets régionaux ou de projets bénéficiant du soutien d'un groupe d'Etats membres appartenant à une région précise qui aurait le soutien d'institutions régionales. En conséquence, il importe de l'assurer de l'engagement actif des institutions régionales telles que l'ECO, le GCC, l'Union Arabe Maghrébine et l'ECOWAS qui pourraient être invitées à participer aux réunions de ces groupes d'experts pour la mise en œuvre du Plan d'Action pour le renforcement de la coopération économique entre les Etats membres.

COMCEC-FC18

No. S.	Idées/Projets Proposés	Pays/Institutions Proposées	Pays Intéressés
	COOPERATION TECHNIQUE		
1.	Coopération technique dans le domaine de l'informatique entre les Etats membres de FOCl.	Jordanie	
2.	Coopération technique entre les Etats membres de l'OCI dans le domaine de la préservation du Patrimoine.	Jordanie	
3.	Production de papier et de Pâte à papier au Soudan.	Soudan	
4.	Centre d'innovation. De Conception et de Fabrication de PROTOTYPES.	Soudan	
5.	Logement et Habitat au Soudan.	Soudan	
6.	Production de Cellules Photovoltaïques.	Soudan	
7.	Coopération technique entre les Offices de Brevets Kazakhstan des Etats membres de l'OCI.	Turquie	Kazakhstan
8.	Coopération technique entre les Etats membres de l'OCI dans le domaine d'incubateurs d'affaires.	Turquie	Kazakhstan
9.	Coopération dans le domaine du développement technologique avions turbosoufflante régionaux de moyenne portée.	Turquie	Kazakhstan
10.	Octroi d'une assistance technique pour la création de fondations de développement technologique dans les Etats membres de l'OCI.	Turquie	Kazakhstan
11.	Centre islamique de recherche sur l'Energie et le développement de la technologie.	Turquie	Arabie Saoudite/ Kazakhstan
12.	Agence Spatiale des Pays islamiques.	Turquie	Kazakhstan
13.	Education à Distance.	Turquie	
14.	Coopération technique dans le domaine de la protection de l'environnement Utilisation écologiquement rationnelle de la zone côtière pour prévenir l'érosion accélérée des plages/côtes.	Turquie	

## COMCEC/18-2002/FC/PLAN

15.	Metamotrone et Metribuzine. Projet de Développement pour la production de fongicides en Iran à partir des dérivés du tzarine.	Iran	Arabie Saoudite
16.	Tonoxynil (tortil) Projet de Développement pour ces importants fongicides et leurs dérivés.	Iran	Arabie Saoudite
17.	Carbamazepine Projet de Développement pour la production de Carbamazepine à raison de 25MT par an.	Iran	Arabie Saoudite
18.	SUT, logiciel pour le transfert calorifique et l'analyse des charges professionnelles.	Iran	Arabie Saoudite
19.	Essais sur le terrain.	Iran	Arabie Saoudite
	MONNAIE, FINANCES ET CIRCULATIONS DES CAPITAUX.		
20.	Création d'une Société islamique d'assurance et de réassurance.	Turquie	
21.	Société islamique des Finances, parrainée par la BLD.	Turquie	
22.	Système (Union) islamique multilatéral de Compensation.	Turquie	
23.	Etablissement d'un programme intégré pluriannuel sous les auspices de OCI, pour la formation et l'organisation de séminaires dans les domaines financier et monétaire.		
24.	Compilation par le CRSESFPI. en collaboration avec la BID/IIRF, d'un inventaire des experts musulmans dans le domaine de la monnaie, des banques et des finances.	Turquie	
25.	Collecte régulière et systématique, et diffusion de données détaillées et d'informations relatives à la monnaie et aux activités bancaires et financières. Préparation par le CRESEFPI. en collaboration avec la BID. D'un ensemble de bases de données sur les activités pertinentes.	Turquie	
26.	Compilation par le CRSESFPI, en collaboration avec la BID.IIRF. d'un inventaire des banques et institutions financières dans les pays membres.	Turquie	
	COMMERCE EXTERIEUR		

## COMCEC/18-2002/FC/PLAN

27.	Mécanisme pour la collecte et la diffusion systématique d'informations détaillée sur les barrières tarifaires et non-tarifaires des pays membres.	Turquie	Burkina Faso; Sultanat d'Oman.
28.	Création de sociétés commerciales islamiques	Turquie	
29.	Mécanisme pour l'intégration on des pays membres de L'OCI dans le système du commerce international.	Turquie	Burkina Faso
30.	Etude sur La détermination des avantages économiques comparés des pays membres de l'OCI.	Turquie	Sultanat d'Oman Tunisie
31.	Création d'un Fonds islamique pour le développement du marché des exportations	SESRTCI C	
32.	Collection et compilation de l'information statistique Concernant les besoins en matière d'importation et les potentialités d'exportation des pays membres.	SESR TCIC	
33.	Développement d'un programme de transport conjoint pour les pays membres enclavés.	SESR TCIC	
34.	Préparation d'une étude détaillée de la réglementation et des procédures commerciales des pays membres.	SESR TCIC	
35.	Services de facilités commerciales qui seraient assurés par les chambres nationales des pays membres.	ICCI	
36.	Facilités de gestion des importations que pourraient assurer les chambres nationales des pays membres	ICCI	
37.	Programme pour la formation de spécialistes de Burkina Faso formation dans le domaine du commerce international.	ICDT	Burkina Faso
38.	Mise en place de sociétés régionales spécialisées dans l'organisation de foires et expositions internationales.	ICDT	Burkina Faso
39.	Mise en place de sociétés régionales spécialisées dans l'organisation de foires et expositions internationales	ICDT	
40.	Introduction d'une rubrique permanente sur les foires commerciales éventuelles dans le réseau INTERNET du CIDC.	ICDT	



**-VIII-**

**FORMULAIRE DE PROFIL DE PROJET**

**Dix-huitième Réunion du Comité de suivi  
du COMCEC**

**(Istanbul, 10-11 mai 2002)**



## **FORMULAIRE DE PROFIL DE PROJET**

**(Présenté à la 18<sup>ème</sup> Réunion du Comité de suivi  
du COMCEC tenue les 10 et 11 mai 2002)**

Ce formulaire de profil de projet a été élaboré par le Bureau de Coordination du COMCEC conformément aux recommandations de la Réunion du Groupe d'Experts pour accélérer la mise en œuvre du Plan d'Action pour la coopération économique et commerciale tenue les 6 et 7 mai 2001 à Istanbul, et approuvées par la 17<sup>ème</sup> Session du COMCEC.

L'objectif de ce formulaire de projet est de recueillir des informations brèves et systématiques sur les propositions de projets ou idées de coopération pouvant être soumises lors des réunions sectorielles de groupes d'experts ou de toute autre instance de l'OCI.

### ***A) INFORMATIONS GÉNÉRALES***

1. NOM DU PROJET:

2 AUTEUR DE LA PROPOSITION DE PROJET (PAYS/INSTITUTION/AUTRES) :

Pays :

Institution :

Nom :

Adresse :

Tel:

Fax :

E-mail :

Personne à contacter :

3. SECTEUR/SECTEURS RELATIFS DU PLAN D'ACTION DE L'OCI:
  4. INSTITUTION DE L'OCI CHARGÉE DE LA COORDINATION ET AUTRES INSTITUTIONS PERTINENTES:
- B) INFORMATION SUR LES PROPOSITIONS DE PROJET**
5. DESCRIPTION DU PROJET:
  6. HISTORIQUE DU PROJET :
  7. LOGIQUE DU PROJET :
  8. PARTIES ÉVENTUELLES (ETATS MEMBRES DE L'OCI, INSTITUTIONS DE L'OCI, DIVERS) ET GROUPE CIBLE :
    - Partenaires éventuels
    - Bénéficiaires directs
    - Parties concernées directement ou indirectement
    - Parties chargées de la coopération et de la coordination des activités des projets
  9. PERTINENCE DU PROJET :
    - a) Pertinence par rapport aux objectifs et priorités de l'OCI:
    - b) Pertinence par rapport aux objectifs et priorités régionaux et nationaux:
  10. OBJECTIF GLOBAL DU PROJET:
  11. OBJET SPÉCIFIQUE DU PROJET:
  12. RÉSULTATS ESCOMPTÉS DU PROJET :
  13. ACTIVITÉS DE BASE :
  14. RISQUES / ÉVENTUALITÉS :

**C) INFORMATIONS DÉTAILLÉES SUR LE PROJET**

15. DURÉE DU PROJET:
  - a) Période d'investissement:
  - b) Période d'opération:
16. COÛT ESTIMATIF DU PROJET:
  - a) Investissement fixe:
  - b) Fonds de roulement:
17. POSSIBILITÉS DE COMMERCIALISATION ET STRATÉGIE DE COMMERCIALISATION:
18. COOPERATION EXTERIEURE REQUISE (Contribution en espèces, Projets conjoints, Sous-traitance, Offre du marché, Expertise, etc..)
19. SOURCES DE FINANCEMENT:
  - a- participation au capital
  - b- contribution, prêts, donations, etc. requis
  - c- autres sources
20. STRUCTURE ORGANISATIONNELLE POSSIBLE DURANT LA PÉRIODE D'OPERATIONS: (gouvernement, société, ONG, firme etc.)
21. RENTABILITÉ ESCOMPTÉE ET PROFITS SUR LES INVESTISSEMENTS (Si disponible) :

Valeur actuelle nette (VAN) :

Taux de rendement interne (TRI) :

Coefficient de rentabilité :

Période d'amortissement etc. :

Divers :

22. DOCUMENTATION DISPONIBLE:

Études de pré-faisabilité :.....

Etudes de faisabilité:.....

Etudes d'appui (Rapports techniques/économiques, etc.):

Autres:.....

23. AUTRES REMARQUES:

**COÛT D'INVESTISSEMENT ET DÉTAILS DE FINANCEMENT: (Si disponible)**

No.		Monnaie nationale	Devises	Total
		(en dollars des Etats-Unis)		
<b>A.</b>	<b>Terrain</b>			
<b>1.</b>	Frais de pré-investissement (Études, ingénierie et services-conseils)			
<b>2.</b>	Aménagement du site			
<b>3.</b>	Construction			
<b>4.</b>	Équipement principal			
<b>5.</b>	Équipement et véhicules supplémentaires, et bureaux			
<b>6.</b>	Transport et assurance			
<b>7.</b>	Formation			
<b>8.</b>	Services-conseils			
<b>9.</b>	Frais généraux			
<b>10.</b>	Impondérables			
<b>11.</b>	Démarrage et mise en service			
<b>B.</b>	<b>Immobilisations totales</b>			
<b>12.</b>	Fonds de roulement			
<b>C.</b>	<b>Investissement total</b>			





**-IX-**

**RAPPORT DE LA BANQUE ISLAMIQUE DE  
DÉVELOPPEMENT (BID) SUR L'EXPANSION DU COMMERCE  
ENTRE LES ÉTATS MEMBRES DE L'OCI/BID**

**Dix-huitième Réunion du Comité de suivi  
du COMCEC**

**(Istanbul, 10-11 mai 2002)**



**RAPPORT DE LA BANQUE ISLAMIQUE DE  
DÉVELOPPEMENT (BID) SUR L'EXPANSION DU COMMERCE  
ENTRE LES ÉTATS MEMBRES DE L'OIC/BID  
Dix-huitième Réunion du Comité de suivi  
du COMCEC  
(Istanbul, 10-11 mai 2002)**

**CONTEXTE**

1. La BID a été invitée, à l'issue du huitième Sommet islamique de Téhéran de 1997, à trouver des voies et moyens tant qualitatifs que quantitatifs pour renforcer sa coopération dans le domaine du commerce avec d'autres institutions de l'OIC. Lors de la deuxième réunion préparatoire de l'OIC (juin 1998 à Téhéran), il a été décidé que le commerce entre les pays membres devait être porté de 10% à 13% du volume total de leurs transactions commerciales à compter de 1420H.
2. Un groupe de travail inter-OIC créé par la BID s'est réuni en août 1998 à Djeddah. Il a formulé les recommandations spécifiques que voici :
  - i. Création par la BID de nouveaux instruments de financement du commerce assortis de nouvelles clauses et conditions ;
  - ii. Désignation de centres de liaison dans les pays membres ;
  - iii. Amélioration des opérations de cofinancement ;
  - iv. Utilisation de la technologie pour la diffusion des informations relatives au commerce intra-OIC ;
  - v. Création de banques import/export ;
  - vi. Promotion de mécanismes de paiement bilatéraux ; et
  - vii. Renforcement des capacités commerciales à travers l'assistance technique ;
3. Lors de sa réunion annuelle qui s'est tenue en novembre 1998 à Cotonou, Bénin, le Conseil des Directeurs exécutifs de la BID a entériné les recommandations du groupe de travail de l'OIC.

**PROGRAMME DE LA BID POUR LE FINANCEMENT DU COMMERCE**

4. Le programme de financement du commerce de la Banque islamique de développement a démarré en 1977H (1977). Il comprend quatre systèmes/guichets, à savoir les Opérations de financement des importations (OFI), le Système de financement des exportations (SFE), le Fonds commun des banques islamiques pour l'investissement et le développement (FCBI) et le Fonds d'investissement de la BID (FI-BID). La BID gère également un programme spécial en coopération avec la Banque arabe pour le développement économique en Afrique (BADEA) en vue du financement des exportations des pays arabes vers les pays membres de l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA) non-membres de la Ligue Arabe.

5. De 1397H à 1422H, la BID a approuvé un montant global de 17,2 milliards de \$EU dans le cadre de ces 4 systèmes/guichets (voir annexe - 1 ). La répartition de ce montant est comme suit:

i.	OFI	14,1 milliards de \$EU
ii.	SFE	978,9 millions de \$EU
lii.	FCBI	1,8 milliard de \$EU
iv.	FI-BID	328,9 millions de \$EU

### **ACTIONS PRISES PAR LA BID EN VUE DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA RÉSOLUTION DU SOMMET ISLAMIQUE DE TEHERAN DE 1997**

#### **A. Ressources du financement et de la promotion du commerce**

6. La Résolution du huitième Sommet islamique tenu en 1997 à Téhéran a donné une nouvelle dimension au rôle de la BID en matière de financement du commerce. La Banque a reçu mandat en tant que financier pour jouer un rôle majeur dans l'accroissement, à travers le programme de financement du commerce, du volume des échanges entre ses pays membres.
7. Pour réaliser les objectifs ci-dessus, la BID a relevé son budget affecté au financement des OFI de 830 millions de \$EU en 1419H à 2,0 milliards de \$EU en 1420H. Ce programme de financement du commerce sera financé à partir des ressources propres de la BID et de fonds extérieurs à mobiliser par voie de Mourabaha en 2 étapes (M2E) et d'autres mécanismes de financement syndiqué.
8. En 1420H, la Banque a alloué des ressources de 1,0 milliard de \$EU à la réalisation de l'objectif OFI prévu. Ce montant a été ensuite porté à 1,03 milliard en 1421 H. Des ressources supplémentaires annuelles de 200 millions de \$EU ont été affectées au SFE pour les deux années.
9. La BID a poursuivi en 1422H ses efforts visant à accroître le financement du commerce. Elle a y a consacré 1,06 milliard de \$EU à partir de ses ressources propres. Le montant restant, à savoir 940 millions de \$EU, doit être mobilisé par voie de Mourabaha en 2 étapes et d'autres mécanismes de financement syndiqué. Un montant supplémentaire de 270 millions de \$EU a été affecté au SFE.
10. Outre les ressources de financement, la Banque a également alloué, en 1420H et 1421 H, un montant total de 1,84 millions de \$EU à la promotion du commerce dans le cadre du Programme de Coopération et de Promotion du Commerce (PCPC). Pour 1422H, un montant de 0,516 millions de \$EU a été affecté aux activités PCPC. Ces fonds ont servi à financer des études de marché, des foires commerciales, des stages de formation et des séminaires ainsi que des opérations d'assistance technique dans des domaines liés au commerce.

#### **B. Approbations au titre du financement du commerce**

11. Durant les deux premières années ( 1420H-1421 H) de mise en œuvre du Plan d'action de l'OCI, un montant total de 2,52 milliards de \$EU a été approuvé au titre des quatre systèmes/guichets (OFI : 1,82 milliards de

\$EU ; SFE : 287,3 millions de \$EU ; FCBI : 296,6 millions de \$EU ; FI-BID: 114,0 millions de \$EU).

12. Durant la seule année 1421 H, le montant approuvé au titre des quatre systèmes/guichets était de 1,65 milliard de \$EU, soit une augmentation de plus de 90% par rapport au montant net approuvé en 1420H (869,5 millions de \$EU).
13. Les opérations de financement du commerce de la Banque n'ont cessé de s'améliorer en 1422H, avec des approbations globales pour les quatre systèmes de 1,66 milliard de \$EU par rapport à des approbations nettes de 1,65 milliard de \$EU l'année précédente, ce qui représente une augmentation de 4%.

#### **C. Financement du commerce intra-OCI/BID**

14. La BID a axé ses opérations de financement depuis 1397H (1977) sur le soutien aux échanges commerciaux entre les pays membres. Un montant de 10,8 millions de \$EU, sur le total des approbations de 14,13 milliards (77%), a été consacré au financement des importations des pays membres tandis que les opérations SFE ont absorbé 978,9 millions de \$EU.
15. Au cours des deux premières années de mise en oeuvre de la Résolution du Sommet de Téhéran (1420H-1421H), le montant global approuvé au titre du financement du commerce dans le cadre des OFI a atteint 1,46 milliard de \$EU, soit 80% des approbations totales qui s'élèvent à 1,82 milliard de \$EU.
16. En 1422H, un montant de 1,01 milliard de \$EU sur le total des approbations OFI de 1,32 milliard de \$EU (77%) a été affecté au financement du commerce entre pays membres. Le détail des résultats enregistrés au titre des OFI figure à l'annexe 2.

#### **D. M2E et financement syndiqué**

17. Dans ses efforts visant à accroître les ressources du financement du commerce, la BID a introduit en 1420H les mécanismes de M2E et de financement syndiqué. Durant cette année, un montant de 209 millions de \$EU a été approuvé. Un montant supplémentaire de 274 millions a été approuvé en 1421 H.
18. En 1422H, le montant approuvé au titre des deux mécanismes s'est chiffré à 295 millions de \$EU, dont 195 millions de \$EU ont été consacrés à la M2E en association avec d'autres institutions financières.

#### **E. Activités de promotion du commerce**

19. La BID cherche également à promouvoir le Commerce à travers son Programme de coopération et de promotion du commerce (PCPC) qui privilégie la sensibilisation des pays membres au potentiel et aux opportunités disponibles dans le domaine du commerce. Le programme consiste essentiellement à organiser des ateliers, séminaires et foires/expositions commerciales. La Banque fournit aussi une assistance financières aux pays membres les moins avancés (PMA) afin de leur permettre de participer au PCPC.

20. Jusqu'à la fin de 1421 H, la BID a organisé 25 séminaires/ateliers, 9 foires commerciales et 2 réunions des centres de liaison et financé, dans le cadre du PCPC, 4 études en collaboration avec d'autres organisations telles que le Centre islamique pour le développement du commerce (CIDC) et l'Organisation arabe de développement industriel et des mines (OADEM).
21. En 1422H, 5 séminaires/ateliers, 3 foires commerciales et 2 études ont été financés dans le cadre du programme, (voir annexe 3 pour plus de détail sur les activités PCPC en 1422H).

## **CONCLUSION**

22. Depuis 1420H, la BID a pris, en matière de financement du commerce, un certain nombre d'initiatives conformes au Plan d'action de l'OIC. Elle a mobilisé des ressources supplémentaires pour le financement du commerce, relevé le nombre d'approbations au titre des divers systèmes de financement, accordé la priorité au financement des importations à partir des pays membres, diversifié les instruments de financement, notamment à travers les mécanismes de M2E/financement syndiqué, et intensifié ses efforts de promotion du commerce entre les pays membres à travers le PCPC.
23. La BID s'efforce de remplir le mandat qui lui a été assigné par le Sommet islamique de Téhéran et de poursuivre ses programmes de financement et de promotion du commerce en adoptant les mesures nécessaires en vue d'atténuer les risques normalement associés aux activités de financement du commerce.
24. Il y a lieu de rappeler que la Banque joue manifestement un rôle catalyseur. La mise en œuvre réussie du Plan d'action de l'OIC requiert des actions complémentaires de la part des autres acteurs. Les pays membres sont donc appelés à entreprendre les actions proposées ci-après:
  - Adopter des mesures politiques destinées à soutenir les efforts de la BID, notamment la suppression des barrières non-tarifaires au commerce, la promotion de mécanismes de paiement bilatéraux et la ratification de l'accord sur le système de commerce préférentiel de l'OIC.
  - Certains pays membres doivent prendre des mesures en vue de la désignation de leurs centres de liaison comme recommandé dans le Plan d'action. A ce jour, seuls 30 pays membres ont désigné leurs centres de liaison.
  - Les pays membres doivent aider la BID à mettre en œuvre les facilités approuvées en réduisant ou en supprimant, par exemple, la lourdeur bureaucratique imposée par leurs banques nationales pour l'émission des lettres de garanties au profit des bénéficiaires des facilités de la BID.
  - Lorsqu'ils bénéficient directement des facilités de la BID, les pays membres doivent prendre les mesures appropriées pour accélérer la mise en œuvre et l'utilisation des facilités approuvées. Par exemple, certaines facilités ont été approuvées il y a trois ou quatre ans dans des

circonstances particulières mais n'ont pas encore été entièrement utilisées ou requièrent plusieurs extensions de la période d'utilisation.

- Ils doivent aider la BID à encourager leurs institutions nationales agissant en tant qu'agents nationaux pour le système de financement des exportations (SFE) à participer activement à la promotion des exportations de leurs pays à travers des campagnes de commercialisation plus agressives et l'utilisation du SFE.

**ANNEXE -1****FINANCEMENT DU COMMERCE APPROUVE  
DE1397HA1420H\***

(En millions de \$EU)

ANNEE	OFI		SFE		FCBI		FI-BID		TOTAL	
	No	Montant	No	Montant	No	Montant	No	Montant	No	Montant
1397H	5	50,52							5	50,52
1398H	11	155,82							11	155,82
1399H	22	338,09							22	338,09
1400H	32	456,99							32	456,99
1401H	31	453,44							31	453,44
1402H	27	400,30							27	400,30
1403H	28	519,50							28	519,50
1404H	42	704,42							42	704,42
140SH	36	653,00							36	653,00
1406H	53	601,01							53	601,01
1407H	48	531,34							48	531,34
1408H	60	577,00	2	8,38	5	24,00			67	609,38
1409H	53	514,77	23	39,09	5	18,51			81	572,37
1410H	64	545,30	18	28,38	5	20,43			87	594,11
1411H	46	485,50	15	26,79	8	75,99			69	588,28
1412H	60	503,90	11	64,35	3	130,00	1	1,55	75	699,80
1413H	44	351,63	11	41,86	4	28,80	3	9,79	62	432,08
1414H	47	405,39	6	28,30	8	179,85	1	5,54	62	619,08
1415H	50	473,33	8	28,24	10	175,35	5	30,56	73	707,48
1416H	45	528,50	10	66,08	6	187,50	5	31,70	66	813,78
1417H	47	519,94	11	44,52	11	206,50	4	24,38	73	795,34
1418H	32	479,40	8	36,99	18	234,20	7	49,33	65	799,92
1419H	30	741,42	15	64,80	10	103,10	4	17,60	59	926,92
1420H	35	674,84	13	69,05	8	106,56	2	19,00	58	869,45
1421H	68	1.146,19	23	218,22	9	190,0	8	95,0	108	1.649,41
1422H	67	1.317,50	20	213,94	12	79,75	5	44,50	104	1.655,69
TOTAL	1083	14.129,04	194	978,99	122	1.760,54	45	328,95	1.444	17.197,52

A l'exclusion des opérations annulées



## ANNEXE - 2

## OPERATIONS DE FINANCEMENT DES IMPORTATIONS DANS LE CADRE DES OFI

Année	Nombre de pays	Nombre d'opérations	Montant*		Sources des pays membres	
			Millions deDI	Millions de \$EU	Millions de SEU	%
1397H	4	5	43,61	50,52	27,98	55,4
1398H	9	11	127,44	155,82	99,10	63,6
1399H	13	22	262,36	338,09	268,51	79,4
1400H	18	32	350,06	456,99	371,09	81,2
1401H	14	31	367,89	453,44	342,64	75,6
1402H	12	27	357,34	400,30	316,30	79,0
1403H	11	28	480,60	519,50	430,50	82,9
1404H	14	42	671,68	704,42	530,05	75,3
1405H	12	36	661,77	653,00	555,00	85,0
1406H	13	53	531,09	601,01	527,02	87,7
1407H	11	48	425,34	531,34	411,50	77,5
1408H	12	60	427,10	577,00	510,50	88,5
1409H	13	53	394,34	514,77	424,80	82,5
1410H	16	64	419,37	545,30	389,50	71,4
1411H	13	46	349,33	485,50	337,50	69,5
1412H	11	60	366,12	503,90	401,40	79,7
1413H	9	44	250,73	351,63	279,63	79,5
1414H	9	47	290,03	405,39	356,25	87,9
1415H	9	50	318,82	473,33	348,33	73,6
1416H	9	45	354,50	528,50	330,50	62,5
1417H	8	47	364,85	519,94	315,44	60,7
1418H	12	32	351,93	479,40	439,40	91,7
1419H	10	30	547,67	741,42	351,00	47,34
1420H	12	35	496,51	674,84	479,84	71,1
1421H	14	68	880,34	1.146,19	976,45	85,2
1422H	17	67	1.043,76	1.317,50	1.014,25	77,0
<b>TOTAL</b>		<b>1.083</b>	<b>11.134,58</b>	<b>14.129,04</b>	<b>10.834,48</b>	<b>76,7</b>

\* A l'exception des annulations



**- X -**

**RAPPORT DU CIDC  
SUR L'EXPANSION DU COMMERCE INTRA-OCI**

**Dix-huitième Réunion du Comité de suivi  
du COMCEC**

**(Istanbul, 10-11 mai 2002)**



**RAPPORT DU CIDC**  
**SUR L'EXPANSION DU COMMERCE INTRA-OCI**  
**Dix-huitième Réunion du Comité de suivi**  
**du COMCEC**  
**(Istanbul, 10 - 11 mai 2002)**

**I- PRINCIPALES TENDANCES DU COMMERCE EXTERIEUR**  
**DES ETATS MEMBRES DE L'OCI**

**1/EVOLUTION DE L'ECONOMIE MONDIALE**

En 2000, l'économie mondiale a enregistré ses meilleurs résultats depuis une dizaine d'années. La croissance a été orientée à la hausse dans toutes les régions et la reprise en Amérique latine et dans les pays en transition a même été plus forte que prévu. De plus, ces bons résultats ont été atteints dans un contexte de forte hausse des cours du pétrole. Si les facteurs positifs hérités de l'année précédente, notamment l'injection de liquidités importantes pour prévenir le bogue informatique de l'an 2000 et soutenir l'introduction de l'Euro, ont contribué à entretenir la dynamique, c'est la vitalité persistante de l'économie des États-Unis qui a permis à la production mondiale d'augmenter de 4 %.

La croissance du PIB a atteint 5,1% aux États Unis, 3,3% au sein de l'Union européenne et seulement 1,3% au Japon. Les Pays En développement et les économies en transition ont atteint respectivement 5,5% et 5,6%.

L'économie américaine est demeurée la locomotive de l'économie mondiale et son évolution préoccupe le monde entier<sup>1</sup>.

Cependant le ralentissement ou la reprise de l'activité aux États-Unis est ressenti de manière très différente selon les régions, tout dépend du degré d'interdépendance entre les différentes régions et l'économie américaine.

En effet, l'intégration croissante de l'économie mondiale accélère la transmission des chocs réels et financiers entre les régions, entre les pays et entre les secteurs. En même temps, l'imbrication des activités financières et productives fait que ces chocs peuvent avoir des conséquences imprévisibles, comme l'ont montré les crises financières parties d'Asie en 1997.

La décélération de la croissance de l'économie américaine au cours du dernier trimestre de l'an 2000, a assombri les perspectives pour 2001.

**COMMERCE DES MARCHANDISES**

Le commerce mondial des marchandises a enregistré une évolution positive en 2000, sa valeur s'est accrue de 12,5 pour cent en 2000, contre 4%

<sup>1</sup> Les flux commerciaux et les marchés financiers et monétaires sont les principaux vecteurs de transmission du ralentissement de l'économie américaine.

l'année précédente ,atteignant près de 6 200 milliards de dollars, et son volume s'est accru de 12% .2

Le dynamisme du secteur du matériel de bureau et de télécommunication (semi-conducteurs et téléphones mobiles) , qui est resté l'une des catégories de produits les plus dynamiques dans le commerce international, a été cependant éclipsé par la hausse vertigineuse , d'environ de 60% , des cours mondiaux du pétrole qui a entraîné une augmentation spectaculaire de la valeur du commerce mondial de combustibles, dont la part dans le commerce mondial des marchandises a atteint 10,5 pour cent en 2000 contre 6,5 % en 1998. De même Le commerce des produits de l'industrie automobile a enregistré une croissance soutenue malgré le ralentissement de la production mondiale d'automobiles.

La croissance du commerce extérieur a concerné toutes les régions en particulier les pays en développement dont les exportations et les importations ont progressé de plus de 20 pour cent, ce qui a porté leur part dans le commerce mondial des marchandises à son plus haut niveau de ces 50 dernières années, cette forte croissance est due : à la reprise économique en Amérique latine et en Asie de l'Est, à la forte hausse des prix du pétrole et à l'augmentation de la demande d'importation dans les pays développés.

En Amérique du Nord, la croissance des exportations et des importations a atteint 15,6%, en raison de l'accroissement de la demande hors de la région. En Europe occidentale, la croissance du commerce extérieur a été établie à 10% (les échanges intra-UE sont exclus). En Asie, la croissance des exportations et des importations a été forte atteignant presque 21% .

La croissance du commerce extérieur des pays du Moyen Orient a été établie à environ 33 % , la croissance des exportations a été la plus importante (51%) à l'instar des autres régions exportatrices de pétrole.

### **COMMERCE DES SERVICES**

Les échanges mondiaux de services commerciaux ont progressé d'environ 5 pour cent en 2000 (atteignant 1 400 milliards de dollars) contre seulement 1,5% en 1999, ce qui représente la croissance annuelle la plus rapide depuis 1997. Pour la deuxième année consécutive, l'augmentation du commerce des services a été inférieure à celle du commerce des marchandises.

Les exportations et les importations de services commerciaux ont progressé dans presque toutes les régions, à l'exception de l'Europe occidentale, où le taux a régressé de - 1,5% recul dû en grande partie, d'après l'OMC , à la dépréciation de l'Euro. Le taux de croissance du commerce des services a dépassé 10% en Amérique du Nord et en Asie.

2 D'après le rapport de l'OMC trois grands facteurs ont influencé l'évolution du commerce mondial de marchandises en valeur nominale, en dollars : premièrement, le dynamisme de l'économie mondiale a stimulé la croissance des échanges en volume ; deuxièmement, l'évolution très disparate des prix selon les secteurs , troisièmement, les variations de change entre les trois principales monnaies -- dollar, euro et yen - .

En 2000, les exportations des services de transport ont progressé d'environ 4,5%, soit au même rythme que les services de voyages et "autres services commerciaux", qui englobent les services financiers, les services de communication et de construction, les services informatiques et les droits de licence.

### **PERSPECTIVES DE L'ECONOMIE MONDIALE EN 2001**

La décélération de la croissance de l'économie américaine au cours du dernier trimestre de l'an 2000, a assombri les perspectives pour 2001. En effet la baisse de l'activité aux États-Unis, des difficultés structurelles persistantes et une croissance léthargique au Japon, et l'importance non justifiée que les autorités monétaires continuent d'accorder au risque d'inflation en Europe font que dans tous les grands pays industrialisés, l'activité économique se ralentira en 2001. (CNUCED 2001).

D'après les prévisions de l'OMC, la croissance du volume du commerce mondial des marchandises, ne devrait pas dépasser les 7% après avoir atteint un taux de croissance record de 12,5% en 2000. Le ralentissement de la croissance américaine affectera directement ses partenaires commerciaux privilégiés de l'ALENA et de la Zone de Libre Echange des Amériques (ZLEA).

Les produits qui seront les touchés par ce recul figurent : les équipements de bureaux et de télécommunications, des automobiles, et les textiles et vêtements.

Le trend baissier en perspective est lié aux répercussions des marchés financiers sur les dépenses d'investissement et de consommation dans les économies des pays développés. En effet la forte baisse des valeurs technologiques sur les marchés mondiaux depuis mars 2000 a montré la fragilité de la Net économie à résister aux cycles économiques. Une contraction cyclique des investissements dans les technologies de l'information pourrait avoir des conséquences économiques vu le rôle qu'elles ont joué dans la production, l'emploi et le commerce à l'échelle de la planète.

Le ralentissement de la croissance aux USA freinera les importations des produits et services des technologies de l'information et de la télécommunication (les semi-conducteurs etc..) et aura par voie de conséquence un impact négatif sur les partenaires commerciaux des Etats Unis en 2001.

### ***2/ EVOLUTION DES ECONOMIES DES ETATS MEMBRES DE VOICI***

La croissance économique des Etats Membres de l'Organisation et de la Conférence Islamique en 2000 (4,7%) a été inférieure d'un point par rapport à celle de l'ensemble des pays en développement (5,8%). Cette croissance est disparate et varie selon les pays et elle est directement affectée par les aléas de la conjoncture économique internationale et en particulier la variation des cours des matières premières ainsi que la volatilité des marchés financiers,

Certains Etats Membres qui sont exportateurs nets de combustibles (Etats Arabes du Golfe), de métaux (Etats de la Communauté des Etats Indépendants) ou de produits agricoles (Etats Africains et Méditerranéens) ont vu leurs croissances économiques augmenter ou diminuer selon les circonstances.

Selon le rapport économique annuel sur les pays de l'OCI 2000 du SESRTCIC, le taux de croissance du PIB du groupe OCI est passé de 5,5% en 1996 à 4,7% en 2000 soit une baisse de 14% ceci dénote l'impact négatif des crises financières malgré la hausse de prix des combustibles entre 1998 et 1999.

En 2000, les Etats Membres de l'OCI ont totalisé un PIB représentant plus de 4,5% du PIB mondial. Les exportations totales des Etats Membres de l'OCI ont atteint 345,3 milliards US\$ soit 6,3% des exportations mondiales et les importations ont été établies à 394,4 milliards US\$ soit 7,2% des importations mondiales.

Pris globalement, le taux d'inflation des Etats islamiques oscillait entre 25 et 11% en moyenne entre 1998 et 2000, ce qui rend certaines économies très fragiles.

### ***3/ EVOLUTION DU COMMERCE EXTERIEUR GLOBAL DES ETATS MEMBRES DE L'OCI***

#### **COMMERCE DES SERVICES**

Les exportations totales des services des Etats Membres de l'OCI ont atteint 76,5 milliards US \$ et les importations 96 milliards US \$ en 1998<sup>3</sup>, soit un déficit global de 19,7 milliards US \$ environ.

Parmi les principaux Etats Membres de l'OCI, exportateurs de services, figurent la Turquie avec 23 milliards US \$, la Malaisie avec 15 milliards US \$ et l'Egypte avec 8 milliards US \$, l'Indonésie et l'Arabie Saoudite avec 4,4 milliards US \$ chacune, le Maroc avec 3,8 milliards US \$ et la Tunisie avec 2,7 milliards US \$.

Par ailleurs, les plus importants importateurs des services sont : la Malaisie avec 17,5 milliards US \$, l'Arabie Saoudite avec 17 milliards US \$ et l'Indonésie avec 11,8 milliards US \$, la Turquie avec 9,8 milliards US \$, l'Egypte avec 6,4 milliards US \$, le Koweït avec 5,4 milliards US \$, le Nigeria avec 4 milliards US \$, le Pakistan avec 2,7 milliards US \$ et l'Iran avec 2,5 milliards US \$.

#### **Répartition géographique du commerce des services**

La répartition géographique du commerce des services des Etats Membres de l'OCI est dominée par la région du Moyen Orient et d'Asie.

La répartition se présente en 1998 comme suit :

<sup>1</sup> A noter que les seuls chiffres disponibles sur les services sont ceux de l'année 1998 tels que publiés dans les statistiques financières internationales 2000 du FMI.



- > la première région exportatrice de service est le Moyen Orient qui a assuré 46% de l'offre totale de services des pays de l'OCI soit 35 milliards US \$ ;
- > la seconde région est l'Asie qui a assuré 34% de l'offre totale de services des pays de l'OCI soit 25,2 milliards US \$ ;
- > la troisième région est le CCG qui a assuré 9% de l'offre totale de services des pays de l'OCI soit 6,9 milliards US \$ ;
- > le Maghreb arrive en quatrième position avec 7% des exportations islamiques totales de services, soit 5,6 milliards de dollars US ;
- > et l'Afrique en dernière position avec 4% de l'offre totale de services des pays de l'OCI soit 3,1 milliards de dollars US.

#### Structure par produit du commerce des services

La ventilation par secteur de la balance des services des Etats Membres de l'OCI en 1998, nous révèle les observations suivantes :

- > les exportations : Le tourisme occupe une place privilégiée dans les exportations totales des Etats Membres avec une part de 23% soit 25,6 milliards US \$ ; le deuxième poste en importance dans les exportations de services ce sont les transferts privés qui interviennent pour 20% du total des exportations des services correspondant à 21,3 milliards US \$ et le troisième poste revient au transport avec 13% des exportations totales des Etats Membres soit 14,4 milliards US \$ ;
- > les importations : à l'exception des divers services, on constate que le transport s'accapare 22 % du total des importations de services des Etats Membres soit 29,3 milliards US \$, suivi par les transferts privés avec 15% des importations totales des services des Etats Membres soit 20,8 milliards US \$ et en troisième position on retrouve les voyages avec 13% des importations totales des services des Etats Membres soit 18,2 milliards US \$.

#### COMMERCE DES MARCHANDISES

La croissance du commerce extérieur est très corrélée aux cours mondiaux des combustibles et métaux mais aussi à ceux des produits agricoles primaires dont sont bien dotés les Etats Membres.

L'évolution du commerce extérieur des Etats Membres de l'OCI entre 1996 et 1999 a enregistré un léger recul d'un demi-point pour les exportations qui sont passées de 396 milliards US\$ en 1996 à 394 milliards US\$ en 1999. Les importations ont suivi la même tendance enregistrant un recul de l'ordre de 11% passant de 397 milliards US\$ en 1996 à 353 milliards en 1999.

### Répartition géographique du commerce global des marchandises

En 1999, la répartition du commerce mondial des Etats Membres de l'OCI par région se présente comme suit :

- > **Les exportations** : Les pays d'Asie se taillent la part du lion avec 47% des exportations mondiales des Etats Membres; les pays du CCG détiennent 27%; les pays du Moyen Orient arrivent en troisième position avec 12% ; les pays de l'UMA sont en quatrième place soit 9% et les pays d'Afrique sub-saharienne avec 5% des exportations mondiales des Etats Membres;
- > **Les importations** : La même tendance s'observe au niveau des importations. Les pays d'Asie ont importé 39% des importations mondiales des Etats Membres viennent ensuite les pays du CCG et du Moyen Orient avec respectivement 22% pour chaque région ; les pays de l'UMA arrivent en quatrième position avec 10% et enfin les pays d'Afrique sub-saharienne avec 6% des importations mondiales des Etats Membres.

- La ventilation par groupes de pays de ce commerce en 1999 laisse apparaître que les Etats Membres ont exporté vers les pays industrialisés 231,6 milliards US\$ soit 58,7% de leurs exportations totales contre 57,7% en 1997 soit hausse de d'environ 1,8%. Ils ont exporté vers les pays en développement approximativement 160 milliards US\$ en 1999 soit 40,6% de leurs exportations totales contre 41,2% en 1997, soit en diminution d'un point et demi par rapport à 1997.

- D'autre part, les Etats Membres de l'OCI ont effectué en 1999 55% de leurs importations en provenance des pays industrialisés contre 57,4% en 1997 soit une diminution de l'ordre de 4%, par contre, les Etats Membres ont vu leurs importations augmenter en provenance des pays en développement de l'ordre de 2% passant de 38,1% en 1997 à 38,9% en 1999.

### Structure par produit du commerce global des marchandises<sup>4</sup>

Entre 1997 et 1998, on a noté les tendances suivantes :

#### **- Exportations :**

- > Augmentation de plus de 84% de la part des exportations des matières brutes non-comestibles passant de 2,8% en 1997 à 5,1 % en 1998. Cette tendance a été soutenue par les exportations des Etats Africains Membres de l'OCI ;
- > Augmentation de 73% de la part des produits alimentaires entre 1997 et 1998 qui passe de 5,9 % en 1997 à 10,2% en 1998. Les

<sup>4</sup> Les dernières données disponibles sur la structure par produit du commerce extérieur des Etats Membres de l'OCI datent de 1998.

pays d'Afrique et du Moyen Orient ont été parmi les acteurs de cette augmentation;

- > Augmentation de la part des machines et matériel de transport de plus de 40% qui passe de 13,7% en 1997 à 19,2% en 1998;
- > Augmentation de la part des divers produits manufacturés de plus de 9% qui passe de 26,2% en 1997 à 28,5% en 1998 ;
- > Régression de 27% de la part des combustibles qui passe de 51% en 1997 à 37% en 1998. Ce reflux s'explique par l'effondrement de prix des combustibles en 1998 et aussi les séquelles de la crise financière en Asie, pays importateurs de ces produits et qui ont un poids important dans le commerce inter-islamique d'environ un tiers.

**- Importations :**

- > Augmentation de la part des importations des autres matières primaires de 46,7% qui passe de 4,5% en 1997 à 6,6% en 1998;
- > Augmentation de 14,7% de la part de produits alimentaires qui passe de 11,6% en 1997 à 13,3% en 1998;
- > Hausse de 2,1% de la part de divers produits manufacturés qui passe de 37,2% en 1997 à 38% en 1998;
- > Régression de 35% de la part des combustibles qui passe de 8% en 1997 à 5,2 % en 1998;
- > Régression de 4,5% de la part des machines et matériel de transport qui passe de 38,7% en 1997 à 36,9% en 1998.

## **II- PRINCIPALES TENDANCES DU COMMERCE INTRA-OCI**

Le triplement du prix des combustibles, la chute des prix des produits alimentaires et les séquelles de la crise financière sont parmi les facteurs qui ont contribué aux changements de la situation économique dans les Etats Membres de l'OCI en 1999.

La part du commerce intra-OCI dans le commerce global des Etats Membres a enregistré une évolution positive. Ainsi la part des exportations intra-OCI dans les exportations totales est passée de 9,5% en 1997 à 10% en 1999 soit une augmentation de 5,5%. De même, la part des importations intra-OCI dans les importations totales s'est améliorée de 12% en passant de 10,7% en 1997 à environ 12% en 1999.

Par ailleurs, la valeur des exportations intra-OCI est passée de 41 milliards US \$ en 1997 à 40 milliards US \$ en 1999 soit une baisse de l'ordre 1% et les importations intra-OCI sont passées de 43 milliards US \$ en 1997 à 42 milliards US \$ en 1999 soit une diminution de 2%.

Le commerce intra-OCI pris globalement (importations + exportations) a par voie de conséquence enregistré des résultats positifs dans la mesure où la

part de ce commerce dans les échanges globaux des Etats Membres est passée de 10% en 1997 à 11% en 1999.

Ces résultats s'expliquent par un meilleur comportement du commerce intra-OCI par rapport au commerce global qui a connu une décélération de -6% entre 1997 et 1999.

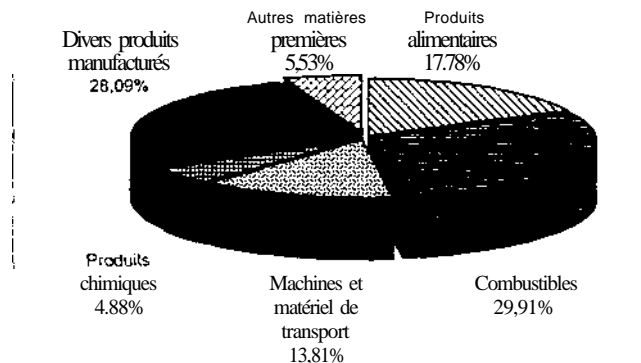
### **1/ STRUCTURE PAR PRODUITS DU COMMERCE INTRA-OCI**

#### **- Structure des exportations intra-OCI :**

Les exportations intra-OCI de produits primaires ont atteint en 1998 une valeur de 20 milliards US\$ soit 53% des exportations totales intra-OCI contre 56% en 1997 soit un reflux de 5%.

En terme de produits, les exportations intra-OCI de combustibles et des produits chimiques ont connu respectivement une baisse de l'ordre de 14,1% et de 3,5% entre 1997 et 1998. La chute des cours du pétrole brut est à l'origine de cette baisse des exportations de combustibles.

**Graphique n°1 :**  
**Structure des exportations intra-OCI en 1998 en %**



Par contre, les exportations intra-OCI de produits manufacturés ont connu une légère hausse de plus de 6% passant de 17,7 milliards US\$ en 1997 à 17,9 milliards US \$ en 1998 soit 46,8% des exportations contre 44% en 1997. Cette augmentation est due aux exportations intra-OCI de machines et matériel de transport (+8,7%) et des autres divers produits manufacturés (+7%).

#### **- Structure des importations intra-OCI :**

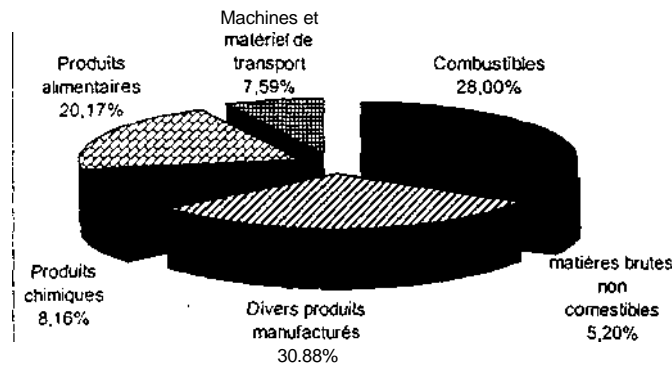
Les importations intra-OCI étaient constituées des produits primaires à hauteur de 53,5% des importations totales intra-OCI en 1998 (soit une valeur

de 21,2 milliards US \$) contre 58,5% en 1997 soit une diminution de 8,5%. Cette diminution est due à la baisse des cours des produits pétroliers, de certains produits de base mais aussi aux répercussions de la crise asiatique.

Les produits primaires regroupent les combustibles minéraux (section 3) qui se sont taillés 52,5% des importations intra-OCI des produits primaires, les produits alimentaires (sections 0,1 et 4) avec 37,8% et les matières brutes non comestibles (section 2) avec 9,7%.

Les importations intra-OCI de produits pétroliers et des matières premières non comestibles ont vu leurs parts chuter entre 1997 et 1998 respectivement de 16% et 19%.

**Graphique n°2 :  
Structure des importations intra-OCI en 1998**



- Par ailleurs, la valeur des importations intra-OCI de produits manufacturés a enregistré une hausse notable de l'ordre de 5% passant de 17,6 milliards US\$ en 1997 à 18,5 milliards US \$ en 1998 soit 46,5% des importations intra-OCI.

Cette croissance est due à la hausse des importations intra-OCI de machines et matériel de transport (+14,8%), des articles manufacturés divers (+13,5%), des produits chimiques (+5,5%) ce qui dénote un certain regain de dynamisme du secteur manufacturier.

## ***2/REPARTITION GEOGRAPHIQUE DU COMMERCE INTRA-OCI***

En 1999, dix Etats Membres de l'OCI ont enregistré 76% des exportations et 69% des importations intra-OCI, il s'agit par ordre d'importance de :

L'Arabie Saoudite, les Emirats Arabes Unis, la Turquie, la Malaisie, l'Indonésie, le Pakistan, Oman, le Koweït, l'Iran, et la Syrie.

- > La part de ces dix pays dans les exportations intra-OCI représente 76% en 1999 contre 73% en 1998 soit une hausse de 4%. La valeur

des exportations de ce groupe de pays a atteint 30 milliards de US \$ en 1999 contre 27 milliards de US\$ en 1998 soit une augmentation de 11%.

- > la part de ces dix pays dans les importations intra-OCI est passée de 65,5% en 1998 à 69% en 1999 soit une augmentation 5% et la valeur des importations de ce groupe de pays a enregistré une hausse de 11,5% qui passent de 26 milliards US\$ en 1998 à 29 milliards US\$ en 1999.

### **COMMERCE INTRA-REGIONAL**

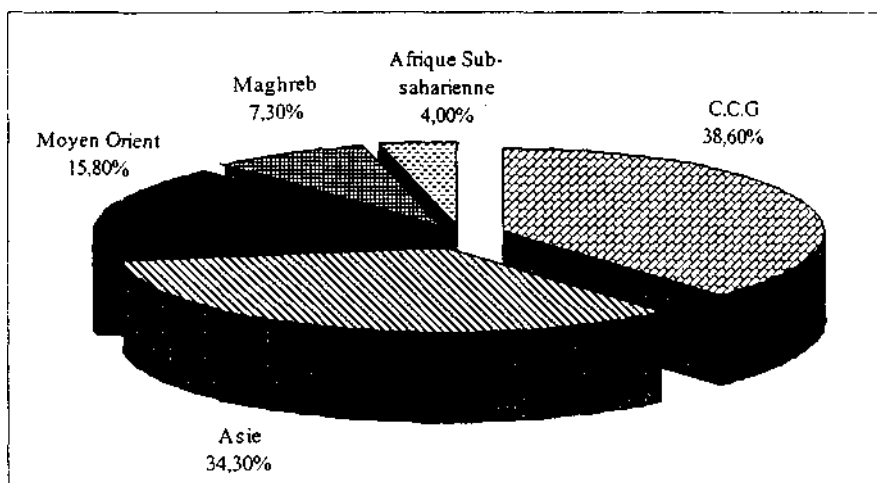
Le commerce intra-régional est passé de 17,2 milliards US\$ en 1997 à 18,3 milliards US \$ en 1999 soit une augmentation de 6%. De même, la part du commerce régional dans le commerce intra-OCI s'est légèrement améliorée de 1% passant de 45,5% en 1997 à 46% en 1999.

L'augmentation du commerce intra-régional est due à l'augmentation du commerce entre les pays du CCG de 27%, qui passe de 5,8 milliards US\$ en 1997 à 7,3 milliards US\$ en 1999, et de l'Afrique sub-saharienne, qui a progressé de 58% passant de 532 millions US\$ en 1997 à 840 millions US\$ en 1999.

### **COMMERCE INTERREGIONAL**

Au niveau du commerce entre les régions de l'OCI, on constate une nette diminution ; ainsi les échanges commerciaux inter-régionaux au sein de l'OCI sont passés de 23 milliards US\$ en 1997 à 21,5 milliards US\$ en 1999 soit un recul de 6,5%. Les régions dont la baisse du commerce inter-régional est importante pendant cette période sont : les pays d'Afrique sub-saharienne (-30%), les pays du Maghreb (-16%) et les pays du Moyen Orient (-12%). Notons que la part du commerce entre les régions des pays de l'OCI dans le commerce intra-OCI a subi, en conséquence une chute de 5,4% passant de 57,2% en 1997 à 54% en 1999.

**Graphique n°3**  
**Réseau géographique du commerce intra-OCI en 1999 en %**



### ***3/ LES ACTIONS DE PROMOTION DU COMMERCE INTRA-OCI INITIÉES PAR LE CIDC***

Le CIDC, dont la tâche principale est la promotion du commerce, a inscrit dans son programme d'activités une panoplie d'actions qui gravitent autour de l'expansion du commerce ; certaines relèvent du diagnostic du comportement des acteurs du commerce intra-OCI (rapport annuel sur le commerce inter-islamique et autres études sur les groupements économiques régionaux etc..) alors que d'autres ont pour objectifs d'agir sur les flux commerciaux comme les activités de promotion au sens large du terme.

On ne se penchera à ce niveau que sur les activités de promotion lato sensus<sup>5</sup>.

#### ***a) La Foire Commerciale Islamique***

Parmi les mesures de promotion du commerce extérieur, les foires et expositions occupent une place de choix. S'il n'est pas nécessaire ici d'insister sur l'impact positif général de telles manifestations que chaque Etat Membre veille à organiser, il convient cependant de souligner que les foires et expositions constituent un excellent outil de coopération commerciale et économique.

<sup>5</sup> Les autres activités notamment celles liées aux séminaires de formation, aux Négociations commerciales multilatérales, les études sectorielles etc, sont consignées dans le rapport du Directeur Général, qui est diffusé lors des réunions institutionnelles, et dans le magazine Tijaris.

Conscients de l'importance de cet outil de promotion, les Etats Membres de l'Organisation de la Conférence Islamique y font référence dans plusieurs documents officiels. En effet, l'Accord Général de Coopération Economique, Technique et Commerciale stipule en son article 10 que :

«Les Etats Membres s'efforceront d'organiser les foires et expositions dont le but est d'exposer et de commercialiser leurs produits sur les marchés des autres Etats. De même, ils s'efforceront de participer aux foires et expositions internationales organisées dans les Etats Membres, afin d'aider à faire connaître leurs produits et d'augmenter les chances de développement des échanges commerciaux entre eux. Dans ce but, chaque Etat accordera les facilités aux autres Etats Membres dans les limites de ses règlements et de sa politique en vigueur».

L'organisation de manifestations commerciales, telle que la Foire Commerciale Islamique, entre dans le cadre des résolutions et recommandations adoptées en matière de coopération économique par les conférences au sommet, les réunions du Comité Permanent pour la Coopération Economique et Commerciale entre les Etats Membres de l'O.C.I (COMCEC) et les Conférences des Ministres des Affaires Etrangères de l'OCI.

Le quatrième sommet Islamique de Casablanca a, en effet, retenu le commerce parmi les secteurs prioritaires en matière de coopération économique. De même, le Comité Permanent pour la Coopération Economique et Commerciale (COMCEC) recommande l'organisation de la Foire Commerciale des Pays Islamiques (TFOIC) tous les deux ans basée sur le principe de la rotation géographique.

Le Plan d'Action pour la Coopération Economique recommande «l'organisation et la participation active aux foires et expositions organisées dans les Etats Membres».

Les différentes éditions de la foire ont enregistré un taux appréciable de participation. Les informations recueillies auprès des exposants permettent de tirer des conclusions optimistes sur les perspectives de développement de cette manifestation et son impact sur les échanges commerciaux et les investissements entre les Etats Membres de l'O.C.I.

#### **9<sup>ème</sup> édition de la Foire Commerciale Islamique : Sharjah - Etat des Emirats Arabes Unis, 21-26 décembre 2002**

La Foire Commerciale Islamique sera organisée 21 au 26 Décembre 2002 au Centre International des Foires et Exposition « Expo-Centre» qui est un Complexe commercial entièrement nouveau et ouvrira ses portes pour la première fois à l'occasion de cette importante manifestation. Le thème retenu pour cette édition est « Le Monde Islamique : libre échange et développement durable».

La foire est organisé par le Centre Islamique pour le Développement du Commerce et le Ministère de l'Economie et du Commerce des Emirats Arabes



Unis et la Chambre de Commerce et d'Industrie de Sharjah. Un organisme privé «Expo-Centre Sharjah» a été désigné par les autorités des E.A.U pour assurer l'organisation matérielle de cette manifestation.

La foire est ouverte à la participation de l'ensemble des Etats Membres de l'OCI, les Etats ayant statut d'observateur au sein de l'OCI, les opérateurs économiques des minorités islamiques des Etats non-membres de l'OCI et les différentes institutions et organes de l'OCI.

La foire sera dotée prochainement d'un règlement intérieur qui vient d'être finalisé par le Groupe d'Experts le 2<sup>7</sup> Mars 2002 à Casablanca et qui sera soumis pour adoption à la 18<sup>ème</sup> session du COMCEC.

#### **b) Le Système de Préférences Commerciales Entre les Etats Membres de L'OCI**

L'idée d'instaurer un système de Préférences commerciales propre aux Etats Membres de l'OCI trouve ses fondements dans l'Accord Général pour la Coopération Economique Technique et Commerciale entre les Etats Membres de l'OCI et plus particulièrement dans la Déclaration de la MECQUE et le Plan d'Action pour la coopération économique entre les pays membres de l'OCI établis par la troisième Conférence au Sommet de l'OCI en 1981 ; en effet le point 7 de l'alinéa II du Plan d'Action a recommandé de :

«Faire un inventaire des systèmes préférentiels appliqués par des groupes d'Etats membres, en vue de les renforcer et de les relier afin de pouvoir établir d'une manière progressive un système commercial préférentiel généralisé à tous les Etats membres intéressés. Ce système serait basé sur les principes de la réciprocité des avantages qui rapportent des bénéfices à tous les participants et qui tiennent compte des niveaux respectifs du développement économique et industriel, des régimes commerciaux et des obligations individuelles des Etats Membres dans le but ultime de créer une zone franche ...».

En application des résolutions pertinentes du 3ème et du 4ème Sommet de l'OCI qui ont élu les échanges Commerciaux parmi les secteurs prioritaires, le Comité Permanent pour la Coopération Economique et commerciale (COMCEC) et le CIDC ont travaillé à pied d'oeuvre coude à coude depuis 1984 pour la confection d'un projet d'Accord Cadre sur le SPC/OCI.

En effet, dès sa première session tenue en 1984 à Istanbul le COMCEC a recommandé la création d'un groupe de travail pour arrêter les principes et les règles devant régir les négociations ; ce groupe tiendra sa première réunion en 1986 à Izmir (Turquie) qui sera suivie de la mise au point, par le CIDC, de la première version du SPC/OCI.

Afin de consacrer solennellement la nécessité de mettre en place un système de préférences commerciales propre aux pays membres de l'OCI, le COMCEC a adopté, lors de sa 4ème Session tenue à Istanbul en Septembre 1988, une déclaration d'intention portant sur l'établissement d'un Système de Préférences Commerciales entre les Etats Membres indiquant les principes de base et les orientations à suivre pour la mise en place d'un tel système.

Pendant ce laps de temps, le CIDC s'est attelé à affiner le projet d'accord, suite notamment à des consultations avec le GATT et la CNUCED, et l'a soumis à l'appréciation des experts des Etats Membres qui se sont réunis à deux reprises, en décembre 1989 (en Turquie) et en 1990 (à Casablanca), pour mettre les touches finales au projet d'accord.

Six années après son inscription dans l'agenda des réunions du COMCEC, l'Accord Cadre sur le SPC/OCI fut entériné par la 6ème session du COMCEC qui l'a soumis au Secrétariat général de l'OCI pour signature et ratification.

A ce jour, vingt deux pays ont signé l'Accord-Cadre SPC/OCI : Arabie Saoudite, Bangladesh, Burkina Faso, Cameroun, Egypte, Gambie, Guinée, Indonésie, Iran, Jordanie, Liban, Libye, Maroc, Nigeria, Ouganda, Pakistan, Palestine, Sénégal, Soudan, Tchad, Tunisie et Turquie.

L'Egypte, l'Iran, la Jordanie, la Libye, le Pakistan, le Sénégal, la Tunisie et la Turquie l'ont ratifié.

**Séminaire de sensibilisation à l'importance de l'Accord SPC/OCI, Istanbul 19 octobre 2001 :**

En application des résolutions pertinentes du COMCEC, des Ministres des Affaires Etrangères, et de son Conseil d'Administration, le CIDC a pris l'initiative d'organiser un séminaire «de sensibilisation à l'importance de l'Accord SPC/OCI» et ce le 19 octobre 2001 à Istanbul.

L'objectif principal de ce séminaire qui a été placé sous le patronage du COMCEC, est de démontrer aux représentants des Etats Membres, si besoin est, que cet Accord est un élément fondamental pour l'expansion du commerce dans la mesure où son entrée en vigueur permettra de lancer des cycles de négociations commerciales entre les Etats Membres ; il y a lieu de souligner que cet Accord offre une panoplie de techniques de négociations laissées au libre choix des Etats Membres.

**c) Le Réseau d'Information Commerciale pour les Pays Islamiques (TINIC)**

Conformément aux résolutions pertinentes du COMCEC, le CIDC a mis en place le Réseau d'Information Commerciale pour les pays islamiques (TINIC) depuis 1996, ce système fait partie du réseau OICIS-NET.

**Contenu des Bases de Données**

Le TINIC a été revu et restructuré depuis Octobre 2001 pour répondre aux besoins et attentes du secteur privé et des associations professionnelles. Il est opérationnel et accessible à l'adresse <http://www.icdt.org>. Les visiteurs du site du CIDC peuvent trouver toutes les bases de données existantes dans TINIC /CD-ROM. Des moteurs de recherches sophistiqués ont été développés autour des principales bases de données pour aider les visiteurs Internet de notre site à trouver les informations désirées de manière simple et filtrée. En plus, des formulaires d'inscription sont aussi disponibles et opérationnels sur

notre site pour aider les visiteurs désirant s'inscrire dans nos bases de données, à le faire directement à partir d'Internet pour un gain de temps et une efficacité plus accrue.

Le TINIC gère les bases de données suivantes :

**Bases de données :**

- Opportunités d'affaires
- Opérateurs économiques
- Indicateurs économiques
- Statistiques commerciales
- Foires & manifestations
- Guides commerciaux par pays
- Etudes & Publications

Conscient de la demande de plus en plus pressante des principaux acteurs économiques, le CIDC s'efforce autant que faire se peut de collecter le maximum d'informations pouvant aider les opérateurs économiques à trouver des débouchés à leurs produits et également de faire connaître leurs opportunités aux Etats Membres ainsi qu'au reste du monde.

C'est ainsi que de nouvelles bases de données sont en cours de finalisation et seront dans un très proche avenir consultables depuis le site web du CIDC à l'adresse suivante : <http://www.icdt.org>

Il s'agit de :

**<• Tarifs douaniers ( CUSTOMS' TARIFF ) : selon le système harmonisé à six chiffres**

- Bases de données des tarifs consolidés de l'OMC
- Bases de données des tarifs appliqués
- Bases de données des tarifs préférentiels
- Recherche par : produit et/ou secteur, ou par pays

**\* Mesures Non Tarifaires**

- Bases de données des mesures non tarifaires par pays
- Bases de données des mesures non tarifaires par mesure
- Bases de données des mesures non tarifaires par produit
- Recherche par pays, mesures ou produits)

**• Mesures concernant les Services ( Services Measures )**

- Engagement dans le cadre de l'Accord Général sur le Commerce des Services (AGCS)
- Engagement par pays
- Engagement par mesure
- Engagement par secteur

- Recherche par pays, mesures ou secteur)
- **Foire virtuelle /Virtual Exhibitions)**
  - Sociétés : Pays, Adresse, Téléphone, Fax, E-mail et le Website
  - Produits : Qualité, Prix, Photos du produit, Contact, Publicité
  - Services : Prestations- Qualité - Coût- Contact- Publicité
  - Recherche par : pays, société, produit, services et par prix
- **Négociations Commerciales Multilatérales / OMC**
  - Les réunions de l'OMC
  - Les résultats des négociations
  - Les négociations en cours
  - Les accessions
- **Accords en matière de commerce et d'investissement**
  - Accords Bilatéraux
  - Accords Multilatéraux
  - Accords entre Sociétés
- **Zoom Businessman** : il s'agit de faire connaître dans cette base de données les hommes/femmes d'affaires, les industriels, les prestataires de services et les négociants les plus performants qui se sont distingués dans le domaine du commerce et des investissements intra-OCI.
  - Les négociants les plus performants
  - Les industriels les plus performants
  - Les prestataires de services les plus performants
  - Les institutions patronales les plus performantes

Travail continu du CIDC

Afin de mieux promouvoir le commerce Inter-Islamique et de mettre à jour ses bases de données, le CIDC est continuellement à la recherche de nouvelles sources d'information et de nouveaux partenaires qui puissent collaborer à la réussite de ce projet :

- • Acquisition des bases de données relatives au commerce mondial (Banque Mondiale, ONU, OMC etc..) ;
- Accord de partenariat dans le développement et la collecte de données (BID, CNUCED, OMC etc.) ;
- • Réunion des points focaux ;
- Présentation des services du CIDC et du TINIC en particulier, lors des différentes manifestations de l'OCI et autres ;
- Recherche de nouveaux moyens (financiers et humains) aidant à mieux promouvoir et activer le commerce Inter-Islamique

Pour donner plus de chance aux opérateurs économiques de trouver des débouchés à leurs produits et également de faire connaître leurs opportunités d'affaires aux Etats Membres aussi bien qu'au reste du monde, le CIDC propose des formules très avantageuses -parfois même, gratuites pour les Institutions soeurs- en offrant un espace sur son site Web afin que cette vitrine et / ou foire virtuelle servent de plate-forme promotionnelle et de communication aux différents opérateurs économiques des pays membres.

La 17<sup>ème</sup> Session du Comité de Suivi du COMCEC a appelé les Etats Membres à « accorder leur concours aux de données opérationnelles du TINIC afin d'assurer un flux régulier et rapide de l'information statistique, économique et autre qui contribuerait à promouvoir le commerce intra-OCI».

#### *Assistance technique du CIDC*

Le CIDC a initié en collaboration avec la BID un programme d'assistance technique au profit des PMA pour la mise en place de «réseaux nationaux d'information commerciale». L'expérience pilote a démarré en République de •Guinée en 2002.

Il va de soi que ces actions ne peuvent qu'être complémentaires à celles entreprises par la BID en matière de financement du commerce entre les pays de l'OCI.

**LE COMMERCE INTER ISLAMIQUE  
STRUCTURE ET PRINCIPAUX PARTENAIRES COMMERCIAUX EN 1999**

<b>Pays d'origine</b>	<b>Exportations vers les pays islamiques en 1999 en %</b>	<b>Principaux pays destinataires</b>	<b>Part dans les exportations totales intra-OCI du pays en % en 1999</b>	<b>Principaux produits exportés</b>
AFGHANISTAN	4,3,24	PAKISTAN EMIRATS .A.U.	75,00 8,33	Matières non comestibles Produits alimentaires et animaux vivants
ALBANIE	0,73	TURQUIE EMIRATS .A.U.	50,00 50,00	Matières brutes non comestibles Matières brutes non comestibles
ALGERIE	6,76	TURQUIE MAROC	74,50 8,32	Combustibles minéraux et lubrifiants Produits non classés ailleurs Combustibles minéraux et lubrifiants
ARABIE SAOUDITE	16,22	BAHREIN EMIRATS A.UNIS	19,32 16,36	Combustibles minéraux et lubrifiants Combustibles minéraux et lubrifiants
AZERBAÏDJAN	15,39	TURQUIE	48,25	Matières brutes non comestibles
BAHREIN	10,37	A. SAOUDITE EMIRATS A.UNIS	30,71 13,88	Produits manufacturés Matières brutes non comestibles Produits manufacturés Matières brutes non comestibles
BANGLADESH	3,85	IRAN PAKISTAN	18,97 14,37	Produits alimentaires et animaux vivants Produits manufacturés
BENIN	30,92	INDONESIE BANGLADESH	32,81 15,63	Matières brutes non comestibles Matières brutes non comestibles
BRUNEI DAR.	8,11	MALAISIE	65,21	Combustibles minéraux et lubrifiants Machines et matériel de transport
BURKINA FASO <sup>1</sup>	13,79	INDONESIE MALAISIE	37,50 20,83	Matières brutes non comestibles Combustibles minéraux et lubrifiants Matières brutes non comestibles
CAMEROUN	6,18	TCHAD GABON	29,29 23,23	Matières brutes non comestibles Matières brutes non comestibles
COMORES		-	-	-
DJIBOUTI	75,71	SOMALIE YEMEN	66,04 28,30	Produits alimentaires et animaux vivants Produits alimentaires et animaux vivants
EGYPTE	16,97	ARABIE SAOUDITE TURQUIE	20,17 16,00	Produits alimentaires et animaux vivants Produits manufacturés Combustibles minéraux et lubrifiants Produits manufacturés
GABON	1,12	MAROC ALGERIE	51,42 11,43	Matières brutes non comestibles Combustibles minéraux et lubrifiants Matières brutes non comestibles
GAMBIE	: 12,50	SENEGAL	100,00	Matières brutes non comestibles

## Annexe X à OIC/COMCEC-FC/18-02/REP

GUINEE	6,19	CAMEROUN NIGERIA	65,96 10,64	Produits alimentaires et animaux vivants Matières brutes non comestibles
GUINEE BISSAU	-		-	
GUYANE	1,0	SENEGAL SURINAM	50,00 33,33	N.D.A N.D.A
INDONESIE	7,29	MALAISIE EMIRATS. A. U.	38,22 17,02	Produits manufacturés Machines et matériel de transport Produits manufacturés Articles manufacturés divers
IRAK	0,23	TUNISIE	75,00	Combustibles minéraux et lubrifiants
IRAN (R. ISLM.)	7,23	EMIRATS A. UNIS INDONESIE	29,33 15,76	Produits alimentaires et animaux vivants Combustibles minéraux et lubrifiants
JORDANIE	41,82	ARABIE SAOUDITE EMIRATS A. UNIS	24,62 16,22	Produits chimiques et produits connexes Produits chimiques et produits connexes
KAZAKHSTAN	10,29	OUZBEKISTAN TURQUIE	22,10 13,20	N.D.A N.D.A
KIRGHISTAN	27,09	OUZBEKISTAN KAZAKHSTAN	38,21 36,58	N.D.A Produits manufacturés
KOWEÏT	10,95	PAKISTAN ARABIE SAOUDITE	81,00 8,10	Combustibles minéraux et lubrifiants N.D.A
LIBAN	40,23	EMIRATS A.UNIS ARABIE SAOUDITE	21,90 18,73	Produits alimentaires et animaux vivants N.D.A
LIBYE	10,30	TURQUIE TUNISIE	55,88 27,826	Combustibles minéraux et lubrifiants Combustibles minéraux et lubrifiants
MALAISIE	5,19	INDONESIE EMIRATS A. UNIS	28,07 16,42	Machines et matériel de transport Combustibles minéraux et lubrifiants Machines et matériel de transport
MALDIVES	-	-	-	-
MALI	10,97	MALAISIE INDONESIE	34,62 30,77	N.D.A N.D.A
MAURITANIE	5,12	TOGO CAMEROUN	34,62 30,77	Produits alimentaires et animaux vivants Produits alimentaires et animaux vivants
MAROC	7,19	ARABIE SAOUDITE LIBYE	28,91 19,47	Produits chimiques et produits connexes Produits chimiques et produits connexes
MOZAMBIQUE	0,37	MALAISIE	100,00	N.D.A
NIGER	28,90	NIGERIA	94,00	N.D.A
NIGERIA	4,03	SENEGAL CAMEROUN	21,91 32,55	N.D.A Combustibles minéraux et lubrifiants

## Annexe X à OIC/COMCEC-FC/18-02/REP

OMAN	18,25	EMIRATS A.UNIS MALAISIE	55,44 13,44	N.D.A N.D.A
PAKISTAN	17,69	EMIRATS A. UNIS ARABIE SAOUDITE	33,02 14,00	Produits alimentaires et animaux vivants Produits alimentaires et animaux vivants
PALESTINE	-	-	-	-
QATAR	6,70	EMIRATS A.UNIS MALDIVES	33,58 20,92	Matières brutes non comestibles Combustibles minéraux et lubrifiants
SENEGAL	22,79	MALI MAROC	23,12 14,52	Matières brutes non comestibles Matières brutes non comestibles
SIERRA LEONE	-	-	-	-
SOMALIE	94,12	YEMEN ARABIE SAOUDITE	30,36 29,46	N.D.A Produits alimentaires et animaux vivants
SOUDAN	33,14	ARABIE SAOUDITE EGYPTE	53,8 14,22	Produits alimentaires et animaux vivants Matières brutes non comestibles Produits alimentaires et animaux vivants
SURINAM	1,67	GUYANA	55,56	N.D.A
SYRIE	33,38	ARABIE SAOUDITE TURQUIE	26,50 22,96	Produits alimentaires et animaux vivants Combustibles minéraux et lubrifiants
TADJIKISTAN	30,19	OUZBEKISTAN	87,02	N.D.A
TCHAD	4,12	NIGERIA	75,00	Matières brutes non comestibles
TOGO	28,50	BENIN NIGERIA	35,83 26,67	N.D.A N.D.A
TUNISIE	9,00	LIBYE ALGERIE	43,73 26,67	Produits alimentaires et animaux vivants Produits chimiques et produits connexes
TURQUIE	13,19	EGYPTE ALGERIE	13,31 11,63	Machines et matériel de transport Produits manufacturés Produits manufacturés
TURKMENISTAN	20,23	IRAN AFGHANISTAN	60,74 11,68	N.D.A N.D.A
OUGANDA	2,18	ALGERIE EMIRATS A.U.	25,00 25,00	N.D.A N.D.A
EMIRATS A. UNIS	14,59	OMAN PAKISTAN	28,85 15,93	N.D.A Combustibles minéraux et lubrifiants
OUZBEKISTAN	35,73	TURKMENISTAN KAZAKHSTAN	29,49 14,87	N.D.A N.D.A
YEMEN	5,19	ARABIE SAOUDITE EMIRATS A.U.	51,96 10,78	Produits alimentaires et animaux vivants Produits alimentaires et animaux vivants



**- XI -**

**RAPPORT DU CIDC SUR LA NEUVIÈME FOIRE  
COMMERCIALE ISLAMIQUE**

**Dix-huitième Réunion du Comité de suivi  
du COMCEC**

**(Istanbul, 10-11 mai 2002)**



**RAPPORT DU CIDC SUR LA NEUVIÈME ÉDITION  
DE LA FOIRE COMMERCIALE ISLAMIQUE  
Dix-huitième Réunion du Comité de suivi  
du COMCEC  
(Istanbul, 10-11 mai 2002)**

**1) *Rappel***

Lors de sa treizième session tenue à Istanbul du 1<sup>er</sup> au 4 Novembre 1997, le Comité Permanent pour la Coopération Economique et Commerciale (COMCEC) a pris une résolution par laquelle il a retenu l'offre des Emirats Arabes Unis d'abriter la huitième édition de la Foire Commerciale des Pays de Islamiques en l'an 2000.

Compte tenu du souhait de l'Etat de Qatar d'organiser cette manifestation simultanément avec le neuvième Sommet Islamique à Doha, les Emirats Arabes Unis, tout en se réservant le droit d'organiser une édition ultérieure, se sont désistés au profit de l'Etat de Qatar pour l'organisation de la huitième édition de la dite Foire qui s'est déroulée du 15 au 20 octobre 2000.

L'offre de la République du Sénégal d'abriter la neuvième édition étant déjà retenue par le Comité Permanent pour la Coopération Economique et Commerciale et considérant la demande des Emirats Arabes Unis d'organiser cette manifestation à la place du Sénégal, les deux pays ont été invités par le COMCEC «à parachever leurs consultations et à en communiquer les résultats au Bureau du COMCEC et au Centre Islamique pour le Développement du Commerce dans un délai expirant le 30 décembre 2000».

**2) *Sharjah 2002***

Le Centre Islamique pour le Développement du Commerce, ayant pris note de cette résolution, a poursuivi les contacts avec les autorités compétentes des deux pays pour les inciter à parachever leurs consultations dans les délais fixés par le COMCEC. Finalement, le CIDC a été informé par courrier en date du 27 mars 2001 du Centre International du Commerce Extérieur du Sénégal du désistement officiel de la République du Sénégal au profit des Emirats Arabes Unis pour l'organisation de la neuvième édition de la Foire Commerciale des Pays Islamiques. Le CIDC a aussitôt pris les dispositions nécessaires pour informer le Secrétariat Général de l'OIC et le COMCEC de cette décision.

**3) *Signature d'un mémorandum d'entente entre les Emirats Arabes Unis et le Centre Islamique pour le Développement du Commerce***

Une première réunion de coordination s'est tenue à Casablanca au siège du Centre les 24 et 25 avril 2001 avec le représentant officiel des E.A.U, Mr Saeed OBAID AL JARWAN, Directeur Général de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Sharjah, au terme de laquelle un mémorandum d'entente a été signé le 25 avril 2001 dont voici les grandes lignes :

- > **Date de la foire** : du 21 au 26 décembre 2002
- > **Lieu de la foire** : Complexe d'exposition de Sharjah
- > **Thème de la foire** : «Le Monde Islamique : libre échange et développement durable».
- > **Les objectifs de la Foire** : renforcer la coopération entre les Etats Membres de l'OIC, augmenter les échanges commerciaux et les investissements entre les Etats Membres, favoriser les relations de partenariat entre les opérateurs publics et privés des Etats Membres, promouvoir les potentialités économiques, commerciales et d'investissement dans les Etats Membres de l'OIC.
- > **Les organisateurs** : le Centre Islamique pour le Développement du Commerce, le Ministère de l'Economie et du Commerce des Emirats Arabes Unis et la Chambre de Commerce et d'Industrie de Sharjah. Un organisme privé «Expo-Centre Sharjah» a été désigné par les autorités des E.A.U pour assurer l'organisation matérielle de cette manifestation.
- > **Les participants** : l'ensemble des Etats Membres de l'OIC, les Etats ayant statut d'observateur au sein de l'OIC, les opérateurs économiques des minorités islamiques des Etats non-membres de l'OIC et les différentes institutions et organes de l'OIC.
- > **Des manifestations culturelles et artistiques** sont prévues et des trophées de distinction seront remis aux trois meilleurs pavillons nationaux et des attestations de participation seront remises à l'ensemble des exposants récompensant les exposants méritants seront discernés à la fin de la Foire.
- > **Deux pages WEB** ont été réalisées sur la Foire accessible sur Internet aux adresses suivantes : [www.icdt.org](http://www.icdt.org) - [www.sharjah.gov.aef/itf/](http://www.sharjah.gov.aef/itf/).
- > **La Foire Commerciale Islamique** sera tenue au Centre International des Foires et Exposition « Expo-Centre» qui est un Complexe commercial entièrement nouveau et ouvrira ses portes pour la première fois à l'occasion de cette importante manifestation. Outre les espaces d'exposition, le complexe comprend des salles de conférences et de réunions, un centre d'affaires doté d'un équipement moderne, secrétariat et d'autres prestations de services.
  
- > **Les prix ont été fixés comme suit** :
  - 175\$ le mètre carré couvert équipé
  - 140\$ le mètre carré couvert non équipé
  - 80\$ le mètre carré en plein air

Il a été convenu également que d'autres réunions préparatoires se tiendraient au cours des mois prochains auxquelles seront invités les représentants de la Banque Islamique de Développement et de la Chambre islamique de Commerce et d'Industrie.

#### ***4) Amélioration de la Foire Commerciale des Pays Islamiques***

Compte tenu de l'importance de cette manifestation et de son impact pour la promotion du commerce entre pays islamiques, les différentes instances de l'OCI ont exhorté les Etats Membres de l'Organisation de la Conférence Islamique et en particulier les Ministères de Commerce à participer activement et rehausser la qualité de leur participation aussi bien par l'entremise des institutions officielles que par le secteur privé.

#### ***5) Promotion de la Foire***

Le Centre Islamique pour le Développement du Commerce (CIDC) a pris les dispositions nécessaires pour informer l'ensemble des Etats Membres afin qu'ils inscrivent la 9<sup>ème</sup> Foire Commerciale Islamique dans le programme de leur participation aux foires et expositions internationales, en les priant d'assurer une diffusion aussi large que possible des informations concernant la Foire auprès des opérateurs économiques et de les inciter à participer activement à cette importante manifestation.

Les Organes Subsidiaires de l'Organisation de la Conférence Islamiques (OCI) seront eux aussi de la partie. Ceux qui souhaiteraient participer disposeront à l'instar des PMA d'espaces d'exposition de neuf mètres carrés équipés à titre gracieux. Ils pourront ainsi faire connaître et promouvoir leurs activités respectives qui constituent autant de domaine d'action de l'Organisation de la Conférence Islamique «O.C.I.».

Le Centre Islamique pour le Développement du Commerce CIDC ne cesse de déployer des efforts pour assurer la promotion de la Foire, tant au niveau des réunions institutionnelles de l'OCI (Conférence des Ministres des Affaires Etrangères, COMCEC) qu'à l'occasion des séminaires et autres manifestations auxquelles le CIDC participe dans le cadre de ses activités (foires régionales ou spécialisées. Le Centre agit de manière constante auprès des Etats Membres pour rappeler la date de la Foire et les informer des incitations accordées par les organisateurs pour faciliter leur participation.

#### ***6) 2<sup>EME</sup> Réunion de coordination sur la 9<sup>ème</sup> Foire Commerciale Islamique***

La délégation du CIDC à la 17<sup>ème</sup> session du COMCEC a tenu une réunion de coordination avec le Directeur général de la Chambre de commerce et d'Industrie de Sharjah (EAU) sur les préparatifs de la 9<sup>ème</sup> Foire Commerciale Islamique.

Les deux parties ont examiné les différents points de l'ordre du jour en particulier :

- Etat des participations;
- Etat d'avancement des travaux du nouveau complexe des foires et expositions de Sharjah;
- Campagne promotionnelle;
- Manuel de la Foire;
- Guide des exposants;

- Facilités douanières;
- Facilités offertes aux participants (Hébergement et transport);
- PMA;
- Activités en marge.

Les deux parties ont échangé des rapports sur les préparatifs engagés de part et d'autre, et ont convenu d'organiser une troisième rencontre au mois de Janvier à Sharjah.

**7) 3<sup>EME</sup> Réunion de coordination sur la 9<sup>EME</sup> Foire Commerciale Islamique :**

Une troisième réunion de coordination a été organisée entre le Centre Islamique pour le Développement du Commerce et la Chambre de Commerce et d'Industrie de Sharjah à Sharjah le 5 et 6 mars 2002, pendant laquelle les deux parties ont présenté des rapports sur le progrès réalisé dans l'organisation de la foire et définit les tâches devant être accomplies par les deux parties, notamment en ce qui concerne le plan marketing, les journées nationales et le guide de la foire.

**a) Rapport du CIDC**

Le Directeur Général du Centre Islamique pour le Développement du Commerce a présenté les actions menées par le CIDC depuis la dernière réunion de coordination, à savoir :

- Une réunion organisée par le Centre regroupant les conseillers économiques auprès des Ambassades des Etats Membres accréditées à Rabat, visant à promouvoir la foire et à diffuser l'information nécessaire sur cette importante manifestation. Pendant cette réunion le CIDC a distribué des documents contenant des informations utiles sur cette manifestation.
- De même, le Centre a saisi l'opportunité de la Réunion de la 25<sup>ème</sup> Commission Islamique pour les Affaires Economiques, Culturelles et Sociales qui a eu lieu à Jeddah du 19 au 23 janvier 2002 pour promouvoir la foire. A cet égard, il y a lieu de noter l'importance de cette réunion pour la promotion de cette manifestation, qui a connu la participation de hauts fonctionnaires représentant les différents Ministères des Affaires Etrangères et du Commerce des Etats Membres qui ont loué les efforts déployés par le Centre.
- En Février 2002, le Centre a pris de nouvelles dispositions incitant les Etats Membres à participer et invitant ceux qui ont déjà confirmé leur participation à prendre les dispositions pour réserver leur pavillon national. Par ailleurs, le Centre avait saisi l'opportunité de la 9<sup>ème</sup> Réunion du Secteur Privé, tenue à Conakry en Octobre 2001, pour établir des contacts avec les représentants des Etats Membres suivants : le Nigeria, l'Egypte, la Malaisie, la Turquie et l'Iran, les priant d'intervenir auprès des autorités compétentes de leurs pays pour que la neuvième Foire Commerciale des Pays Islamiques soit

inscrite dans leur programme officiel de participation aux Foires Internationales.

- La 29<sup>ème</sup> CIMAE prévue à Khartoum au Soudan en Juin 2002, constituera une autre occasion pour le CIDC de mener une action de promotion auprès des représentants des Etats Membres et permettra également au Directeur Général du CIDC de solliciter l'intervention directe de Son Excellence, le Secrétaire Général de l'OCI auprès des Ministres des Affaires Etrangères.

***b) Rapport de la partie Emiratie***

Le Directeur de la Chambre du Commerce et D'Industrie de Sharjah a fait état de la liste des pays ayant confirmé leur participation à la Foire et présenté les actions menées par la Chambre depuis la dernière réunion de coordination.

A ce jour, les Etats Membres et les institutions de l'OCI suivants ont confirmé leur participation à la foire : Algérie, Arabie Saoudite, Azerbaïdjan, Bahreïn, Bangladesh, Bénin, Burkina Faso, Egypte, Emirats Arabes Unis, Guinée Bissau, Indonésie, Iran, Jordanie, Koweït, Libye, Mali, Malaisie, Maroc, Oman, Pakistan, Qatar, Sénégal, Soudan, Syrie, Turquie et Tunisie, l'Organisation Islamique pour l'Education, les Sciences et la culture (ISESCO), le Centre de Recherches sur l'Histoire, l'Art et la Culture Islamiques (IRCICA) et la Banque Islamique de Développement (BID).

La Chambre a établi des contacts avec les Autorités des Emirats Arabes Unis pour Obtenir les facilités suivantes :

- La Douane: Après des contacts avec le Ministre du Commerce, l'accord de principe a été obtenu pour des exonérations douanières au profit des exposants.
- Transport aérien: Gulf Air a été désignée comme transporteur officiel de la Foire, cette compagnie accordera des tarifs préférentiels aux exposants pour le fret, et le transport des personnes.
- Un cachet des PTT comportant l'expression suivante: «Visitez la neuvième foire commerciale des Pays Islamiques» sera apposé sur toutes les correspondances à l'occasion de la Foire.
- Des contacts ont été établis par la Chambre avec les représentations diplomatiques des Etats Membres à Abu Dhabi afin de les inciter à participer à la Foire.

***c) Actions à entreprendre par les deux parties***

Dans le cadre de la promotion de la Foire, il a été convenu de dépêcher une mission conjointe entre la Chambre et le Centre auprès de l'Algérie et de la Libye pour les inciter à participer.

Par ailleurs, le CIDC a été chargé de promouvoir la Foire auprès des Etats Membres de l'Afrique Subsaharienne. La Chambre de Sharjah se chargera de la promotion de ladite Foire auprès des Etats Membres de la Communauté des Etats Indépendants (CEI).

Il y a lieu de signaler que la délégation du CIDC a visité le nouveau Centre des Expositions «Expo Centre Sharjah» qui abritera la neuvième édition de la Foire Commerciale des Pays Islamiques. La délégation du Centre a constaté l'état d'avancement des travaux de construction du nouveau Centre dont l'ouverture est prévue au mois d'Août 2002 selon ses promoteurs.

#### **8) Règlement de la Foire**

Les différentes éditions de la Foire Commerciale des Pays Islamiques ont enregistré un taux appréciable de participation. Et compte tenu de l'intérêt accru porté par les Etats Membres à cette manifestation, le développement de la Foire Commerciale des Pays Islamique semble promis à des perspectives optimistes.

Mais, force est de constater que les Etats Membres n'ont jamais porté l'examen de cette question à un niveau permettant une réflexion approfondie pour doter la Foire Commerciale des Pays Islamiques d'un cadre juridique, pourtant nécessaire à son développement. Celle-ci n'a jamais fait l'objet de définition de structure de coordination inter-islamique, ni de financement spécifique. La tenue de la Foire est jusque là laissée sur l'initiative du CIDC et à la diligente coopération d'Etats Membres qui voudraient l'abriter.

Conscient de l'importance de ce support promotionnel du commerce inter-islamique, le Centre Islamique pour le développement du Commerce a soumis à la dix-septième session du COMCEC tenue à Istanbul du 18 au 21 octobre 2001, un projet de Règlement de la Foire qui définit le cadre dans lequel cette manifestation devrait être tenue, précise les procédures à suivre et comporte des éléments d'information nécessaires aux Etats Membres pour faciliter leur participation.

Ayant pris connaissance de ce projet, le COMCEC a recommandé aux Etats Membres de l'OCI de « communiquer leurs points de vue sur cette question dans un délai maximum de trois mois, après notification aux Etats Membres du projet de Règlement de la Foire. Le CIDC a été chargé de convoquer une réunion d'experts chargés de finaliser le Règlement».

Prenant note des observations et commentaires des Etats Membres, le Centre Islamique pour le Développement du Commerce a convoqué cette réunion les 26 et 27 Mars 2002 à Casablanca au cours de laquelle le Règlement de la Foire Commerciale des Pays Islamiques a été finalisé et sera soumis pour adoption à la 18<sup>ème</sup> session du COMCEC.



**- XII -**

**PROJET DE RÈGLEMENTS  
DES FOIRES COMMERCIALES ISLAMIQUES  
(TFOIC)**

**Dix-huitième Réunion du Comité de suivi  
du COMCEC**

**(Istanbul, 10-11 mai 2002)**



**PROJET DE RÈGLEMENTS**  
**DES FOIRES COMMERCIALES ISLAMIQUES (TFOIC)**  
**Dix-huitième Réunion du Comité de suivi**  
**du COMCEC**  
**(Istanbul, 10 - 11 mai 2002)**

***EXPOSE DE MOTIFS***

L'organisation de La Foire Commerciale des Pays Islamiques s'inscrit dans le cadre des résolutions et recommandations adoptées en matière de coopération économique par les Conférences au Sommet des Pays Islamiques, les différentes sessions du Comité Permanent pour la Coopération Economique et Commerciale entre les Etats Membres de l'OCI (COMCEC) et les Conférences des Ministres des Affaires Etrangères des Pays Islamiques. Dans ce contexte, le COMCEC a adopté une résolution demandant aux Etats Membres de l'OCI d'organiser la Foire Commerciale des Pays Islamiques une fois tous les deux ans dans un pays membre.

Les différentes éditions de la Foire Commerciale des Pays Islamiques ont enregistré un taux appréciable de participation. Et compte tenu de l'intérêt accru porté par les Etats Membres à cette manifestation, le développement de la Foire Commerciale des Pays Islamique semble promis à des perspectives optimistes.

Mais, force est de constater que les Etats Membres n'ont jamais porté l'examen de cette question à un niveau permettant une réflexion approfondie pour doter la Foire Commerciale des Pays Islamiques d'un cadre juridique, pourtant nécessaire à son développement. Celle-ci n'a jamais fait l'objet de définition de structure de coordination inter-islamique, ni de financement spécifique. La tenue de la Foire est jusque la laissée à l'initiative du CIDC et à la diligente coopération d'Etats Membres qui voudrait l'abriter.

Conscient de l'importance de ce support promotionnel du commerce inter-islamique, le Centre Islamique pour le développement du Commerce a soumis à la dix-septième session du COMCEC tenue à Istanbul du 18 au 21 octobre 2001, un projet de Règlement de la Foire qui définit le cadre dans lequel cette manifestation devrait être tenue, précise les procédures à suivre et comporte des éléments d'information nécessaires aux Etats Membres pour faciliter leur participation.

Ayant pris connaissance de ce projet, le COMCEC a recommandé aux États Membres de l'OIC de « communiquer leurs points de vue sur cette question dans un délai maximum de trois mois, après notification aux États Membres du projet de Règlement de la Foire. Le CIDC convoquera alors une réunion d'experts chargés de finaliser le Règlement».

Prenant note des observations et commentaires des États Membres, le Centre Islamique pour le Développement du Commerce a convoqué cette réunion les 26 et 27 Mars 2002 à Casablanca au cours de laquelle le Règlement de la Foire Commerciale des Pays Islamiques a été finalisé tel que repris en annexe.

## **Article 2 : Les organisateurs**

Les organisateurs sont :

- le Centre Islamique pour le Développement du Commerce «CIDC» qui est mandaté à cet effet par le Comité Permanent pour la Coopération Economique et Commerciale COMCEC
- le pays hôte, représenté par l'organisme compétent en matière d'organisation des foires au niveau national.

Suite à des consultations entamées par le CIDC pour susciter des offres des Etats Membres et après sélection des candidatures sur la base de la rotation géographique, le COMCEC désigne le pays hôte.

## **Article 3 : Changement de pays hôte**

Nonobstant les dispositions de l'article 2 du présent Règlement, le pays désirant abriter la TFOIC à titre exceptionnel au lieu et place du pays hôte désigné, afin qu'elle coïncide avec la célébration d'un événement majeur pour la OUMAH Islamique, est tenu d'engager des consultations avec les organisateurs prévus par l'article 2 du présent Règlement.

Le Centre Islamique pour le Développement du Commerce (CIDC) prend les dispositions nécessaires à cet effet auprès du COMCEC.

Dans ce cas, le pays qui s'est désisté se réserve le droit d'abriter en priorité la future édition.

## **Article 4 : Le logo de la foire**

Le logo de la TFOIC ci-joint est adopté comme logo officiel de la dite foire.

## **Article 5 : Le thème de la foire**

Chaque édition de la TFOIC se tient sous un thème différent, reflétant les préoccupations majeures de la communauté islamique sur le plan économique et commercial. Il est établi d'un commun accord entre le CIDC et le pays hôte et adopté par le COMCEC.

### **Article 6 : La répartition des tâches**

Aussitôt le pays hôte désigné, les organisateurs établissent des contacts pour tenir des réunions de coordination auxquelles sont conviés le pays qui a abrité l'édition précédente, le pays hôte, le pays désigné pour la prochaine édition, la Banque Islamique de Développement «BID», la Chambre Islamique de Commerce et d'Industrie CICI, ainsi que d'autres institutions concernées de l'O.C.I.

Un accord définissant les tâches respectives des parties concernées est conclu entre les organisateurs. Il fixe notamment les dates et lieu de TFOIC, définit le thème sous lequel cette édition sera tenue et désigne l'organisme technique qui sera chargé de l'organisation matérielle de la foire ainsi que les commissaires généraux.

### **Article 7: Le cahier des charges**

Le CIDC et le pays hôte élaborent un cahier des charges visant à réglementer les relations entre les organisateurs, les participants et les prestataires de services..

### **Article 8 : Les commissaires généraux**

Deux commissaires généraux représentant les organisateurs, cités dans l'article 2, sont désignés pour assurer la coordination et garantir le respect des dispositions de l'accord et l'application du cahier des charges cité à l'article 7 du présent Règlement.

### **Article 9 : Les participants**

La Foire est ouverte à la participation de tous les Etats Membres de l'Organisation de la Conférence Islamique, aux institutions de l'O.C.I et aux différents opérateurs publics et privés des pays islamiques.

Peuvent également participer à la Foire, les Etats ayant le statut d'observateur au sein de l'O.C.I, les opérateurs économiques des communautés islamiques des pays non-membres ainsi que des invités d'honneur, et ce, en consultation avec les parties concernées.

### Article 10 : **Les conditions de participation**

Afin d'augmenter les chances de succès de la Foire Commerciale de Pays Islamiques -TFOIC-, un certain nombre de mesures incitatives sont accordées aux participants en consultation avec le Centre Islamique pour le Développement du Commerce «CIDC».

Ces mesures pourraient être prises à plusieurs niveaux :

- > les prix de location des espaces d'exposition, tout en reflétant les conditions propres à chaque Pays Membre ne devraient en aucun cas dépasser un plafond arrêté d'un commun accord entre le Centre Islamique pour le Développement du Commerce et le pays hôte ;
- > Le Pays hôte veille à la simplification des formalités administratives et douanières et offre des incitations aux exposants y compris les mesures douanières incitant à la participation conformément à la réglementation en vigueur en la matière dans le pays hôte.

Le pays hôte ainsi que les autres Etats Membres veillent à :

- accorder, autant que possible, des facilités d'hébergement, de transport et de transit ;
- favoriser la participation de leurs entreprises nationales ;
- assurer une information et une promotion adéquates de la TFOIC ;
- élaborer un guide de l'exposant.

Le pays hôte met en œuvre les moyens nécessaires pour faciliter l'octroi de visas aux participants et exposants à la TFOIC.

### Article 11 : **La vente directe**

La Foire sera ouverte pendant une semaine. Les trois premiers jours sont réservés aux hommes d'affaires et le reste de la période au grand public, pendant laquelle la vente directe est possible conformément à la réglementation en vigueur dans le pays hôte.

### **Article 12 : Les Pays les Moins avancés**

Dans le but de favoriser la participation des pays les moins avancés membres de l'OIC, classés en tant que tels selon les critères des Nations Unies et l'Etat de Palestine à la Foire, le pays hôte peut mettre à leur disposition, en consultation avec le CIDC, un espace d'exposition équipé et aménagé à titre gracieux d'une superficie de neuf mètres carrés au minimum.

### **Article 13 : Les organisations gouvernementales et non gouvernementales**

Le pays hôte peut, en consultation avec le CIDC, offrir un espace d'exposition à titre gracieux au profit des institutions de l'OIC. Peuvent également bénéficier de cet avantage les ONG impliquées dans le domaine économique et commercial.

### **Article 14 : Les produits exposés**

Sont acceptés à l'exposition les produits et services originaires des Etats Membres de l'OIC, tels que définis par les réglementations nationales des Etats Membres et conformes à l'éthique et aux valeurs de l'Islam.

### **Article 15 : Certificats et trophées**

Des trophées de distinction en or, argent et bronze sont remis aux trois meilleurs pavillons nationaux conformément à la décision du Comité des Trophées, formé à l'occasion de la Foire pour désigner les pavillons nominés.

Ces distinctions sont décernées selon les critères ci-après :

- Superficie d'exposition
- Qualité des produits et services exposés
- Nombre de sociétés exposantes
- Importance de la délégation commerciale
- Régularité dans la participation à la Foire

Des attestations de participation, signées par le Ministre concerné du pays hôte et le Directeur Général du CIDC, sont également remises à l'ensemble des exposants.



**- XIII -**

**RAPPORT SUR L'ASSISTANCE TECHNIQUE FOURNIE  
PAR LE GROUPE DE LA BANQUE ISLAMIQUE DE  
DÉVELOPPEMENT AUX ÉTATS MEMBRES DE L'OCI  
CONCERNANT LES QUESTIONS LIÉES À L'OMC**

**Dix-huitième Réunion du Comité de suivi  
du COMCEC**

**(Istanbul, 10-11 mai 2002)**



**RAPPORT SUR L'ASSISTANCE TECHNIQUE FOURNIE  
PAR LE GROUPE DE LA BANQUE ISLAMIQUE DE  
DÉVELOPPEMENT AUX ÉTATS MEMBRES DE L'OIC  
CONCERNANT LES QUESTIONS LIÉES À L'OMC  
Dix-huitième Réunion du Comité de suivi  
du COMCEC  
(Istanbul, 10-11 mai 2002)**

**I. Introduction**

La création de l'OMC suite à la conclusion du Cycle de l'Uruguay en avril 1994 constitue l'un des événements majeurs dans l'histoire du système de commerce international. Devenu opérationnel en janvier 1995, le nouvel organe du commerce international a pour principaux objectifs de :

- fixer les règles du commerce international et des activités connexes,
- fournir un forum pour les négociations multilatérales en matière de libéralisation du commerce,
- régler les différends entre les parties contractantes,
- fournir des informations sur le commerce et les politiques commerciales, et
- coopérer avec d'autres institutions multilatérales.

Le mandat de l'OMC comprend non seulement l'Accord originel sur le commerce et les tarifs douaniers (GATT-1947) dans sa forme amendée, mais aussi l'accord général sur le commerce des services, l'accord sur les aspects de droit de propriété intellectuelle liés au commerce et plusieurs accords de commerce plurilatéraux. En un mot, l'OMC est une institution permanente qui couvre tous types commerce de marchandises, services et idées (droits de propriété intellectuelle) et offre un système de règlement des différends plus automatique et plus complet que dans le cadre du GATT.

Si le nouveau système de commerce international, incarné par l'OMC, a largement contribué à la libéralisation du commerce mondial, il a néanmoins fait peser de lourdes contraintes sur les ressources humaines et techniques limitées des pays en développement. Par conséquent, nombre de pays en développement, y compris les pays membres de la BID, n'ont pas pu intégrer leurs économies au système de commerce mondial et ne peuvent donc pas tirer pleinement profit de la libéralisation du commerce.

Consciente de ces nouveaux développements sur la scène commerciale internationale, la BID a mis en place, dès 1997, un programme d'assistance technique intensif destiné à aider les pays membres de l'OIC à moderniser leurs ressources institutionnelles et humaines liées à l'OMC. Les résolutions adoptées lors des 11ème, 12ème et 13ème réunions du COMCEC ont sont venus renforcer les efforts de la BID dans ce sens.

## **II. Activités de la BID dans le cadre de son programme d'assistance technique lié à l'OMC**

Pour renforcer les capacités institutionnelles et humaines dans les pays membres de l'OCI, la BID a créé, en janvier 1998, une Unité spéciale chargée des questions liées à l'OMC. 36 pays membres de la BID sont également membres de l'OMC et 9 autres, bénéficiant du statut d'observateur, sont en passe d'y accéder. Le programme d'assistance technique de la BID relatif aux questions liées à l'OMC couvre de nombreuses activités, notamment des cours, séminaires, ateliers, études, réunions consultatives avec les pays membres de l'OCI en prévision des réunions ministérielles de l'OMC, ainsi qu'une assistance technique spécifique au profit des pays membres de l'OCI. Le rapport de situation ci-après a été élaboré en tenant compte des résolutions précitées du COMCEC et du Programme d'assistance technique de la BID lié à l'OMC dans le but d'améliorer les capacités institutionnelles et humaines des pays membres.

### **1. Réunions consultatives**

La BID a organisé plusieurs réunions consultatives avec les pays membres de l'OCI en prévision des quatre dernières réunions ministérielles de l'OMC qui se sont tenues à Singapour, Genève, Seattle et Doha. Ces réunions offrent aux pays membres un forum pour l'échange de points de vue et la coordination des différentes positions sur des sujets liés à l'OMC.

- **Réunion consultative en prévision de la 1ère Conférence ministérielle, Singapour, décembre 1996**

Trois réunions consultatives ont été organisées (hauts responsables du commerce à Djeddah et à Singapour). A l'issue de ces réunions, il a été décidé que la BID devait fournir à ses pays membres l'assistance suivante :

- Assistance technique aux pays membres en passe de négocier leur accession à l'OMC.
  - Assistance technique sur demande et au cas par cas destinée à aider les pays membres déjà membres de l'OMC à tirer le maximum de profit de l'Organisation.
  - Organisation d'un séminaire en vue d'évaluer les résultats de la première conférence ministérielle de l'OMC et l'impact éventuel de la décision prise par la Conférence sur la situation présente et future des pays membres à la fois de la BID et de l'OMC.
  - Assistance au profit des pays membres afin de les aider à suivre de près les développements liés à l'OMC et à coordonner leurs positions au sein des divers organes de celle-ci. Cette assistance vise en particulier à permettre aux pays membres de se préparer efficacement à la deuxième Conférence ministérielle de l'OMC.
- **Réunions consultatives en prévision de la 2ème Conférence ministérielle, Genève, mai 1998**

Quatre réunions consultatives ont été organisées (réunion d'experts, hauts-fonctionnaires, ministres du commerce durant la Conférence et réunion des ministères du commerce après la clôture de la Conférence).

Les communications ci-après, qui portent sur des questions d'intérêt aux pays membres, ont été présentées et débattues : (a) Mise en œuvre des accords du Cycle de l'Uruguay : agriculture, textile et confection, anti-dumping, traitement spécial et de faveur au profit des pays en développement, (b) mécanisme de règlement des différends, (c) accession à l'OMC et (d) programme incorporé.

Les réunions ont abouti à la conclusion que les pays membres de l'OIC devaient avoir un programme spécifique complet qui mette l'accent sur leurs intérêts communs et sur les questions inscrites au programme de l'OMC qui risquent d'affecter leurs intérêts dans des domaines comme l'environnement, les normes de travail, les intérêts des consommateurs, les ONG, la transparence, etc. Il a été suggéré à la BID d'envisager la création d'un département clef chargé de fournir *une* assistance technique aux pays membres sur les questions liées à l'OMC. (La Direction de la BID a créé à cet effet, entre autres, le Bureau de la Coopération).

- Réunions consultatives en prévision de la 3ème Conférence ministérielle, Seattle, novembre 1999.

Deux réunions consultatives ont été tenues à Djeddah et à Seattle (hauts-responsables du commerce à Djeddah et délégués des pays membres à la Conférence de Seattle). Les réunions ont couvert un large éventail de questions dont la mise en œuvre des accords existants de l'OMC, le programme incorporé, les négociations multilatérales, les questions de Singapour les nouvelles questions à traiter à Seattle. Les réunions ont aussi porté sur les trois études réalisées par la BID sur l'agriculture, les investissements et les services. Les participants ont apprécié les efforts fournis par la BID et souligné les points suivants :

- Mise en œuvre complète et fidèle des accords de l'OMC.
  - Inclusion des intérêts des pays en développement dans le programme incorporé.
  - Traitement permanent des questions de Singapour (commerce & investissement, politique concurrentielle, transparence, achats publics et assouplissement du commerce).
  - Les normes de travail et les normes environnementales ne devraient pas être utilisées à des fins protectionnistes.
  - Nécessité d'approfondir le travail en matière de commerce électronique.
  - Nécessité de renforcer davantage l'assistance technique au profit des PMA.
  - Accession accélérée à l'OMC selon des conditions équitables.
  - Nécessité d'un programme positif pour les pays en développement.
- Réunions consultatives en prévision de la 4ème Conférence ministérielle, Doha, novembre 2001

Quatre réunions consultatives ont été organisées (groupe d'experts à Genève, hauts-responsables à Djeddah, coordination puis suivi à Doha). Ces

réunions visaient à permettre aux pays membres de l'OCI d'échanger leurs points de vue et de coordonner leurs positions sur les questions majeures inscrites au programme de la Conférence ministérielle, notamment les questions de mise en œuvre, les questions de Singapour (commerce et investissement, commerce et politique concurrentielle, transparence, achats publics, assouplissement du commerce, négociations sur l'agriculture et les services et autres questions nouvelles). Ces réunions ont donné lieu à des discussions approfondies à l'issue desquelles les participants ont convenu d'adopter une position unifiée chaque fois que possible. Par ailleurs, les études réalisées par la BID sur les aspects de droit de propriété intellectuelle liés au commerce et le commerce électronique ont été discutées dans leur forme finale au cours de la réunion de Genève. Pour suivre de près les négociations permanentes au sein du Comité des chefs de délégation durant la Conférence ministérielle de Doha, la BID a organisé une réunion de suivi en faveur des pays membres de l'OCI. Au cours de cette réunion, des explications ont été fournies au sujet des négociations permanentes et la version finale de la Déclaration a été examinée avant d'être adoptée lors de la séance de clôture de la Conférence ministérielle de l'OMC.

## **(2) Cours, séminaires et ateliers**

Dans ses efforts visant à renforcer les capacités des pays membres de l'OCI, la BID a organisé une série de cours, séminaires et ateliers portant sur un large éventail de questions liées à l'OMC afin de familiariser les pays membres avec le contenu et les dispositions des accords du Cycle de l'Uruguay et les activités de l'OMC. L'objectif de cet exercice est de mieux préparer les pays membres de l'OCI à défendre leurs intérêts. En outre, la BID a signé deux protocoles d'accord avec l'OMC et le Centre du Commerce international (CCI) afin d'améliorer la qualité des services offerts à ses pays membres.

### **Cours de politique commerciale**

La BID a organisé, en collaboration avec l'OMC, des cours de politique commerciale de trois semaines dans les langues de travail de la BID (arabe, anglais, français). Ces cours sont des versions abrégées des cours normaux de politique commerciale organisés par l'OMC à Genève sur une période de trois mois et couvrent des thèmes variés : accès au marché, douanes et administration du commerce, agriculture, textile et confection, mesures sanitaires et phytosanitaires, barrières techniques au commerce, achats publics, accords généraux sur le commerce des services, droits de propriété intellectuelle, anti-dumping, subventions et mesures compensatoires, sauvegardes et commerce public, règlement des différends, accord sur les mesures d'investissement lié au commerce, politique commerciale et concurrentielle, commerce et environnement, régionalisme et travaux à venir. Les cours de politique commerciale dispensés sont comme suit :

1. Le premier cours de politique commerciale a été organisé en arabe au profit des pays membres arabophones de la Banque au siège de la BID du 23 Joumada I au 14 Joumada II 1419H (14 sept.-4 oct. 1998).

2. Deuxième cours en anglais au profit des pays anglophones de la Banque à Rawalpindi, Pakistan, du 19 Dhoul Hijja 1419H au 8 Mouharam 1420H (5-24 avril 1999).
3. Troisième cours en français au profit des pays francophones à Ouagadougou, Burkina Faso, du 14 février au 3 mars 2000.
4. Quatrième cours (arabe) à Doha, Etat du Qatar, du 10 au 28 Rajab1421H (7-25 oct. 2000).
5. Cinquième cours (anglais) à Istanbul, République de Turquie, du 01 au 19 Rabi Awwal 1423H (13-31 mai 2002).

### Séminaires

6. Séminaire sur l'impact de l'Accord du GATT relatif au commerce des services sur la situation des pays membres de l'OIC. (organisé par le Centre islamique pour le développement du commerce en collaboration avec la BID), Casablanca, Maroc, Joumada II 1416H (nov. 1996).
7. Séminaire régional sur l'accord relatif aux barrières douanières au commerce entre les pays du Maghreb arabe (organisé par le Ministère tunisien du Commerce en coopération avec la BID). Tunis, Tunisie, Joumada II 1416H (nov. 1996).
8. Séminaire sur l'OMC au profit des pays islamiques de l'Asie centrale et de certains pays du Moyen Orient. Ashgabat, Turkménistan, déc. 1996.
9. Séminaire sur l'OMC pour les pays membres de la BID de l'Afrique centrale et de l'Ouest, Dakar, Sénégal, janv. 1997.
10. Séminaire sur l'accession à l'OMC et la mise en œuvre des accords du Cycle de l'Uruguay, Djeddah, Arabie Saoudite, juin 1997.
11. Séminaire sur les politiques et méthodes de promotion des exportations des produits textiles et de confection des pays membres vers le marché européen. Amman, Jordanie, août 1997.
12. Séminaire sur l'accession à l'OMC et la mise en oeuvre des accords du Cycle de l'Uruguay, Djeddah, Arabie Saoudite, 7-10 1997.
13. Séminaire sur l'avenir du commerce des denrées alimentaires dans les pays membres avec le marché européen à la lumière de la situation actuelle du commerce mondial. Tunis, Tunisie, déc. 1997.
14. Séminaire sur la promotion des exportations et la complémentarité dans le domaine du textile entre les pays membres à la lumière de la situation actuelle du commerce mondiale. Beyrouth, Liban, juillet 1998.
15. Séminaire sur les politiques et méthodes de promotion des exportations des produits non-textiles des pays membres de la BID. Damas, Syrie, août 1998.
16. Séminaire sur les barrières techniques au commerce et leur incidence sur les exportations des pays du pourtour méditerranéen membres de la BID. Le Caire, Egypte, 1998.

17. Séminaire régional sur les barrières techniques au commerce et les mesures sanitaires et phytosanitaires en collaboration avec le Centre du Commerce international. Conakry, Guinée, 2-5 août 1999.
18. Séminaire en anglais sur les barrières techniques au commerce et les mesures sanitaires et phytosanitaires. Dhaka, Bangladesh, 21-24 Dhoul Hijja 1420H (27-30 mars 2000).
19. Séminaire sur le mécanisme de règlement des différends et les mesures anti-dumping. Djeddah, Arabie Saoudite, 5-8 Joumada II 1421H (3-6 sept. 2000).
20. Séminaire sur l'OMC et le système de commerce multilatéral pour les pays membres de la BID au Moyen Orient et en Afrique du Nord. Amman, Jordanie, 24-27 Dhoul Hijja 1421H (19-22 mars 2001).
21. Séminaire en anglais sur le mécanisme de règlement des différends, les mesures anti-dumping et les sauvegardes. Kuala Lumpur, Malaisie, 29 Mouharam -2 Safar 1422H (23-26 avril 2001).
22. Séminaire en français sur le mécanisme de règlement des différends, les mesures anti-dumping et les sauvegardes. Dakar, République de Sénégal 27-29 Dhoul Hijja 1423H (11-13 mars 2002).

#### **Ateliers**

23. Atelier sur l'impact de l'Accord du GATT et des exigences ISO sur les capacités d'exportation des pays membres de la BID. Jakarta, Indonésie, Mouharam 1416H (juin 1995).
24. Atelier sur l'impact des règles techniques adoptées par l'OMC et l'UE sur les pays du pourtour méditerranéen membres de l'OIC. Ankara, Turquie, oct. 1996.
25. Atelier sur l'impact des accords sur le commerce des services dans les pays membres de la BID. Amman, Jordanie, 24-26 janvier 1999.
26. Atelier sur les trois études réalisées par la BID sur l'agriculture, l'investissement et les services. Genève, 13-16 Rabi 11 1420H (26-28 juillet 1999).
27. Symposium régional sur le commerce et l'environnement (organisé en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement. Bureau régional de l'Asie occidentale. Le Caire, 6-8 sept. 1999.
28. Atelier régional sur les procédures et pratiques en matière de règlement des différends, (organisé en collaboration avec la Commission économique et social des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest - UN-ESCWA). Beyrouth, Liban, 13-16 1999.
29. Atelier international sur l'OMC et la libéralisation du commerce des services. Kuala Lumpur, Malaisie, 28-29 sept. 1999. (organisé par la Fédération des Consultants des pays islamiques - FCPI).



30. Etude et atelier régionaux sur l'impact de la libéralisation du commerce sur l'environnement dans la région arabe. Manama, Bahreïn, 7-11 juillet 2001. (Projet soumis par le Centre pour l'environnement et le Développement dans la région arabe - CEDARE)

### **(3) Etudes**

La BID a entrepris à ce jour cinq grande études sectorielles sur l'agriculture, l'investissement, les services, les aspects de droit de propriété intellectuelle liés au commerce et le commerce électronique. A cet effet, la BID s'est adjoint les services d'experts de renommée mondiale et a collaboré avec la CNUCED pour la supervision de quelques unes de ces études. Chaque étude comprend un ensemble de cas choisis parmi les pays membres de l'OIC et offre des indications précieuses quant aux stratégies de négociation à adopter face aux diverses questions affectant les pays membres de la BID.

Pour s'assurer de l'adéquation de ces études aux besoins spécifiques des pays membres de l'OIC, la BID a consulté ces derniers au sujet des termes de références de ces études et tenu des séances de réflexion au cours desquelles les versions préliminaires de ces études ont été examinées par un groupe d'experts issus des pays membres de l'OIC et d'autres institutions spécialisées (OMC/CNUCED/ESCWA/CIDC). D'autre part, la BID (Bureau de la Coopération - Unité OMC) publie régulièrement des notes techniques sur l'OMC dans lesquelles elle évalue et analyse les questions liées à l'OMC qui présentent un intérêt pour ses pays membres. Les études et les notes techniques sont généralement distribuées aux pays membres de l'OMC et aux institutions concernées.

### **(4) Participation de la BID aux comités de l'OMC**

La BID assiste actuellement à titre d'observateur aux travaux de deux comités de l'OMC, l'un sur le commerce et le développement et l'autre sur le commerce et l'environnement.

### **(5) Assistance technique aux pays membres de l'OIC dans le cadre des activités de l'OMC**

Dans le cadre de son Programme d'assistance technique liée à l'OMC, la BID offre sur demande aux pays membres de l'OIC une assistance technique spécifique sous forme de services-conseil portant sur des questions vitales telles que l'accession, l'élaboration des lois nationales, la création d'Unités OMC et le renforcement des capacités en général :

1. Assistance au **Suriname** en vue de l'élaboration de lois régissant les « services professionnels et financiers » et les « sauvegardes ».
2. Séminaire sur des accords spécifiques liés à l'OMC (agriculture, règle d'origine, services, investissement, environnement, etc. **(Tchad)**)
3. Atelier sur l'impact des accords du Cycle de l'Uruguay sur l'économie du **Niger**.

4. Six séminaires/ateliers sur des thèmes liés à l'OMC (**Arabie Saoudite**).
5. Soutien au **Kazakhstan** en vue de son accession à L'OMC
6. Visite d'étude de responsables en vue de l'acquisition de compétences et d'une expérience en matière d'opérations de l'OMC (**République Kirghize**).
7. Soutien au **Liban** en vue de son accession à l'OMC
8. Réalisation d'études sectorielles, renforcement des capacités de négociation et des capacités liées aux domaines d'action de l'OMC (**Soudan**)
9. Soutien au **Soudan** en vue de son accession à l'OMC
10. Soutien en vue de la création d'une Unité OMC (**EAU**)
11. Soutien au **Yémen** en vue de son accession à l'OMC.
12. Soutien au **Tadjikistan** en vue de son accession à l'OMC.

**-XIV-**

**RAPPORT DU CIDC SUR LES QUESTIONS RELATIVES  
AUX ACTIVITÉS DE L'ORGANISATION MONDIALE  
DU COMMERCE**

**Dix-huitième Réunion du Comité de suivi  
du COMCEC**

**(Istanbul, 10-11 mai 2002)**



**RAPPORT DU CIDC SUR LES QUESTIONS RELATIVES  
AUX ACTIVITÉS DE L'ORGANISATION MONDIALE  
DU COMMERCE**

**Dix-huitième Réunion du Comité de suivi  
du COMCEC**

**(Istanbul, 10-11 mai 2002)**

**I - QUATRIÈME CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE DE L'OMC  
DOHA. 9-14 NOVEMBRE 2001**

***1/ DEROULEMENT DE LA CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE***

- La séance d'ouverture de la quatrième conférence ministérielle de l'OMC a été présidée par Son Altesse l'Emir de l'Etat du Qatar Cheikh Hamad Bin Khalifa Al-Thani, qui a prononcé un important discours dans lequel il a évoqué les enjeux économiques et commerciaux, sociaux et culturels devant être relevés par les différents pays à l'aube du nouveau millénaire ; il a également émis le souhait que la conférence puisse constituer un nouveau départ pour l'instauration d'un système commercial juste et équitable.

- Les délibérations se sont déroulées en plénière et en comités : lors des plénières, les chefs de délégations ont pris la parole pour exposer le point de vue de leurs pays ; à cet égard, les Etats Membres de l'O.C.I suivants ont pris la parole :

Qatar, le Pakistan, le Maroc, l'Egypte, le Sénégal, l'Indonésie, le Bangladesh, la Mauritanie, Brunei, la Gambie, la Malaisie, l'Albanie, la Turquie, le Gabon, le Koweït, Bahreïn, le Nigeria, le Mozambique, la Guyane, la Tunisie, la Jordanie, Oman, l'Ouganda, la Guinée, les Emirats Arabes Unis, la côte d'Ivoire, le Bénin, le soudan, le Kazakhstan et le Yémen.

Par ailleurs il y a lieu de signaler que le Nigeria a été chef de file du groupe africain et Oman a pris la parole lors de la séance de clôture au nom des nouveaux pays accédants à l'OMC.

Les négociations ont eu lieu dans le cadre d'un "Comité plénier", présidé par Mr. l'Ambassadeur Start Harbinson (Hong Kong), qui s'est focalisé sur l'examen de la déclaration ministérielle; les sujets spécifiques ont été traités dans le cadre de six groupes de travail présidés par les " amis du président ":

- Agriculture : George Yeo, Ministre du commerce et de l'industrie, Singapour ;
- Mise en œuvre : Pascal Couchepin, Ministre de l'économie, Suisse ;
- Environnement : Heraldo Munoz Valenzuela, sous-secrétaire des affaires étrangères, Chili ;
- Définition des règles: Alec Erwin, Ministre du commerce et de l'industrie, Afrique du Sud ;
- Nouveaux thèmes, Pierre Pettigrew, Ministre du commerce international, Canada ;

- Aspects des droits de Propriété Intellectuelle qui touchent au commerce (APDICS) : Luis Ernesto Derbez Bautista, secrétaire d'Etat des finances, Mexique.

### **Quels étaient les enjeux de cette conférence ?**

D'une manière générale les Etats membres de l'OMC étaient divisés quant à l'opportunité de lancer un nouveau cycle de négociations multilatérales. Même ceux qui étaient en faveur d'un tel cycle - tous les pays industrialisés ainsi que certains pays en développement - divergent quant au contenu des négociations, alors qu'un grand nombre de pays en développement (les PMA en particulier) étaient opposés à tout nouveau "round". Ceux-ci arguaient qu'au lieu de chercher de nouvelles baisses tarifaires ou la mise en place de nouvelles disciplines dans des domaines tels que l'investissement ou la concurrence, les membres de l'OMC devraient se concentrer sur les solutions à trouver aux problèmes de mise en œuvre des accords existants.

#### Trois textes formaient la base des négociations :

- Un projet de décision ministérielle en 45 paragraphes.
- Un projet décision ministérielle sur les droits de propriété intellectuelle et [l'accès aux médicaments][santé publique] en 11 paragraphes .
- Un projet de décision ministérielle sur les questions de mise en œuvre en 15 points.

#### Les principaux domaines de controverse

Les négociations sur le futur programme de travail se sont déroulées au niveau des chefs de délégation sur les six points les plus controversés.

#### **Propriété intellectuelle et santé publique/accès aux médicaments :**

L'élément central de ces négociations concerne la portée de la flexibilité des ADPIC : doit-elle s'appliquer à toutes les mesures prises pour des raisons de santé publique ou uniquement à celles prise en cas de crises sanitaires nationales ?

#### **Mise en œuvre :**

Les questions les plus difficiles ici concernent l'accès au marché pour les produits textiles des pays en développement, les abus en matière de mesures anti-dumping et les inégalités en matière de subventions.

#### **Agriculture :**

Les négociations visaient essentiellement à forcer les pays industrialisés, en particulier l'Union européenne, la Norvège, la Suisse, le Japon et la Corée, à ouvrir leurs marchés agricoles par la réduction des tarifs, la suppression des quotas, l'élimination des subventions à l'exportation et une réduction des soutiens internes.

### **Environnement :**

L'Union européenne (UE) ne pouvait pas accepter les résultats de la ministérielle sans un mandat spécifique sur l'environnement visant à clarifier des questions aussi controversées telles que la relation entre le régime du commerce international et celui de l'environnement ou l'application du principe de précaution dans le cadre de l'OMC.

**Nouveaux thèmes :** investissement, concurrence, achats publics, facilitation des échanges

L'UE soutenue par d'autres pays insistait sur l'insertion des nouveaux thèmes (thèmes de Singapour) dans l'agenda du nouveau cycle de négociations tandis que les pays en développement y étaient fermement opposés.

### **Définition des règles :**

Cette question comporte deux aspects, qui se retrouvent dans les débats sur la mise en œuvre : la réforme et la clarification des règles en matières d'anti-dumping et de subventions, y compris les subventions sur les pêcheries.

## ***2/RESULTATS DE LA CONFERENCE MINISTERIELLE DE DOHA***

Les 142 membres de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) ont mis fin à six jours de négociations intenses à Doha, en acceptant l'ouverture d'un nouveau cycle de négociations commerciales internationales qui devrait s'achever d'ici le 1er janvier 2005, le neuvième dans l'histoire de l'OMC, appelé ***l'Agenda de développement de Doha.***

La première réunion du Comité des négociations commerciales chargé de superviser les négociations s'est tenue le 31 janvier 2002. Le Comité a établi tous les comités ou organes nécessaires à la facilitation des négociations.

Par ailleurs, les Membres ont approuvé les protocoles d'accession à l'OMC de la République Populaire de Chine et de la Chine (Taïpei) qui sont devenus respectivement les 143 et 144 Membres de cette organisation.

De même qu'ils ont accordé la dérogation (waiver) en vue de l'entrée en vigueur de l'Accord de Cotonou qui régit le commerce préférentiel entre l'UE et les ACP, ratifié par les deux parties depuis environ 18 mois à cause de l'opposition de certains pays latino-américains exportateurs de bananes.

### **2-1 / Résumé de la déclaration ministérielle**

#### **Méthodologie de la négociation**

Selon la déclaration, "la conduite, et la conclusion des négociations ainsi que et l'entrée en vigueur de leurs résultats seront considérées comme des parties d'un engagement unique", bien que les accords conclus dans les premières phases de négociation pourront être mis en œuvre à titre provisoire ou définitif.

Seules les négociations sur les "améliorations et clarifications" du Mémorandum d'accord sur le règlement des différends seront conduites séparément.

La nouvelle déclaration donne aux membres le mandat d'entamer des négociations sur une série de questions. Parmi celles-ci, les thèmes traditionnels du programme incorporé tels que l'agriculture, et les services mais également de nouvelles négociations sur l'environnement, les tarifs industriels, les mesures anti-dumping, les subventions sur les pêcheries, les accords régionaux et le règlement des différends. La déclaration établit également de futures négociations sur les " thèmes de Singapour ", à savoir l'investissement, la concurrence, la transparence des achats publique et la facilitation du commerce, et ce en dépit de la forte opposition de nombreux pays en développement.

### **Agriculture**

Comme prévu, l'agriculture a constitué la première pierre d'achoppement. Au terme d'une longue semaine et d'une interminable dernière nuit, l'UE a accepté la mention, dans le mandat de négociation, de la "réduction de toutes les formes de subventions à l'exportation en vue de leur retrait progressif "en ajoutant la mention «sans préjudice du résultat des négociations». Les autres points forts du mandat agricole comprennent des "améliorations substantielles de l'accès aux marchés " et des " réductions substantielles du soutien interne ayant des effets de distorsion des échanges ".

Une des demandes clés des pays en développement, la création d'une " boîte de développement ", reste réalisable dans le cours des négociations de l'après-Doha. La Déclaration précise en effet que " le traitement spécial et différencié pour les pays en développement fera partie intégrante de tous les éléments des négociations " de sorte à " tenir effectivement compte de leurs besoins de développement y compris en matière de sécurité alimentaire et de développement rural " (§13). Les modalités des engagements en matière de traitement spécial et différencié seront établies d'ici au 31 mars 2003, c'est-à-dire la date d'expiration du moratoire qui soustrait les subventions agricoles au système de règlement des différends.

### **Services**

- Les négociations sur les services, entamées en janvier 2000, se poursuivront.
- D'ici le 30 juin 2002, les participants présenteront leurs demandes initiales visant les engagements spécifiques (les secteurs qu'ils souhaitent voir libéralisés par les autres États membres) ainsi que leurs offres initiales (date limite le 31 mars 2003).
- Prise en compte de la dimension «développement» dans les négociations sur les services.

### **Accès au marché des produits industriels**

Les négociations auront pour objectif de réduire ou, selon qu'il sera approprié, d'éliminer non seulement les tarifs mais également les pics tarifaires et les tarifs progressifs, ainsi que les obstacles non tarifaires " en particulier pour



les produits dont l'exportation présente un intérêt pour les pays en développement ".

### **Environnement**

Les membres ont convenu de lancer des négociations immédiates «sans préjudice de leur résultat» sur trois questions environnementales : (i) la relation entre les règles de l'OMC et certaines dispositions commerciales prévues dans des accords multilatéraux sur l'environnement (AME), (ii) les procédures d'échange régulier d'information entre les secrétariats de l'OMC et des AME ainsi que les critères d'attribution du statut d'observateur et (iii) la réduction ou l'élimination des obstacles tarifaires et non tarifaires visant les biens et services environnementaux.

Par ailleurs, la Conférence Ministérielle a demandé au Comité du Commerce et de l'environnement de poursuivre ses travaux sur tous les points de son programme de travail actuel et fera des recommandations à la cinquième session de la Conférence ministérielle, y compris sur l'opportunité de lancer des négociations.

### **Les thèmes de Singapour**

Le processus éducatif en cours à l'OMC depuis la première conférence ministérielle de Singapour en 1996, sur l'investissement, les règles en matière de politique de concurrence, la transparence des achats publics et la facilitation des échanges continuera en tout cas jusqu'à la cinquième conférence ministérielle en 2003.

Les membres ont convenu que des négociations seraient entamées après la cinquième session ministérielle, sur la base d'une décision lors de cette session prise par " consensus explicite " concernant les modalités de négociations.

### **Règles de l'OMC**

La déclaration finale prévoit des négociations visant à "clarifier et à améliorer" les disciplines en matière de subventions et les mesures compensatoires, et en particulier sur les mesures anti-dumping. Les négociations préserveront toutefois "les concepts et principes fondamentaux ainsi que l'efficacité" de ces accords. Les membres ont également lancé des négociations visant à clarifier et améliorer les disciplines et procédures existantes de l'OMC qui s'appliquent aux accords commerciaux régionaux .

### **Dispositions concernant le développement**

Parmi les références au développement figurant dans la déclaration, il convient de souligner :

- le lancement d'un programme de travail sur l'intégration des petites économies [sans créer toutefois de nouvelle sous-catégorie de membres de l'OMC], d'un cadre pour les activités de coopération technique de

l'OMC (§ 38 - 41), et d'un programme de travail sur les PMA à définir par le sous-comité sur les PMA.

- Etablissement de deux nouveaux groupes de travail, sur la dette et la finance et sur le transfert de technologie, chargés de transmettre les conclusions de leurs délibérations d'ici la prochaine ministérielle en 2003.
- Mise en place d'un plan d'action visant à "assurer un financement adéquat" de l'assistance technique. En outre, le § 41 énumère les domaines où les membres s'engagent à fournir de l'assistance technique et à renforcer les capacités des pays en développement.
- Les membres "s'engagent en faveur de l'objectif -mais de l'objectif uniquement- d'un accès au marché en franchise de droits et sans contingent pour les produits originaires des PMA.
- Concernant le traitement spécial et différencié (TS&D), le § 44 "prend note" de la proposition des pays en développement de négocier un accord cadre sur le TS&D, mais ne propose aucune action. Au lieu et place, les Ministres conviennent que "toutes les dispositions relatives au TS&D seront réexaminées en vue de les renforcer et de les rendre plus précises, plus effectives et plus opérationnelles".

## **2-2/ Résumé de la décision ministérielle sur la mise en œuvre**

La déclaration engage les membres à lancer des négociations sur la mise en œuvre, dans une décision séparée sur les " questions et préoccupations liées à la mise en œuvre ". Les pays en développement poussent en effet depuis bien avant l'échec de Seattle, les pays industrialisés à aborder ces questions et en particulier, les déséquilibres résultant des Accords de Marrakech.

Bien que les pays en développement n'aient pas obtenu ce qu'ils voulaient en matière de textiles, ils sont rentrés de Doha avec quelques résultats en matière de mise en œuvre, notamment concernant les restrictions pour des raisons de balance de paiement et les subventions<sup>1</sup>.

Un certain nombre de propositions soumises par les PMA concernant l'assistance technique et financière dans le domaine des obstacles techniques au commerce (OTC) et des normes sanitaires et phytosanitaires (SPS) ont également été introduites dans la décision au même titre que certaines extensions des périodes de transition concernant l'accord sur les mesures sur l'investissement liées au commerce (MIC).

<sup>1</sup> (un compromis a pu être trouvé concernant l'éligibilité des pays en développement en matière d'exemption d'engagement sur la réduction des subventions. La disposition retenue prévoit en effet que de telles exemptions ne seront révoquées qu'après qu'un pays ait eu un PNB per capita supérieur à US\$ 1000 durant trois ans consécutifs)

## **2-3/ Résumé de la décision ministérielle sur Aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC) et la Santé publique**

- Les membres de l'OMC ont réitéré leur adhésion à l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC). La Déclaration confirme que les membres donneront à l'Accord sur les ADPIC la souplesse voulue pour que les pays en développement et les pays les moins avancés puissent prendre des mesures pour résoudre les problèmes de santé publique, tout en favorisant l'accès aux médicaments.
- La Déclaration confirme à nouveau que les gouvernements ont la capacité de protéger la santé publique en accordant des licences obligatoires pour la production de versions génériques de médicaments d'importance vitale en cas d'épidémies, comme celles du VIH/sida, de la tuberculose et du paludisme.
- La Déclaration respecte aussi pleinement le système international de brevets et le rôle de la recherche-développement dans la découverte de nouveaux médicaments plus efficaces, dont certains membres de l'OMC ont besoin pour faire face à de difficiles situations sanitaires.
- La Déclaration ne diminue en rien les droits et obligations concernant les brevets conférés en vertu de l'Accord sur les ADPIC. Elle vient simplement confirmer que l'Accord donne aux membres la marge de manoeuvre voulue pour qu'ils puissent prendre des mesures pour régler des problèmes de santé publique associés à des épidémies, comme celles du VIH/sida, de la tuberculose et du paludisme, sans craindre le risque de susciter un différend.
- Dans la Déclaration, les membres se sont engagés à continuer d'oeuvrer pour trouver une solution aux problèmes auxquels font face les pays les moins avancés qui ont une capacité limitée de fabriquer des médicaments. Les membres ont ainsi convenu de prolonger de dix ans la période de transition accordée à tous les pays les moins avancés pour mettre en oeuvre leurs obligations associées aux brevets des produits pharmaceutiques.

## **3/ CONSULTATIONS ENTRE LES ETATS MEMBRES DE L'O.C.I**

Le 8 Novembre 2001, la Banque Islamique de Développement a organisé avec la participation du CIDC, une réunion consultative des Etats Membres de l'O.C.I présidée par Mme Absa Claude DIALLO l'Ambassadrice de la République du Sénégal à Genève en présence de S.E Youssef Houssein Kamal, Ministre Qatari de l'Economie, des Finances et du Commerce et du Dr Ahmed Mohamed Ali, Président de la BID.

Ont assisté à cette réunion : les Etats Membres (environ une trentaine), le C.I.D.C, et le Secrétariat Général du CCG.

L'ordre du jour de cette réunion a porté essentiellement sur la discussion des trois projets de texte qui ont fait l'objet de négociations à savoir : la déclaration ministérielle et les deux projets de décision ministérielles, présentés par Mme Absa Claude DIALLO l'ambassadrice de la république du Sénégal à Genève.

Suite à cette présentation plusieurs délégués ont pris la parole pour présenter la position de leurs pays sur les trois textes.

A la fin de la réunion les participants ont également discuté des voies et moyens pour dynamiser la coordination des positions des délégations de l'O.C.I, notamment en mettant en place un mécanisme de consultation qui sera soumis prochainement au COMCEC.

- Une brève réunion inter-islamique a eu lieu le 12 Novembre, présidée par l'Ambassadeur du Pakistan à Genève Mr. Munir Akram, dans laquelle les participants ont eu droit à un briefing sur l'évolution des négociations.

Dans cette conférence, la position des pays de l'O.C.I, sur plusieurs points, rejoint celle des Pays en Développement dans la mesure où globalement il ont demandé la prise en compte de l'aspect «développement» dans les négociations, la «globalité» des négociations, l'aboutissement à un résultat juste et équilibré et une meilleure transparence dans les travaux de l'OMC.

Par ailleurs, des pays membres de l'O.C.I actuellement en cours de négociations pour l'accession à l'OMC trouvent que le «tarif d'entrée» est devenu exorbitant et demandent en conséquence que leur situation économique et sociale soit prise en considération afin d'introduire plus de souplesse dans les conditions d'accession à l'OMC.

Au cours de la conférence, les pays de l'O.C.I, tout en défendant avec fermeté leurs propres positions, ont joué le rôle de facilitateur et de médiateur entre les négociateurs des pays industrialisés et des pays en développement.

## II - LES ETATS MEMBRES DE L'OCI ET L'OMC

Au 12 Novembre 2001, le nombre total des pays membres de l'OMC s'élève à 144 pays avec l'accession de la République Populaire de Chine et la Chine Taïpei, dont 38 Etats Membres de l'OCI.

- Les Etats Membres de l'OCI en cours d'accession à l'OMC

Le nombre des Etats Membres de l'OCI candidats à l'accession à l'OMC s'élève à dix avec les récentes candidatures de la Syrie et de la Libye, il s'agit des pays suivants : Algérie, Arabie Saoudite, Azerbaïdjan, Kazakhstan, Liban, Libye, Ouzbékistan, Soudan la Syrie et Yémen.

Il y a lieu de relever que les "conditions d'accession" des nouveaux candidats sont devenues exorbitantes et sans commune mesure avec le poids économique du pays accédant. En effet les nouveaux candidats sont astreints à des obligations plus contraignantes que celles auxquelles sont soumis les membres de l'OMC (dénommées obligations OMC-plus) et le traitement spécial et différencié n'est pas accordé aux pays en développement lors de leur accession à l'OMC.

Les périodes de transition accordées aux Membres originels de l'OMC n'ont pas été automatiquement offertes aux pays accédants au titre de l'article XII, quel que soit leur niveau de développement économique. Quelques périodes de transition ont été consenties dans des secteurs limités et pour de courtes périodes après communication d'un calendrier de mise en œuvre détaillé et moyennant une garantie de conformité aux règles de l'OMC (promulgation de la législation nécessaire, formation du personnel responsable de la mise en œuvre, etc.) dans tous les autres secteurs.

Il importe donc de défendre l'idée d'accorder des périodes de transition appropriées aux pays accédants, de même que l'accès au marché doit être adapté au niveau de développement économique du candidat à l'accession". L'adhésion aux accords multilatéraux tels que l'Accord sur les marchés publics et l'Accord sur l'aviation civile ne doit pas être retenue comme une condition de l'accession à l'OMC. Il importe également de simplifier et d'accélérer les procédures d'accession applicables aux PMA.

### 1. L'Arabie Saoudite

Les négociations multilatérales visant l'accession de l'Arabie Saoudite à l'OMC ont démarré en mai 1996, et les négociations bilatérales sur l'accès aux marchés, peu de temps après.

Le Groupe de travail de l'accession de l'Arabie Saoudite à l'OMC, qui est présidé par le Canada, a fait d'importants progrès dans son examen du régime de commerce extérieur de ce pays.

Les négociations portent actuellement sur : l'agriculture, l'inspection avant expédition, les normes sanitaires et phytosanitaires, les obstacles techniques au commerce, les ADPICs et les services. Le groupe de travail est focalisé sur la rédaction du protocole d'accession.

L'Arabie Saoudite a signé jusqu'à présent 11 accords bilatéraux avec ses principaux partenaires.

## **2. L'Algérie**

Observateur depuis 1987, l'Algérie a déposé officiellement à l'OMC son mémorandum sur le régime de son commerce extérieur en juin 1996. Le dépôt de ce mémorandum constitue le premier acte de la procédure d'adhésion à cette organisation.

Depuis cette date plusieurs séries de questions ont été adressées par certains pays membres de l'OMC à l'Algérie, entre autres les Etats Unis d'Amérique, l'Union Européenne la Suisse, le Japon et L'Australie. Les réponses ont été transmises au secrétariat de l'OMC et une première réunion du groupe de travail sur l'accession de l'Algérie à l'OMC s'est tenue à Genève au mois d'Avril 1998.

En février et Mars 2002 l'Algérie a entamé les négociations bilatérales dans les secteurs agricole, industriel et des services.

## **3. L'Azerbaïdjan**

Le groupe de travail sur l'Azerbaïdjan a été établi le 16 juillet 1997. L'Azerbaïdjan a soumis un rapport sur le régime de son commerce extérieur en avril 1999, ainsi que des réponses à une première série de questions à propos de ce rapport en juillet 2000. La première réunion du groupe de travail n'a pas encore eu lieu.

## **4. Le Kazakhstan**

Le groupe de travail sur le Kazakhstan a été établi le 6 février 1996. Les négociations bilatérales en vue de l'accès au marché en matière de marchandises et de services ont débuté en octobre 1997, et se sont poursuivies dans le cadre d'une offre revue des marchandises et des services existants. Les sujets débattus au sein du groupe de travail concernent : l'agriculture, le système douanier (ainsi que les conventions douanières de l'union), le contrôle des prix, les licences d'importation, les subventions dans l'industrie, les normes sanitaires et phytosanitaires et les obstacles techniques au commerce, la réforme sur la transparence du système judiciaire et législatif, les services et les TRIPS. La dernière réunion du groupe de travail date de juillet 2001.

Jusqu'en novembre 2001 le KAZAKHSTAN a eu quatre réunions avec le Groupe de travail et des séries de négociations bilatérales avec ses principaux partenaires commerciaux.

L'un des résultats les plus importants de la dernière réunion de Juillet 2001 a été la reconnaissance par les membres du Groupe de travail de la nécessité d'intensifier les négociations bilatérales sur les conditions d'accès des biens et services au marché kazakh.

#### **5. Le Liban**

Le groupe de travail sur le Liban a été établi le 14 avril 1999. Un rapport sur le régime de son commerce extérieur a été publié en juin 2001. La première réunion du groupe de travail est prévue pour le premier semestre de 2002.

#### **6. La Libye**

La Libye a déposé une demande officielle pour adhérer à l'OMC le 21 Décembre 2001 (Doc. WTO/ACC/2ii).

#### **7. Le Soudan**

Le groupe de travail pour l'admission du Soudan a été établi le 25 octobre 1994. Un rapport sur le régime de son commerce extérieur a été soumis en janvier 1999, ainsi que des réponses à une première série de questions à propos du rapport en novembre 2000 ; une deuxième série est en attente. Le groupe de travail ne s'est pas réuni depuis.

#### **8. Le Tadjikistan**

Une demande formelle d'admission, en vertu de l'article XII a été envoyée, par le gouvernement du Tadjikistan le 29 mai 2001 au Directeur Général de l'OMC et un groupe de travail a été établi le 18 juillet 2001, lors de la réunion du conseil général.

Le Tadjikistan n'a pas encore remis l'aide mémoire sur le régime de son commerce extérieur et le groupe de travail ne s'est pas encore réuni.

#### **9. L'Ouzbékistan**

Le groupe de travail pour l'admission de l'Ouzbékistan à l'OMC a été établi le 21 décembre 1994. L'Ouzbékistan a soumis un rapport sur le régime de son commerce extérieur en septembre 1998, ainsi que des réponses à certaines questions en octobre 1999. Des contacts bilatéraux concernant l'accès au marché ont été entamés.

La première réunion du groupe de travail pourrait se tenir au cours du premier semestre de 2002.

#### **10. La Syrie**

La demande d'accession de la Syrie a été notifiée au Directeur Général de l'OMC le 30 Octobre 2001.

## 11. Le Yémen

La demande d'admission du Yémen a été envoyée le 14 avril 2000. Le Conseil Général a établi un groupe de travail le 17 juillet 2000. Le Yémen est en train de terminer l'aide-mémoire sur le régime de son commerce extérieur. Le groupe de travail ne s'est pas encore réuni.

<b>Pays</b>	<b>Date de la mise en place du groupe de travail</b>	<b>Président du groupe de travail</b>
Algérie	17 Juin 1987	Uruguay
Azerbaïdjan	16 Juillet 1997	Allemagne
Kazakhstan	6 Février 1996	Finlande
Liban	14 Avril 1999	France
Libye	21 Décembre 2000 in	-
Arabie Saoudite	21 Juillet 1993	Canada
Soudan	25 Octobre 1994	Maroc
Tadjikistan	18 Juillet 2001	-
Ouzbékistan	21 Décembre 1994	Mexique
Syrie	30 Octobre 2001(*)	-
Yémen	17 Juillet 2000	-

Source : OMC

(\*) Le groupe de travail n'a pas encore été désigné



## 111/ PROGRAMME DE TRAVAIL POST DOHA

### 1/ Le Comité des Négociations Commerciales (CNC) et les organes de négociations

Le CNC a tenu sa première réunion le 28 janvier et après quatre jours de délibérations ardues, où la principale pomme de discorde portait sur le choix du président, les membres de l'OMC se sont mis d'accord, le 1er février 2002, sur les modalités d'organisation des futures négociations commerciales.

Au terme de cet accord, le CNC, dont la mission consiste à superviser les négociations, a été placé sous l'autorité du Conseil général auquel il adressera des rapports réguliers. Le Directeur Général en exercice, Mr Mike Moore, assurera (es qualité) la présidence du CNC jusqu'au 1er septembre 2002 pour céder la présidence à Mr Supachai Panitchpakdi, nouveau Directeur Général, qui se chargera de la conduite des négociations jusqu'au 1<sup>er</sup> Janvier 2005.

Le CNC se réunira tous les deux ou trois mois, ou plus souvent si nécessaire.

La structure des organes de négociation se présente comme suit :

• *Deux nouveaux groupes de négociation ont été créés* : le premier sur l'accès aux marchés pour les produits non agricoles et le second sur les règles de l'OMC (subventions, règles anti-dumping et accords régionaux).

• *Les négociations sur l'agriculture et les services se poursuivront dans le cadre de sessions spéciales du Comité sur l'agriculture et du Conseil des services.*

*Des sessions spéciales ont été programmées pour les comités suivants :*

- Le Comité du commerce et du développement - négociations sur le traitement spécial et différencié ;
- Le Conseil des ADPIC - négociations sur l'établissement d'un système multilatéral de notification et d'enregistrement des indications géographiques pour les vins et spiritueux ;
- Le Comité du commerce et de l'environnement - négociations sur la relation entre l'OMC et les Accords multilatéraux sur l'environnement (AME) et les biens et services environnementaux ;
- L'Organe de résolution des différends - négociations sur le Mémorandum d'accord sur le règlement des différends.

- Les questions de mise en œuvre en suspens<sup>2</sup>, pour lesquelles la Déclaration ministérielle ne prévoit pas de mandat spécifique, seront examinées au niveau des organes compétents de l'OMC et feront rapport au Comité des négociations commerciales, d'ici à la fin 2002, en vue d'une action appropriée sur leur travail.

### Calendrier des réunions

Réunions	Délai prévu
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Négociations relatives au Mémoire d'accord sur le règlement des différends</li> </ul>	Mai 2003
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Négociations sur le système d'enregistrement des indications géographiques</li> </ul>	cinquième Conférence ministérielle en 2003 (au Mexique)
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Examen à mi parcours</li> </ul>	cinquième Conférence ministérielle en 2003 (au Mexique)
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Délai prévu pour les autres négociations</li> </ul>	au plus tard le 1er Janvier 2005, en tant qu'engagement unique.
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Décision sur l'adoption et la mise en œuvre des résultats</li> </ul>	Session extraordinaire de la Conférence ministérielle - date non encore fixée

### 2/ Présidence des organes de négociations :

- Le CNC a prévu une double présidence pour les organes de négociation, qui sera assurée par les ambassadeurs basés à Genève ; un président pour les sessions spéciales et un autre pour les sessions ordinaires. La présidence des sessions spéciales s'étendra jusqu'à la 5<sup>ème</sup> Conférence ministérielle jusqu'en automne 2003, date à laquelle leur mandat pourra être prorogé.

Les membres de l'OMC ont désigné, le 15 février 2002, les présidents des différents organes de négociations comme suit :

- **Conseil du commerce dans les services, session spéciale : Ambassadeur Alejandro Jara (Chili) ; session ordinaire Ambassadeur Mary Whelan (Irlande)**
- **Groupe de négociations sur l'accès aux marchés pour les produits non-agricoles, Ambassadeur Pierre Louis Girard (Suisse)**
- **Groupe de négociations sur les règles, Ambassadeur Timothy John Groser (Nouvelle Zélande)**

<sup>2</sup> Les questions pour lesquelles il existe un mandat de négociation précis et défini dans la déclaration de Doha seront traitées dans le cadre de ce mandat .

- **Comité du commerce et de l'environnement, session spéciale, Ambassadeur Yolande Biké (Gabon) ; session ordinaire Ambassadeur Oguz Demiralp (Turquie).**
- **Conseil des AD PIC, session spéciale, Ambassadeur Eui Yong Chung (Corée du Sud) ; session ordinaire Ambassadeur Eduardo Pérez Motta (Mexique)**
- **Organe de règlement des différends, session spéciale, Ambassadeur Peter Bâlas (Hongrie) ; session ordinaire Ambassadeur Carlos Pérez del Castillo (Uruguay).**
- **Comité de l'agriculture, session spéciale, Ambassadeur Stuart Harbinson (Hong Kong) ; session ordinaire Ambassadeur Magdi Farahat (Egypte)**
- **Comité du commerce et du développement, session spéciale, Ambassadeur Ransford Smith (Jamaïque) ; session ordinaire Ambassadeur Toufiq Ali (Bangladesh).**

Par ailleurs les membres de l'OMC ont désigné, le 15 février 2002, Mr Sergio Marchi (Canada) comme Président du Conseil Général, Mr Supperamaniam (Malaisie) comme président des sessions ordinaires du Conseil des marchandises ainsi que les présidents des groupes de travail ci-après :

<b>Groupe de travail sur le commerce et l'investissement</b>	Luiz Felipe de Seixas Corrêa (Brésil)
<b>Groupe de travail sur le commerce et la politique de la concurrence</b>	Frédéric Jenny (France)
<b>Groupe de travail sur la transparence des marchés publics</b>	Ronald Saborio Soto (Costa Rica)
<b>Groupe de travail sur la dette et les finances</b>	Hernando José Gômez (Colombie)
<b>Groupe de travail sur le commerce et le transfert de technologie</b>	Stefan Haukur Jôhanesson (Islande)

On peut souligner avec fierté que les Etats Membres de l'OCI vont participer activement aux futures négociations ; plusieurs ambassadeurs à Genève présideront aux destinées de certains organes de négociations comme cela a été relevé ci-dessus, il s'agit en particulier de :

- **Ambassadeur Supperamaniam (Malaisie) président des sessions ordinaires du Conseil des marchandises ;**
- **Ambassadeur Magdi Farahat (Egypte) président des sessions ordinaires du Comité de l'agriculture ;**
- **Ambassadeur Yolande Biké (Gabon) président de la session spéciale et Ambassadeur Oguz Demiralp (Turquie) président des sessions ordinaires du Comité du commerce et de l'environnement ;**
- **Ambassadeur Toufiq Ali (Bangladesh) président des sessions ordinaires du Comité du commerce et du développement.**

### **3/ Méthodologie des négociations**

Comme cela a été souligné auparavant, d'après la déclaration de Doha « la conduite, et la conclusion des négociations ainsi que et l'entrée en vigueur de

leurs résultats seront considérées comme des parties d'un engagement unique », toutefois les accords conclus dans les premières phases de négociation pourront être mis en œuvre à titre provisoire ou définitif.

Le processus de négociation englobe tous les thèmes de négociation figurant dans l'agenda de Doha ; la cinquième Conférence ministérielle, qui doit se tenir au Mexique en 2003, fera le bilan des progrès accomplis lors des négociations, qui devront être conclues le 1<sup>er</sup> janvier 2005 au plus tard.

Seules les négociations sur les "améliorations et clarifications" du Mémorandum d'accord sur le règlement des différends et le système multilatéral d'enregistrement des indications géographiques pour certains produits seront conduites séparément et devront être achevées au plus tard en mai 2003.

**- Processus de prise de décision**

Les pays en développement, dont les pays de l'OCI, ont obtenu des assurances pour que les représentants des Etats Membres puissent jouer les premiers rôles dans la négociation ; les personnes nommées devraient normalement être choisies parmi les représentants des Membres de l'OMC<sup>3</sup>.

En effet suite aux objections formulées par les PED sur le déroulement des négociations, certaines directives ont été arrêtées pour la conduite des négociations parmi lesquelles figurent ce qui suit :

- la suprématie du Conseil général : Le Comité des négociations commerciales a été placé sous l'autorité du Conseil général ; le CNC et les autres organes de négociation ne constituent pas un mécanisme parallèle.
- Limite de la marge de manoeuvre des présidents : les rapports des présidents des groupes de négociations , qui seront présentés aux organes de surveillance, devraient rendre compte du consensus ou, lorsque cela n'est pas possible, refléter les différentes positions sur les diverses questions ; ceci est de nature à limiter leur capacité de soumettre en leur propre nom des propositions de compromis.
- un seul organe de négociation se réunira à la fois, afin de permettre aux pays qui n'ont pas suffisamment de délégués de pouvoir, de suivre le maximum de réunions.
- Après chaque séance, un compte rendu sera dressé, sans délai, dans les trois langues officielles de l'OMC et distribué aux différentes délégations.

<sup>3</sup> Le soutien ouvert de Mike Moore au lancement de négociations sur les thèmes controversés - notamment l'investissement et la politique de concurrence - a fait planer un doute sur sa capacité à agir en " médiateur " dans l'intérêt de tous les Membres.

#### **IV/ LES ACTIONS DU C.I.D.C POUR APRES DOHA :**

En ce qui concerne les négociations commerciales multilatérales de l'OMC, le C.I.D.C poursuivra ses efforts de coordination entre les pays de l'O.C.I lors des prochaines négociations à Genève.

Une assistance technique sera également assurée au profit des Etats Membres particulièrement les moins avancés d'entre eux afin de les soutenir dans les négociations par le conseil et l'expertise.

Par ailleurs, le C.I.D.C projette d'organiser plusieurs séminaires et rencontres entre les pays de l'O.C.I pour évaluer les enjeux des négociations, voir leur impact sur les politiques commerciales et les économies des Etats Membres. Des actions de vulgarisation seront entreprises pour des thèmes nouveaux dans les négociations tels que la concurrence, la facilitation des échanges, le commerce électronique, etc..

Ces activités verront la participation non seulement des représentants des administrations concernées mais également ceux du secteur privé dans le pays de l'O.C.I.



**-XV-**

**PROJET D'ORDRE DU JOUR  
DE LA DIX-HUITIÈME SESSION DU COMCEC**

**tel que recommandé par la  
Dix-huitième Réunion du Comité de suivi  
du COMCEC**

**(Istanbul, 10 - 11 mai 2002)**





**PROJET D'ORDRE DU JOUR  
DE LA DIX-HUITIÈME SESSION DU COMCEC**

**(Istanbul, 22-25 Octobre 2002)**

- 1 Séance d'ouverture
- 2 Adoption de l'ordre du jour
3. Rapports de base :
  - 3.1- Rapport de base du Secrétariat général de l'OIC
  - 3 2- Évolution de l'économie mondiale avec une référence particulière aux pays membres de l'OIC, présenté par le SESRTCIC
  - 3 3- Soutien à la réforme du système financier international, présenté par le SESRTCIC
  - 3 4- Rapport du Comité de suivi, présenté par le Bureau de Coordination du COMCEC
  - 3 5- Examen de la mise en œuvre du Plan d'action :
    - a) rapport du Secrétariat général de l'OIC
    - b) rapport du Bureau de Coordination du COMCEC
  - 3 6- Création d'une Union boursière et de compensation des Etats membres de l'OIC, présenté par le SESRTCIC, le CIDC et la BID.
- 4 Rapport de la BID et du CIDC sur la promotion du commerce intra-OIC
5. Rapport du CIDC sur :
  - 5.1- la neuvième Foire commerciale islamique.
  - 5.2- le projet de Règlements de la Foire commerciale islamique.
6. Questions relatives aux activités de l'Organisation mondiale du commerce
7. Rapport de la CICI sur les préparatifs en vue de la neuvième Réunion du secteur privé des États membres de l'OIC
8. Échange de vues sur le thème "Investissements du secteur privé dans les pays membres et rôle de la BID"
9. Questions relatives à l'assistance économique en faveur de certains pays islamiques
10. Rapport du Comité de Session
11. Date de la dix-neuvième Session du COMCEC
12. Questions diverses
13. Adoption des résolutions de la dix-huitième Session du COMCEC
14. Séance de clôture



**-XVI-**

**DISCOURS DE CLÔTURE DE S.E. DR. AKIN İZMİRLİOĞLU,  
PRÉSDDENT DE LA SÉANCE DE CLÔTURE  
DE LA DIX-HUITIÈME RÉUNION DU COMITÉ DE SUIVI  
DU COMCEC**

**Dix-huitième Réunion du Comité de suivi  
du COMCEC**

**(Istanbul, 11 mai 2002)**



Original : Turc

**DISCOURS DE CLÔTURE DE S.E. DR. AKIN İZMİRLİOĞLU,  
PRÉSIDENT DE LA SÉANCE DE CLÔTURE  
DE LA DIX-HUITIÈME RÉUNION DU COMITÉ DE SUIVI  
DU COMCEC**

**(Istanbul, 11 mai 2002)**

Messieurs les délégués,  
Monsieur le Secrétaire général adjoint,  
Chers invités,

Je voudrais commencer par exprimer le plaisir que j'éprouve pour le succès qui a couronné une fois de plus les travaux du Comité de Suivi, cet important forum du COMCEC.

Au cours de cette réunion, nous nous sommes penchés sur des questions relatives à la promotion de la coopération économique et commerciale entre nos pays frères.

Une série de progrès concrets a été réalisée dans la mise en œuvre du Plan d'Action de l'Organisation de la Conférence Islamique. Le projet de formulaire de Profil de projet, élaboré par le Bureau de Coordination du COMCEC, est parvenu, grâce à votre précieuse contribution, à un stade où il peut être soumis au COMCEC. D'autre part, le Centre de Casablanca a préparé un projet de Règlements des Foires commerciales islamiques et la Chambre de Commerce islamique a amorcé les préparatifs nécessaires à la création d'un groupe de travail chargé du suivi des décisions prises lors de réunions du secteur privé.

Il a été utile de charger le Bureau de Coordination du COMCEC de poursuivre, en collaboration avec le Secrétariat Général de l'OCI et ses organes affiliés, l'étude des voies et moyens d'établir un cadre permettant de mettre en œuvre au plus tôt les projets prévus par le Plan d'Action. Grâce à ces efforts, je pense qu'il sera possible de déterminer une bonne méthode de gestion de projet, couvrant l'évaluation des propositions de projet, l'identification de sources de financement et toutes les autres phases menant à la complétion du projet. Cette décision a permis de marquer un progrès important dans la réalisation des recommandations du Groupe d'experts.

Messieurs les délégués,

Chers invités,

Il est impératif d'utiliser toutes les possibilités et services offerts par la Banque Islamique de Développement, en premier lieu, ainsi que par tous les organes affiliés de l'OIC dans le cadre des activités visant à la promotion du commerce intra-OIC. A cet égard, je crois fermement que, outre le financement du commerce intra-OIC, la décision de la Banque Islamique de Développement de financer le commerce extérieur des pays membres avec des pays tiers contribuera à augmenter le volume des exportations de nos pays.

J'espère également que la somme de 1,65 milliards de dollars approuvée pour le financement du commerce l'année dernière pourra, dans un proche avenir, dépasser 2 milliards de dollars.

C'est une source de grande satisfaction de noter que les efforts déployés pour augmenter le commerce intra-OIC ont eu pour résultat de porter la part du commerce entre nos pays dans le volume de commerce extérieur des pays membres de 10% en 1997 à 11% en 1999.

Comme vous le savez, conformément à la décision de la 12<sup>ème</sup> Session du COMCEC, les activités de la Banque Islamique de Développement visant à soutenir l'affiliation des pays membres de l'Organisation de la Conférence Islamique à l'Organisation Mondiale du Commerce sont en cours. 38 pays membres de l'OIC sont actuellement membres de l'OMC. Les négociations pour l'admission de 8 autres pays sont aussi en cours. Les pays membres de l'OIC ont atteint un potentiel qui leur donnera la possibilité de jouer un rôle décisif dans le processus de libéralisation du système de commerce mondial et dans l'adoption d'une approche équilibrée sauvegardant les intérêts de tous les membres.

Messieurs les délégués,

Chers invités,

Les sociétés multinationales poursuivent leurs activités dans l'économie d'un monde en globalisation. D'après le Rapport des Nations Unies sur la Situation Economique Mondiale de l'an 2001, les investissements directs de capitaux étrangers ont atteint 1.1 trillion de dollars en l'an 2000. Considérant que les investissements directs de capitaux étrangers se chiffraient à 200 milliards de dollars il y a 10 ans, l'augmentation de ces investissements accompagnant le processus de globalisation est vraiment marquée. Toujours d'après les données des

Nations Unies, le total des ressources des 200 plus grosses sociétés multinationales du monde s'élève à environ 7,1 trillion de dollars.

Ces données démontrent l'importance du thème « Investissements du secteur privé et rôle de la Banque islamique de développement », qui sera débattu au cours de la dix-huitième Session du COMCEC. Je suis persuadé que les pays membres apporteront leur contribution afin d'assurer le succès de cette Session.

Les thèmes « Financement du redressement économique » et « Développement durable » ont été proposés au cours de notre Réunion pour la séance d'échange de vues qui se tiendra lors de la dix-neuvième Session du COMCEC. Je pense qu'il est important de se pencher sur ces deux thèmes, qui ont été proposés à l'échelle globale par les Nations Unies, dans le cadre de l'OCI.

Honorables délégués.

Chers invités.

Nous sommes tous profondément affectés par les événements tragiques qui se déroulent en Palestine. Je partage sincèrement le vœu exprimé au cours de notre réunion concernant l'aide économique et le soutien que tous les pays membres devraient apporter à la Palestine.

Pour conclure, je voudrais remercier toutes les délégations, le Secrétariat général de la Conférence Islamique ainsi que les organes et institutions affiliés de l'OCI pour leur précieuse contribution au succès de la réunion.

Je remercie aussi le personnel auxiliaire et les traducteurs pour leur travail dévoué.

Je déclare close la dix-huitième Réunion du Comité de Suivi du COMCEC.

